

Maroc, ruptures et permanences d'un Royaume en mouvement

Sous la direction de Bouchra Benhida

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnalités et les institutions suivantes pour leur implication et leur soutien tout au long de l'élaboration de cet ouvrage :

- M. Abdelmalek Alaoui, président exécutif de l'Association marocaine d'intelligence économique (AMIE CENTER) ;
- M. Moulay Driss Alaoui MDaghri, président d'honneur de l'Association marocaine d'intelligence économique (AMIE CENTER) ;
- l'Institut de recherche en géopolitique et en géo-économie de ESCA – École de management de Casablanca ;
- M^{mes} et MM. les membres du comité d'orientation de l'Association marocaine d'intelligence économique (AMIE CENTER) ;
- M^{mes} et MM. les membres du conseil d'administration de l'Association marocaine d'intelligence économique (AMIE CENTER).

Introduction

Vers un Maroc au-delà des cycles circadiens ?

En juillet 2009 – soit dix-huit mois avant le déclenchement du « printemps arabe » – l'Association marocaine d'intelligence économique (www.amiecenter.org) analysait la première décennie du règne de Mohammed VI dans un ouvrage intitulé *Une Ambition Marocaine, des experts analysent la décennie 1999-2009*¹. Sans complaisance, en relevant carences et défis, une dizaine d'auteurs venus d'horizons différents s'étaient alors attelés à analyser l'entrée du Maroc dans le nouveau millénaire.

Les conclusions de leurs travaux préfiguraient les mouvements qui se sont déroulés depuis bientôt quatre années. Sur le plan social, une nouvelle société marocaine était sur le point d'émerger sous l'effet combiné des réformes fondamentales du code de la famille et de la grande opération de réconciliation nationale qu'était l'IER, bien que la société marocaine conserve en son sein une frange islamo-conservatrice puissante. Au niveau de la stratégie économique, la politique de grands travaux d'infrastructures, de libéralisation et de stimulation des investissements directs étrangers laissait entrevoir un meilleur ancrage du Royaume dans son environnement international, bien que cette croissance volontaire ait également engendré une augmentation des disparités et des inégalités, comme cela est souvent le cas dans ces configurations.

Peut-être fallait-il voir dans le croisement de ces deux dynamiques le socle fondamental qui a permis la résilience du Maroc aux mouvements du « Printemps arabe », aux côtés de la réforme constitutionnelle de juillet 2011, qui ouvrit la voie à la consolidation du cheminement démocratique et un partage accru des pouvoirs et des responsabilités entre la Monarchie et l'exécutif gouvernemental.

Toute réforme se doit d'être examinée dans la durée, et deux ans semblent à la fois un horizon trop court pour les constitutionnalistes et trop long pour une opinion publique qui a parfois exprimé son impatience de manière très vive.

Peut-être que le plus grand changement qu'a connu le Maroc depuis le constat dressé par l'AMIE en 2009, et qui est développé dans cet ouvrage, réside dans le fait que le Royaume ambitionne désormais de dépasser les « rythmes circadiens » qui caractérisaient sa marche vers le développement, pour désormais épouser un rythme plus enlevé, plus profond et plus déterminé.

Souvent caractérisé – notamment au siècle dernier – par un mouvement perpétuel entaché de

1. Ouvrage collectif, *Une Ambition Marocaine, des experts analysent la décennie 1999-2009*, Nouveaux Loisirs, coll. « Bibliothèque Koutoubia », 2009.

lenteurs et d'hésitations que certains ont qualifié de résistance au changement, le Maroc est en effet sujet aux ruptures et permanences que connaissent les pays profondément ancrés dans l'histoire, et il doit donc perpétuellement se réinventer.

Au défi de la modernité socioéconomique

Les performances économiques du Royaume ont été remarquables durant ces dix dernières années : entre 2005 et 2010, la croissance a été en moyenne de 4,5 % et l'investissement a atteint 36 % du PIB. En 2013, le FMI prévoit pour le Maroc la plus haute croissance dans la région. Ce dynamisme est notamment la résultante d'une consommation intérieure dont le dynamisme est reflété par la bonne tenue des crédits à la consommation et par l'évolution positive des recettes de TVA.

L'effort a aussi concerné l'ensemble des domaines qui influencent la décision et l'attraction des investisseurs avec le lancement de grands chantiers (TGV – Tanger Med –, immobilier urbain) et la création d'institutions spécialisées couvrant des domaines tels que la garantie des crédits, la fiscalité, l'allégement des procédures administratives, la modernisation du secteur financier, du marché du travail, la réglementation de la concurrence, l'aide aux PME ou encore l'éthique des affaires.

C'est donc un Maroc en profonde transformation que l'on retrouve confronté aux mouvements de fond du « Printemps arabe » à l'orée de l'année 2011.

Pour Jean-Louis Guigou, délégué général de l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMED) ceci est notamment dû à l'événement du nouveau règne. Pour lui, « L'arrivée au pouvoir de Mohammed VI en 1999 a permis une modernisation du pays : de grands projets d'infrastructures, le lancement du port de Tanger, l'implantation de grandes activités industrielles..., sur le plan des relations avec l'Europe une attitude ouverte qui s'est traduite par l'octroi du statut avancé qui, à son tour, renforce l'attractivité du pays aux yeux des Européens. »² Au-delà de ce constat, largement partagé au Maroc mais cependant contesté par certains, il convient de préciser que le facteur clé dans la préservation du Maroc des tourments du « Printemps arabe » trouve ses racines dès le début des années quatre-vingt-dix, notamment dans le fait que le pays s'était engagé – de manière graduelle – sur le chemin de la sanctuarisation des libertés.

En effet, la transition politique entamée depuis les années quatre-vingt-dix avec la libération de prisonniers politiques en 1991 et le gouvernement d'alternance en 1997, est poursuivie par Mohammed VI. Ce dernier donne la priorité à la lutte contre la grande pauvreté, celle-ci passant de 16,3 % en 1999 à 9 % en 2004.

En 2004, des réformes sont lancées dans les champs social et culturel avec un nouveau code de la famille qui a amélioré le statut des femmes en autorisant le mariage sans le consentement du tuteur,

2. GUIGOU (J.-L.), *Le nouveau monde méditerranéen*, Descartes & Cie, 2012.

et en limitant de manière drastique la polygamie.

Insistant davantage sur la diversité idéologique, philosophique et spirituelle, et sur le rôle de la femme dans tous les domaines, d'une part, et élargissant les prérogatives du Premier ministre d'autre part, la réforme constitutionnelle de 2011 se situe – à la fois dans l'esprit et dans le texte – dans le prolongement de cet engagement.

Cet ouvrage, qui analyse les ruptures et permanences d'un Royaume en transformation, s'attache à décrire en priorité l'évolution de l'économie marocaine. Mais le propos s'attachera également à analyser la capacité du Maroc à s'imposer à tous les niveaux afin de devenir une puissance régionale complète et non pas seulement un « nouveau dragon » du Maghreb.

Pour ce faire, l'objectif poursuivi par l'Association marocaine d'intelligence économique (AMIE CENTER), en partenariat avec l'Institut de recherche en géopolitique et en géo-économie de ESCA – École de management de Casablanca, était donc de pouvoir réunir des auteurs aux sensibilités différentes, qu'ils soient issus du Maroc ou d'ailleurs. Ceci afin de confronter leurs visions, leurs sensibilités, ainsi que leurs grilles de lecture. Ces dernières sont parfois très différentes mais en tout cas toujours totalement libres.

Dans un raccourci saisissant, le géopoliticien tunisien Mehdi Taje affirme dans son analyse la nécessité de donner un cadre historique à la trajectoire du Maroc : « La rémanence historique, la nécessité d'inscrire les événements dans le temps long de l'histoire, est une clef d'analyse précieuse afin de mieux comprendre la personnalité stratégique du Royaume ». C'est pourquoi l'ouvrage précise, sous la plume de Barah Mikail, comment les changements qui ont marqué le Maroc sont à l'image d'un Pays porté depuis l'indépendance par une dynamique réformatrice. Un Royaume qui a su situer les changements dans la profondeur et a choisi de « tout additionner et de ne rien soustraire », faisant ainsi de la diversité idéologique, philosophique et spirituelle, le fondement même de sa Constitution.

À ces fins, l'aspect sociologique est abordé sans complaisance par la philosophe Yasmina Naji, à travers un approfondissement de l'analyse de la perception de la démocratie par les Marocains sous deux aspects : l'Islam et le genre.

L'évolution économique, quant à elle, fait l'objet d'un triple examen qui s'achève sur une lecture critique de la gouvernance compétitive grâce à l'expertise de Nabil Bayahya, *managing partner* du Cabinet de conseil international Mazars. Dans cette dynamique de changement initiée au Maroc, qui tente de rendre attractifs des territoires et de promouvoir la compétitivité, il semble en effet légitime de tenter de répondre à la question : où en est le Maroc dans sa quête de bonne gouvernance ?

L'analyse des dotations factorielles de l'économie marocaine et de la stratégie de développement et de mobilisation des acteurs publics/privés a quant à elle été effectuée par Alexandre Kateb.

Au niveau commercial, l'économiste marocain Lahsen Abdelmalki met l'accent sur l'impact positif

ou négatif de la politique de libéralisation commerciale en termes de croissance de bien-être, de diversification des marchés et de dilution de la dépendance commerciale du Maroc par rapport à ses partenaires, avec une ouverture sur les perspectives de l'insertion régionale et mondiale du Royaume.

Cet ouvrage, en plus de donner au lecteur les clés d'analyse de la particularité du chemin poursuivi par le Maroc, nous conte l'évolution d'une terre de paradoxes, en partie laboratoire de l'avenir du monde arabe.

En démontrant qu'il peut demeurer le garant d'un dialogue interculturel serein tout en réussissant à mobiliser une énergie réformatrice, le Maroc pourra contribuer à ouvrir la voie à une Méditerranée du Sud plus juste, plus équitable et plus performante.

C'est en tout cas la conviction de tous les protagonistes qui ont participé à cet ouvrage.

Bouchra Benhida

Le Maroc au croisement des influences : Une subtile stratégie de préservation ?

Barah Mikail

Porteur d'une composante arabe et musulmane, le Maroc est également dans le prolongement des étendues tant africaines qu'européennes. Son positionnement géographique et ses options culturelles et diplomatiques concrétisent cette ouverture. Mais si le choix identitaire du Maroc s'est opéré vers le monde arabe pour des raisons géographiques et politiques, le pays n'a pas pour autant délaissé d'autres composantes qui prolongent sa position géographique. Plutôt que d'avoir opté pour une forme d'isolationnisme, le Maroc a préféré déployer des alliances et tisser des fils qui incluent l'ensemble de ses composantes périphériques et de leurs extensions, comme le rappelle le préambule de sa Constitution.

L'identité du Maroc ne saurait néanmoins faire l'économie d'un rappel de l'importance de la religion musulmane pour le pays. Ce lien confère à la dynastie alaouite une sacralité qui connaît un prolongement dans le référent populaire marocain. À travers la personne du roi transparait un lien religieux qui participe des attributs sacrés du monarque. Le Royaume s'est toutefois taillé la réputation d'un pays ouvert à toutes cultures, toutes croyances et toutes religions, sans distinction aucune, cette tendance étant compatible avec la sacralité de la religion musulmane et ses fondements.

Le choix de l'inscription du pays dans un moule culturel arabe, sa logique affiliation musulmane et sa vocation à entretenir des liens dépassant ces deux seules aires d'appartenance, insistent dès lors sur une forme de singularité pour le pays.

De multiples influences

L'intégration arabe

À travers l'islam se profile l'arabité du pays. L'écrit coranique même s'est fait par la langue arabe, premier idiome officiel marocain, usité au niveau national aux côtés du français, et mis en avant par une majorité de la population. La Constitution du Royaume le rappelle explicitement, mais ajoute toutefois à cet élément structurant les composantes juives, amazighe et saharo-hassanie.

La composante arabe constitue ainsi un axe naturel de construction de l'environnement géopolitique du Maroc. Dès les lendemains de son indépendance, bien que confronté à des années d'instabilités politiques et institutionnelles qui iront jusqu'à faire prévaloir l'« état d'exception » (1965-1970), le

Royaume a évolué avec le monde arabe en général et le Proche-Orient en particulier. Les guerres israélo-arabes ont ainsi exprimé un actif positionnement du Maroc en faveur des Palestiniens, notamment à travers la guerre des Six jours (juin 1967) et la guerre de Yom Kippour (octobre 1973). De même, l'environnement proche du Royaume, et son voisin algérien en particulier, a sollicité l'attention marocaine. La guerre des sables (1963), intervenue un an après l'indépendance algérienne, en est un exemple révélateur. Malgré les hauts et les bas de l'Union du Maghreb à partir de 1989, le Maroc restera intéressé par l'affirmation d'un espace nord-africain solide qui a vocation à s'inscrire dans le prolongement du monde arabe plutôt qu'africain. L'adjectif « arabe » de cette union est d'ailleurs le signe de cette vocation, quand bien même Saadeddine al-Othmâni, ministre marocain des Affaires étrangères, aurait proposé en février 2012, sans succès, de rayer ce qualificatif du nom de l'UMA.

Si la politique arabe du Maroc a privilégié une forme de neutralité vis-à-vis de ses partenaires des années durant (le cas de l'Algérie faisant évidemment ici exception), le « Printemps arabe » y a néanmoins apporté certaines nuances. Ainsi, Mohammed VI avait-il déjà rompu ses relations avec la République islamique d'Iran en 2009, du fait des prétentions de Téhéran vis-à-vis du Bahreïn. La critique vis-à-vis de l'Iran se fera encore plus vive à partir de 2011, compte tenu de l'hostilité entre Téhéran et ses voisins arabes du Golfe et surtout l'alliance établie avec la Syrie et le Hezbollah libanais. La révélation de cas de conversion de Marocains au chiisme, potentiellement téléguidés depuis l'Iran, participe également à ce climat de méfiance.

En parallèle, l'idée – qui n'a finalement pas abouti – d'une adhésion du Maroc au Conseil de coopération du Golfe (CCG) conjointement à la Jordanie a circulé dans la foulée du « Printemps arabe ». Elle marque une volonté de la part des membres du CCG de renforcer les liens entre les monarchies arabes, mais elle souligne surtout la cordialité qu'entretient le Maroc avec les pays arabes du Golfe en général, et l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis en particulier. Les investissements en provenance du Golfe sont nombreux au Maroc, et les relations diplomatiques se sont souvent placées sous un signe favorable. Surtout, Mohammed VI semble avoir également compris les incertitudes du réveil populaire régional à travers le « Printemps arabe » et a esquissé, parallèlement aux discussions politiques internes, une série de choix diplomatiques garantissant la sécurité et l'intégrité territoriale du pays.

Bien qu'elle n'ait pas abouti, la possible adhésion du Maroc au CCG a permis de souligner cette identité arabe du Maroc. Celle-ci peut certes avoir été provoquée par des considérations pragmatiques, à un moment où la profondeur stratégique du continent africain ne garantit pas pour autant des alliances politiques solides et fiables pour le Royaume. S'il reste à éclaircir les raisons effectives pour lesquelles une adhésion du Royaume chérifien au CCG n'a pas abouti, la réticence de Mohammed VI à engager son pays dans des formulations qui peinent à renforcer les intérêts du

pays comme ceux de ses citoyens fait partie de la réponse. Mais dans le même temps, il eut été plus étonnant de voir le Maroc adhérer à une idée similaire d'appartenance à un organe intergouvernemental régional si celle-ci avait été envisagée dans un contexte institutionnel continental africain. Par son ouverture à de meilleures relations avec les pays membres du CCG, le Maroc fait le choix d'une cohésion des relations interarabes, à un moment où les incertitudes régionales insistent sur la modification des équilibres régionaux.

Un pays africain ?

Le continent africain, terre naturelle d'affiliation du Maroc, n'est pas pour autant absent des considérations marocaines. Le Maroc a fait partie de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dont il a été membre fondateur avant de la quitter en 1984, suite à l'admission du Front Polisario en son sein. L'Union africaine, qui en prendra le relais à partir de 1999, ne trouvera pas plus de faveur auprès du Royaume.

Cette sortie du royaume de l'OUA a freiné la possibilité de développer des liens plus poussés avec les homologues continentaux. Pourtant, les évolutions afférentes au Sahara occidental ont montré, le long de ces dernières décennies, des relations évidentes avec la Mauritanie et l'Algérie. En outre, le temps a fait évoluer le rêve de « Grand Maghreb » qu'entretenait encore le pays à l'ère de son indépendance, de sorte que maintes revendications frontalières du Royaume, comme dans le cas de la Mauritanie, ont cédé à plus de réalisme.

La question du Sahara occidental a certes un effet sur la nature de ses alliances, mais cela n'empêche pas que le Maroc puisse tenter d'être une locomotive pour l'orientation des questions africaines. L'arrivée de Mohammed VI au pouvoir a permis notamment, dans une certaine mesure, aux liens économiques noués avec des partenaires africains de se renforcer. Entre les années 2000 et 2010, la part du Maroc au niveau de l'Afrique subsaharienne a doublé, passant de 0,14 % à 0,26 % (*Le Matin*, 9 avril 2012). Le succès qu'a rencontré Mohammed VI lors de ses visites rendues au printemps 2013 au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon, augure d'une nouvelle dynamique africaine dans la politique du Maroc.

Parallèlement à la donne économique, le cadre politique maroco-africain pourrait être considérablement rehaussé. Non seulement le Maroc, qui est vu favorablement par ses pairs, en a les moyens, mais il pourrait de surcroît, par une telle démarche, montrer sa spécificité et avoir valeur de pays phare dans la redynamisation des équations économiques et politiques africaines. Il faut cependant que cette fenêtre d'opportunités se double de plus larges ouvertures au reste du continent. Or rien n'indique à ce stade que le Maroc ait atteint un niveau à la hauteur de son potentiel réellement détenu. À bien des égards, le Maroc donne même l'impression de vouloir

moins s'impliquer dans les affaires africaines. Les investissements économiques marocains en Afrique sont bien présents (Sénégal, Gabon, Côte d'Ivoire...) mais Mohammed VI a effectué peu de « tournées » africaines depuis son accès au trône (quatre au total dont l'essentiel concentré dans la période 2004-2006).

L'implication politique du Maroc dans les affaires africaines pourrait ainsi être plus poussée, mais les rapports avec les pays du reste du continent africain s'avèrent beaucoup plus discrets. Elle serait facilitée par son ouverture sur l'Atlantique ainsi que par ses liens étroits noués avec l'Union européenne en général et certains pays européens en particulier.

Aux portes de l'Europe

Le Maroc a des liens particuliers avec la France (pour des raisons historiques) et l'Espagne (du fait de sa proximité géographique et culturelle autant que des sollicitations d'intérêts commerciaux). On note aussi plus d'engouement marocain pour ses liens tissés avec l'Union européenne. Avant de bénéficier d'un statut avancé en 2008, le Maroc avait ainsi conclu un accord d'association avec les Européens dès 2000. Depuis, la nature de son engagement vis-à-vis de l'Union européenne ne s'est pas démentie, tant en termes économiques que politiques, comme l'a montré notamment son engagement pour le projet d'Union pour la Méditerranée (UpM), en dépit des failles que lui ont vite reproché les observateurs.

Les relations euromarocaines ainsi établies se sont concentrées surtout ces dernières années sur l'aspect économique et commercial. Pourtant, en parallèle, le plan d'action Maroc-Union européenne conclu dans le cadre de la politique européenne de voisinage a permis une forte coopération sur les réformes législatives, le respect des Droits de l'homme à la lumière des textes internationaux, la coopération en matière de politique sociale ou encore la gestion des flux migratoires et le développement du secteur du transport.

Un des axes prioritaires de ce plan vise le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Non seulement l'image modérée du Maroc lui donne un caractère quasi spontané d'allié naturel dans la lutte contre le terrorisme, mais la présence du Royaume dans un environnement instable et dangereux le met au premier rang des pays concernés par le radicalisme et la nécessité de lui trouver des remparts efficaces. L'équation politico-stratégique maghrébine a certes poussé l'Algérie à se hisser au rang des pays les plus engagés dans la lutte contre le terrorisme, quitte à privilégier une politique de cavalier seul. Néanmoins, cela n'a pas provoqué l'exclusion du Maroc sur l'échiquier maghrébin. Non seulement le Royaume maintient des liens solides en matière de coopération antiterroriste avec les Européens, mais le Maroc a également développé des relations plus poussées avec des pays confrontés à la menace terroriste, en particulier les États-Unis.

L'ouverture atlantique

On ne peut la dater avec précision, mais la cordiale relation américano-marocaine semble, sur le plan contemporain, avoir déjà eu des manifestations concrètes dès les années quarante, quand le président Roosevelt assurait le sultan Mohammed V de son soutien à une indépendance après-guerre. Cependant, les prémices de cette relation remontent à bien plus tôt dans l'histoire, puisque le Maroc, sous la houlette de Mohammed III, fut le premier à reconnaître l'indépendance des États-Unis, en 1777.

Depuis, la spécificité du lien américano-marocain n'a eu de cesse de se confirmer, par son effet positif sur la perception qu'ont eu plusieurs présidents américains du monde arabe et musulman dans son ensemble, à travers le Maroc.

Ce n'est toutefois qu'une fois son autonomie acquise, en 1956, que le Maroc précisera la nature réelle des liens avec Washington. Il est établi aujourd'hui que le roi Hassan II donna assez tôt une importance au partenaire américain, bien que les manifestations concrètes comme les déclarations officielles ou la présence visible de ses intérêts dans le Royaume ne le montrent pas toujours. C'est surtout le maintien de canaux diplomatiques et d'une coopération militaire destinée à renforcer les capacités du Royaume vis-à-vis de toute menace étrangère qui le prouvent.

Maintenue tout au long du règne de Hassan II, cette politique a été confirmée par Mohammed VI. Depuis son accession au trône en 1999, le souverain marocain a confirmé, dans leurs principales orientations, les axes diplomatiques et stratégiques déployés par son père sur le plan international. En effet, le Maroc ne pouvait faire l'économie de bonnes relations avec Washington. La préservation de ses intérêts et de son intégrité territoriale passe par l'entretien de relations denses avec les acteurs les plus forts et influents de la scène internationale. Aussi, malgré son engouement pour les Européens, Mohammed VI tient à maintenir d'excellentes relations avec les États-Unis.

Il arrivera d'ailleurs à celles-ci de s'entrechoquer parfois avec les dispositions liant le Maroc à l'Union européenne, comme l'Accord de libre-échange signé entre le Maroc et les États-Unis en 2004, et entré en vigueur en 2006, dont les termes annulent de fait une partie des engagements contractés entre Rabat et Bruxelles. Au-delà de la dimension économique apparente, le choix politique confortait l'idée d'un Royaume marocain se sentant plus à l'aise dans sa composition avec Washington.

Même si la discrétion de Mohammed VI faisait penser, dans la seconde moitié de la décennie 2000, que les relations américano-marocaines avaient connu un froid, cette impression mérite d'être nuancée. Les États-Unis restent le troisième partenaire commercial du Maroc après la France et l'Espagne (environ 7 % des échanges commerciaux globaux pour 2012, dont 8,5 % en termes

d'importations). En outre, les modalités de lutte antiterroriste développées par Washington dans la zone Maghreb-Sahel s'appuient largement sur une coopération renforcée avec le Maroc. Enfin, le lancement en septembre 2012 par les États-Unis et le Maroc du « dialogue stratégique et de coopération militaire », en présence de Hillary Clinton et de Saadeddine al-Othmâni, viendra mettre un terme aux rumeurs voulant que lien entre les deux pays eût été affecté.

La coopération américano-marocaine reste assez avare de détails pour qui cherche à en déterminer les réelles composantes, mais elle n'est pas moins poussée. Elle montre aussi la volonté qu'a le Maroc, outre son inscription dans son environnement géographique naturel, de se garder des leviers d'action efficaces vis-à-vis de puissances éloignées géographiquement mais non moins influentes régionalement. On ne pourrait pas en dire autant de la Russie et de la Chine. Ces deux pays ont certes des relations cordiales avec le Maroc, tout comme ils disposent d'intérêts économiques et commerciaux dans le Royaume, mais ils sont loin d'être perçus aussi favorablement que les États-Unis. Point de tensions entre Rabat et Moscou ou Pékin, mais ce n'est pas pour autant que la stratégie d'équilibre voulue par Mohammed VI aurait cédé à un facile basculement en faveur de la Chine ou de la Russie.

Une position centrale ou périphérique ?

Le Maroc a ainsi procédé au développement de liens avec l'ensemble de ses environnements directs, arabe, africain et européen. S'ajoutent à cela ses relations avec un ensemble d'acteurs forts et influents de la planète, quand bien même c'est le lien avec les États-Unis qui se fait le plus évident. Ce choix est à la fois pragmatique et logique. En dépit de son différend avec l'Algérie (avec laquelle un très relatif dégel semble avoir commencé à prendre forme depuis l'année 2011), le Royaume continue à privilégier des relations cordiales avec des pays et ensembles qu'il considère depuis sa position de carrefour.

Dans l'Histoire comme aujourd'hui, le Maroc a en effet vocation à incarner une interface active pour des régions, zones et cultures, répondant pourtant à des orientations différentes, tant sur le plan commercial qu'en termes politiques et stratégiques. Que ce soit concernant les flux commerciaux, les dynamiques de transit relevant de l'économie, les articulations stratégiques liées aux migrations et aux politiques antiterroristes ou encore le développement de perspectives érigées comme formes de laboratoires du futur (telles les techniques de dessalement et leurs mises en application ou l'implication du marocain MASEN dans le projet DESERTEC), le Maroc a une position centrale. Ses bordures maritimes septentrionale et orientale ne l'interdisent pas de prétendre à une position de carrefour stratégique et d'opportunités.

Le ciment de la religion

Une tradition monarchique au croisement du politique et du religieux

La personne du roi du Maroc puise une partie importante de sa légitimité dans l'islam. Régissant les affaires du Maroc depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, la Monarchie alaouite a une filiation avec le prophète Mohammed à travers Muhammad Al-Nafs al-Zakiya, lui-même descendant d'Ali Ibn Abi Talib et de Fatima al-Zahra, fille du prophète. Cet aspect est fondamental car il participe de la nature et de la puissance d'ancrage des fondations du Royaume. Il clarifie la nature institutionnelle d'un pays qui se distingue d'autant plus qu'il est entouré par des pays aux régimes politiques foncièrement différents.

Un pôle de stabilité

Si le Maroc répond à une forme d'exception c'est entre autres par la valeur sacrée endossée par un roi qui cumule légitimité politique et attributs religieux. Le « Commandeur des croyants » est ainsi doté d'une aura religieuse qui renforce son image, ses prérogatives et sa stature vis-à-vis des citoyens marocains, ce qui est un atout considérable dans un contexte où chacun de ses voisins répond à des logiques institutionnelles différentes. Bien qu'ayant fait la preuve de ses aboutissements à travers les âges, cette particularité a été remarquée dans le contexte du « Printemps arabe », quand les discussions sur l'ampleur et la nature du réveil régional portant sur sa capacité à emporter sur son passage les institutions marocaines ont prouvé leur caractère erroné. Les mouvements populaires ont certes appelé à un changement dans le paysage institutionnel national et à la mise en place de réformes profondes, mais le Maroc n'a pas connu de profonde contestation populaire. Si le mouvement du 20 février a bien pris corps, si des jeunes ont bien manifesté dans certaines agglomérations leur volonté de changement, la stabilité du Royaume a néanmoins prévalu. Aucune dénonciation frontale du roi n'a été relevée et la contestation a davantage visé son entourage et certains membres du Gouvernement.

Une base réformiste

Le roi du Maroc n'a pas pour autant privilégié la carte de l'attentisme. La portée des changements induits par les chutes des présidents tunisiens Zineddine Ben Ali et égyptien Hosni Moubarak faisait craindre l'apparition de scénarios similaires pour l'ensemble de la région, royaume du Maroc compris. Mais quand bien même il y a eu moins de contestations au Maroc *stricto sensu* que dans d'autres pays de la région (l'Algérie pendant un moment, la Mauritanie avant le « Printemps arabe », sans oublier la Libye...), le Maroc se devait de procéder à une évolution, d'où la réforme

suggérée par le roi Mohammed VI, qui a saisi l'importance de changements en phase avec les aspirations des citoyens Marocains.

La sacralité au service de la réforme

Les dimensions politique et religieuse du souverain sont indissociables au Maroc, mais les appréciations semblent nuancées, voire divergentes, à ce jour entre les tenants de deux théories : ceux qui estiment que le roi a agi de manière à provoquer des réformes significatives et ceux qui jugent au contraire que toutes les impulsions provoquées ne seraient que des réformes en trompe-l'œil.

S'il est un critère qui semble toutefois compter, c'est la manière dont les réformes intervenues dans le contexte marocain ont semblé contenter une large partie de la population. Le souverain a réussi à se décharger de toute responsabilité politique directe afin de mieux rendre le pouvoir exécutif (le Gouvernement élu par les Marocains) responsable des déficits prévalant sur le plan gestionnaire.

La nature réelle des réformes intervenues montre également que, en théorie comme en pratique, la confirmation du rôle pour l'exécutif consacré par le vote des Marocains a bel et bien connu un renforcement en 2011. Néanmoins, toute volonté d'assister à la destitution ou au retrait du roi des institutions nationales a été déçue. La nature monarchique du Royaume marocain rend la présence du souverain légitime et obligatoire. *A contrario*, voir dans le Maroc une Monarchie parlementaire répondant à ses propres critères montre une évolution réelle dans les institutions. Le pays ne fonctionne pas sur le modèle des monarchies espagnoles, danoises ou encore britanniques ; il a ses propres modalités qui lui octroient une véritable spécificité.

Les réformes constitutionnelles ne consacrent pas moins une forme d'émancipation. Le renforcement des pouvoirs du Premier ministre, qui devient chef du Gouvernement et nomme aux fonctions civiles dans les administrations publiques, ainsi que dans les fonctions supérieures, les institutions et les entreprises publiques – pouvoir précédemment détenu par le roi – l'extension du domaine de compétences du Parlement, la garantie de l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif, la suppression de la disposition traitant du caractère « sacré » du roi, au profit de l'expression qui stipule que « l'intégrité de la personne du roi ne peut être violée », sont autant d'évolutions notables.

Le « Commandeur des croyants » maintient cependant sa fonction, de même qu'il continue à être le symbole du pays. Outre que ses fonctions religieuses ont été préservées, sa figure de recours vis-à-vis de toutes formes de risques pour le pays reste intacte. Quand bien même la Constitution du Maroc ne met pas en exergue un rôle politique démesuré pour le monarque, le référent des Marocains continue à passer par une foi en la place particulière et privilégiée du roi. Le risque de crise régionale et de déstabilisation peut jouer en ce sens, mais la formule répandue selon laquelle

les Marocains ne supporteraient pas que l'on touche à deux lignes rouges – le roi et le Sahara Occidental – va au-delà de la note d'humour initialement suggérée. Dans les faits, la population du Maroc voit dans Mohammed VI et dans les évolutions touchant au Sahara deux fondements sacrés qui ne peuvent être bouleversés. Il en va de la perception populaire de l'intégrité politique et territoriale du Royaume ainsi que des « valeurs fortes » dont le pays est porteur.

La prédominance religieuse

On ne peut cependant dire jusqu'à quel point la dimension religieuse de la fonction royale lui garantit un caractère protecteur. Pour conservatrice et religieuse qu'elle soit, la population marocaine ne répond pas moins à des signes de « modernité » et/ou d'occidentalisation avec les phénomènes culturels *underground*, l'existence d'une élite culturelle attirée par les idées et modèles occidentaux, l'aspiration d'une partie de la jeunesse à rechercher des opportunités en Occident (à commencer par l'Union européenne) ou encore l'engouement très relatif pour la pratique religieuse, hormis la participation au jeûne du Ramadan.

Ce phénomène présente toutefois d'importantes nuances entre zones urbaines développées et zones rurales traditionnelles. Mais quelle que soit la possibilité pour l'urbanité ou la ruralité d'imprimer ses caractéristiques effectives sur le Maroc, et quand bien même il semblerait que ce soit le conservatisme de la population qui soit dominant, la sacralité religieuse semble dépasser à bien des égards la symbolique politique du roi. Dès lors, le choix pour le souverain d'une distanciation vis-à-vis du profane au profit de sa fonction et de son titre religieux s'imposait. Renoncer au politique et garder intacte la vocation religieuse est en effet ce qu'il y a de plus logique pour un souverain qui trouve dans sa descendance sacrée une partie non négligeable de sa légitimité – une légitimité qui a d'ailleurs valeur de protection pour sa fonction – alors qu'un maintien de ses prérogatives politiques au détriment de ses prérogatives religieuses n'aurait pu que le rendre plus vulnérable car exposé à la critique populaire devant des failles gestionnaires. En délaissant officiellement une bonne partie des prérogatives politiques et en maintenant intacte sa fonction de « Commandeur des croyants », le roi du Maroc a au contraire choisi la préservation des équilibres du pays.

La « séparation » de la religion et de l'État

Les sphères politique et religieuse coexistent sans réellement se confondre au Maroc, quand bien même le gouvernement issu des dernières élections législatives est islamiste. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement gère les affaires politiques et le roi cumule les prérogatives religieuses avec sa fonction de protecteur des intérêts de la nation, notamment dans le cas où de difficiles évolutions internes viendraient à menacer les stabilités sociale et institutionnelle. Car au Maroc, c'est définitivement le religieux qui est susceptible d'alimenter le politique, et non l'inverse. La

concentration de la légitimité dans la personne du souverain permet ainsi, quelles que soient les précisions ou absences de précision constitutionnelles en la matière, de confirmer combien sa personnalité est à part. Les thèses concernant le « Printemps arabe » et ses répercussions ont montré la capacité des monarchies arabes à s'épargner des conséquences trop fortes sur leurs institutions, mais le cas du Maroc montre toutefois une singularité, ne serait-ce qu'en raison de la nature des réponses apportées. Pour imparfaites qu'elles puissent paraître, les réformes marocaines se sont avérées plus en phase avec le pays que ce qui a pu prévaloir dans d'autres monarchies régionales. Les réformes intervenues au Maroc ont ainsi été saluées de par le monde. Elles ont montré que le pays, qui avait été un pionnier de libéralisation politique au début des années quatre-vingt-dix, était en mesure de confirmer son adaptation aux défis régionaux. Pourtant, le Royaume est loin du répit. Les dynamiques locales montrent que les changements sont en marche et que les responsables politiques sont conscients des défis. Le « Printemps arabe » a montré la capacité du Maroc à maintenir l'intégrité du pays dans un respect des aspirations des Marocains à l'évolution. Force est de constater que le pays continue, parallèlement à ses évolutions politiques, à bénéficier d'une croissance prometteuse et d'un intérêt prononcé de la part de ses homologues régionaux comme internationaux.

Le Maroc peut-il être à la fois moderne, islamiste et démocrate ?

Réflexion pour un nouveau projet de société

Yasmina Naji

Alors que le monde arabo-musulman est en crise, totalement dépassé par des bouleversements sociopolitiques qui remettent en question l'avenir démocratique de la région, le Maroc se situe à la croisée des chemins ; en quelque sorte épargné mais aussi transformé par des mutations sociales majeures dont la plus importante est sans aucun doute l'émergence d'une volonté sociale de développer un État de droit. Un bouleversement certes fragile, mais qui prend sens parallèlement à une modernisation sans précédent, contribuant ainsi à donner une dimension sociale autrement plus exigeante aux concepts de justice³.

De la période coloniale aux « années de plomb »⁴, la société marocaine n'a cessé de défendre liberté et dignité, des exigences en matière de justice devenues les caractéristiques fondamentales d'un pays en transition. Une avance certaine du temps social sur le temps politique que le Maroc a connu plus intimement jusqu'aux années 2000, période à partir de laquelle le champ politique comprend la nécessité d'initier de véritables réformes démocratiques. Un engagement en faveur de l'État de droit qui se concrétise partiellement en 2004 avec la (très attendue) réforme du code de la famille (la Moudawana), puis en 2011 avec la réforme constitutionnelle. Bien qu'inabouties, entre autres sur la question de la liberté de conscience et la mise en application de certains principes constitutionnels fondamentaux, ces réformes sont néanmoins essentielles pour le renforcement d'une conscience collective démocratique.

Métamorphosé comme jamais il ne l'a été, méconnaissable, le Maroc contemporain engendre de nouvelles attitudes et fait émerger de nouveaux modes de vie qu'il s'agit de préciser. En effet, à l'image d'un monde en perpétuelle transformation, le Maroc change. Les attentes paradoxales d'une société marocaine en pleine reconstruction identitaire évoluent. Relevante à la fois de la

3. Entendue ici au sens rawlsien. Dans *Théorie de la justice*, John Rawls définit l'État de droit par le respect de deux principes de justice : 1. Le principe de liberté : « Chaque personne a droit à un système pleinement adéquat de libertés de base égales pour tous, compatible avec un même système de liberté pour tous » ; 2. Le principe d'égalité : « Les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, dans des conditions de juste égalité des chances, elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société ». Pour l'auteur, la justice ainsi définie constitue les bases d'un État de droit. Cf. John Rawls, *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971 [trad. AUDAR (C.), Seuil, 1987 et 1999].

4. L'expression « les années de plomb » renvoie à une période de l'histoire du Maroc et du règne de Hassan II où la répression politique était utilisée comme instrument de pouvoir contre tous ceux qui contestaient ou décriaient les modes de fonctionnement du régime monarchique. Les principaux opposants étaient écartés de la scène politique, emprisonnés, etc. Depuis 2007, un programme de réparation communautaire initié par Mohammed VI a été mis en place par les autorités marocaines pour que soient reconnues les violations des Droits de l'homme exercées pendant les années de répression politique.

modernisation, de la démocratisation et d'un retour en force du religieux, les attentes citoyennes semblent *a priori* antinomiques ; d'autant plus qu'historiquement, modernisation et démocratisation se sont toujours accompagnées d'une laïcisation et/ou sécularisation du politique. Aussi, alors que l'ensemble du monde arabo-musulman connaît une recrudescence généralisée de l'islam comme référent politique, idéologique et identitaire, il est légitime, voire indispensable, de repenser les limites du religieux dans le politique. Une situation à laquelle le Maroc ne déroge pas et qu'il connaît officiellement depuis l'élection d'un Gouvernement à caractère islamiste en 2011. Un choix démocratique qui se respecte autant qu'il interpelle quant au mode de présence du religieux dans les sphères politique et publique. D'autant plus que deux ans après l'élection du parti de la Justice et du Développement⁵, ce choix soulève déjà un certain nombre d'inquiétudes quant aux restrictions du champ des libertés susceptibles d'être mises en place (en particulier relatives aux libertés et aux droits des femmes et des minorités). En ce sens, il est essentiel de se demander dans quelle mesure le Maroc peut-il être à la fois moderne, islamiste et démocrate ?

Parce que démocratie et islam politique n'ont pas encore trouvé la voie d'une sereine cohabitation, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'avenir des pays musulmans : démocratisation de l'islam politique ou islamisation de la démocratie ? Un enjeu qui de toute évidence concerne tout un chacun autant qu'il doit conduire à une redéfinition de la notion de démocratie comprise tant dans sa dimension politique et institutionnelle que dans sa dimension sociale. Ce qui en d'autres termes renvoie à l'idée que la constitution politique ne peut suffire à elle seule à garantir la démocratie, en particulier si la société ne peut s'appuyer sur une constitution civile démocratique. Ainsi, les aspirations des marocains à défendre les libertés individuelles, les droits fondamentaux et l'égalité de fait doivent être réévaluées ; et ce, entre autres, par l'étude de la condition des femmes qui reste un indicateur privilégié de développement démocratique. Parce qu'il est indéniable que les rapports religion/politique et religion/droit se révèlent plus clairement dès qu'il est question de genre et de diversité culturelle ou religieuse, il s'agit ici de saisir les limites de la dynamique démocratique engagée par le Maroc.

Une société multiculturelle moderne

Malgré une évidente recrudescence du religieux, l'islam n'est pourtant pas la seule caractéristique d'une société marocaine aux multiples spécificités. En effet, avec le développement des principes du libéralisme politico-économique, la société marocaine contemporaine se caractérise d'abord par une modernisation rapide dont la conséquence première est une révolution des rapports et des codes

5. Le PJD, parti de la Justice et du Développement est un parti politique marocain à caractère islamiste formé en 1998, mais dont les premières inspirations politiques datent des années soixante. En 2011, il remporte les élections législatives avec 107 sièges. Son secrétaire général et actuel chef du gouvernement est Abdelilah Benkirane.

socioculturels. Une métamorphose du social qui favorise l'émergence de revendications à caractère démocratique et qui conduit le Marocain à exiger davantage de liberté et d'égalité devant la loi. Une avancée clairement perceptible mais qui ne renseigne toutefois pas sur l'ampleur des bouleversements entraînés par la mutation des codes socioculturels. Qui sont les marocains ?

Berbères, musulmans, juifs, noirs, blancs, homosexuels, pauvres, athées ou chiïtes, les marocains sont d'abord multiculturels, jeunes, et le revendiquent. Ce constat représente déjà un bouleversement majeur pour une société historiquement traditionnelle où l'uniformisation sociale a longtemps été consacrée. L'affirmation par chacun de ses différences marque une rupture avec un temps aujourd'hui dépassé. Comme souvent dans les pays en voie de développement, la population marocaine, encore principalement rurale, s'urbanise proportionnellement à l'industrialisation du pays. Et parmi les nombreuses autres transformations sociales significatives, l'une des plus importantes, la métamorphose de la cellule familiale, est souvent sous-estimée. En effet, le nombre d'enfants par femmes est passé de 7 à 2,3 entre 1970 et 2010, le nombre de divorces ne cesse d'augmenter et l'âge moyen au premier mariage est désormais de 27,4 ans pour les femmes et de 30 ans pour les hommes⁶. Le mariage, pilier de la tradition et indicateur privilégié de l'évolution des mentalités, connaît une crise majeure alors que le célibat est un phénomène croissant puisqu'il concerne aujourd'hui 29 % des femmes de 30 à 34 ans (seulement 10 % en 1987) et 18,9 % de la tranche des 35-39 ans (seulement 5,4 % en 1987). L'alphabétisation croissante des femmes encourage autonomie financière et indépendance qui participent toutes deux à déstabiliser les rapports d'autorité traditionnels qui régissent la famille. Ces constats multiples participent indéniablement au bouleversement de l'équilibre des rapports sociaux.

Les statistiques démographiques marocaines, analysées par Youssef Courbage et Emmanuel Todd dans *Le rendez-vous des civilisations*⁷, surprennent tant l'impact de la modernisation sur la société marocaine semble évident et tant les variables sociodémographiques se rapprochent tous les jours de celles du monde occidental.

La transition démographique que connaît le Maroc serait ainsi à l'origine de bouleversements dans le quotidien des Marocains dont les exigences premières relèvent davantage de l'accès aux soins et à une éducation de qualité, d'une baisse des disparités socioéconomiques et de la satisfaction de besoins matériels et moraux ; mais indirectement, elle aurait également pour conséquence la promotion des valeurs démocratiques de justice, d'égalité et de liberté.

À l'origine des revendications citoyennes, un sentiment d'injustice partagé par le plus grand nombre, nombre qui augmente et qui change de forme avec le développement de la modernité et des nouvelles technologies. En effet, avec internet et tous les nouveaux outils de communication, les revendications citoyennes dépassent les frontières et fédèrent un nombre toujours plus important

6. Statistiques disponibles sur le site internet du Haut-Commissariat au plan <http://www.hcp.ma>.

7. COURBAGE (Y.) et TODD (E.), *Le rendez-vous des civilisations*, Seuil, 2007.

d'adeptes. Sur les réseaux sociaux, des milliers de personnes se rassemblent pour dénoncer, revendiquer, exiger, un constat qui, malgré un taux de participation politique encore faible, souligne que jamais les citoyens marocains n'ont été plus préoccupés par leurs conditions de vie.

Une modernité et une économie de marché qui, de la mode vestimentaire, musicale ou audiovisuelle, aux nouvelles formes de solidarités, transforment tous les codes sociaux traditionnels ; car avant d'être culturelle, sociale ou politique, la modernisation de la société marocaine est d'abord et surtout économique. Comme partout ailleurs, le Maroc est sous la tutelle d'une économie de marché qui change le regard que la population porte sur l'ordre de la société et sur la logique du monde. Les peurs liées à la stabilité économique du pays augmentent proportionnellement à l'exclusion de certaines couches socioculturelles de l'économie de marché ; et trop nombreux sont les Marocains à vivre dans des conditions de précarité et de misère inadmissibles. Le chômage des jeunes étant par ailleurs l'une des conséquences premières de ces dysfonctionnements sans que soient mises en place des politiques adaptées pour lutter contre ce fléau. Tout cela contribue parfois à développer un sentiment de rejet à l'égard de la modernité, jugée comme un fléau occidental importé. Assimilée à une nouvelle forme de néocolonialisme culturel, la modernité contribue ainsi à intensifier et à distordre le rapport au religieux qui devient, pour les plus marginalisés, le seul repère identitaire permanent, le dernier refuge pour éviter l'annihilation de toute forme d'individualité.

Constatée politiquement mais aussi socialement, la recrudescence du religieux au Maroc comme dans tous les pays à majorité musulmane, s'explique ainsi de différentes façons et semble tout à la fois mêler piétisme, conservatisme et perte de repères identitaires et politiques ; un mélange qui peut parfois prendre la forme de radicalismes religieux qui posent problème pour le développement de la démocratie, comme c'est le cas du salafisme. Selon certains observateurs, ces derniers seraient tous les jours plus nombreux, se développant en marge d'une société qui, bien que culturellement islamo-conservatrice, reste fondamentalement modérée et étrangère à l'extrémisme radical que connaissent en masse d'autres pays musulmans. Principalement « modérée », la société marocaine a toutefois fait le choix d'être gouvernée par un parti politique religieux ; un choix qui se respecte autant qu'il doit conduire à l'évaluation des politiques et des prises de position du PJD qui, depuis les élections législatives de 2011, n'ont cessé d'évoluer, interrogeant à la fois les compétences référentielles et aussi le « devenir » de tous ceux qui ne se retrouvent pas dans les limites politiques qu'impose le religieux.

Une gouvernance islamiste : un problème pour la démocratie ?

Alors que les Marocains ont fait le choix de l'islam politique, la question de la démocratisation du

Maroc est d'abord celle de l'équilibre entre politique et religion, valeurs religieuses et valeurs démocratiques. Aussi, la question est ouvertement posée : quelles sont les limites démocratiques concrètes d'une gouvernance islamiste ?

En novembre 2011, lorsque le PJD gagne les élections législatives et accède au pouvoir, c'est une première dans l'histoire du Maroc. Après les deux partis historiques que sont l'Istiqlal (parti conservateur) et l'USFP (parti socialiste), c'est désormais aux islamistes de gouverner. Étant donné le peu d'envergure des programmes politiques proposés par les partis traditionnels et le manque de crédibilité qui leur est accordé par l'électorat, c'est sans grande surprise que les Marocains ont porté aux pouvoirs des islamistes. Le constat général est qu'aucun des partis historiques n'a été en mesure de proposer un vrai projet de société qui puisse mobiliser la volonté populaire, un peu comme si l'idée de mettre en place les grandes réformes sociales nécessaires avait été abandonnée. Accusés d'élitisme, de machisme, de racisme anti-jeunes, d'incompétence et souvent accusés « d'acheter » des voix électorales, les partis politiques traditionnels ont (et jusqu'à preuve du contraire) perdu toute crédibilité. À l'inverse, en se confrontant à la rue lors des manifestations du Printemps arabe, inspirant confiance et stabilité, le PJD est parvenu à asseoir son *leadership*. Un succès appréhendé par certains comme un vote sanction, par d'autres comme un gage de confiance, mais qui semble néanmoins avoir été porté sans grande difficulté par un PJD efficace politiquement. Grâce à des politiques de terrain visant toutes à fédérer les voix des diverses couches socioéconomiques, le PJD a semble-t-il su s'adresser aux marocains.

Toutefois, parce qu'il est de notoriété publique qu'il est toujours plus simple de remporter une élection que de gouverner, l'enthousiasme citoyen pour le PJD semble déjà s'essouffler. Près de deux ans après son arrivée au pouvoir, trop peu de nouvelles réformes sociales ont été engagées, les femmes sont absentes du champ politique et les tentatives de limitation des libertés de plus en plus fréquentes. Non pas que la situation ait été meilleure avec les précédents gouvernements, néanmoins les attentes envers le PJD sont grandes et le parti islamiste sait l'importance d'honorer les promesses de justice sociale faites pendant la campagne électorale pour rester au pouvoir ; et ce, précisément parce que le suffrage universel ne pardonne pas. Élu sur la base d'un programme d'amélioration de la gouvernance lui ayant permis de rassembler une grande partie de l'ancien électorat socialiste, le PJD n'a toutefois rien d'un « parti islamiste de gauche ». Réduire la justice sociale à de l'action caritative et proposer dans le même temps des projets à caractère ultralibéral, voilà le paradoxe d'un parti dont les promesses de 2011 semblent déjà oubliées. Hormis certaines mesures telles que la hausse des hydrocarbures, un nouvel impôt de solidarité ou la publication de listes divulguant les noms des bénéficiaires de situation de rentes (agrément divers), le gouvernement de Abdelilah Benkirane n'a à ce jour initié aucune des réformes de fonds attendues par les couches les plus défavorisées de la société, comme l'est par exemple la régularisation du

statut du personnel de maison, toujours marginalisé et privé de ses droits ou la réforme de la caisse de compensation qui est aujourd'hui un véritable problème pour les finances publiques. Aussi, force est de constater qu'en l'absence de politique économique sérieuse et adaptée, l'incapacité du PJD à répondre aux urgences sociales risque d'aggraver des écarts économiques déjà très prononcés, principale menace pour la stabilité politique du pays.

Dans un autre registre, celui du genre, la présence d'une seule femme au Gouvernement, censée représenter les 16,4 millions de Marocaines sur une population totale de 32,5 millions d'habitants, a donné le ton. Bien qu'ayant été élu entre autres par un électorat féminin sur un programme axé sur la lutte contre la pauvreté et la précarité, le PJD semble totalement hermétique et indifférent aux travaux des plus grands économistes internationaux attestant du rapport proportionnel entre pauvreté et condition des femmes. La situation socioéconomique de ces dernières, comme la question du respect des droits et des libertés des minorités, ne semble pas être une priorité.

Partant de ce constat, et des limites que présente aujourd'hui une gouvernance islamiste, il semble impératif de recadrer le débat et de poser les vraies questions. Comme le souligne Abdou Filali-Ansary dans un article intitulé « Islam, laïcité et démocratie »⁸, il est aujourd'hui fondamental de repenser le tournant démocratique dans un contexte musulman, non pas bien évidemment par le rejet du religieux, mais par le changement de son mode de présence et d'action. Dans le champ politique, le religieux ne doit plus simplement être appréhendé comme un système de prescriptions figées précisément parce que la démocratie est devenue une norme connue et acceptée par la majorité des Marocains. Le religieux doit ainsi penser son adaptation démocratique et ce malgré le manque considérable de travaux ayant trait au renouvellement de la pensée de l'islam, manque qui par ailleurs devrait prioritairement être comblé par la mise en place de véritables centres de recherche, et plus largement par la mise en place d'un système éducatif de qualité. Les idées défendues par les nouveaux théoriciens de l'islam, la plupart du temps proches d'un islam humaniste et démocrate, gagneraient à être davantage connues et répandues. La réforme de l'islam politique doit être réalisée par la construction d'un ou de plusieurs projets de société où islam et démocratie, islam et justice, seraient pensés dans un référentiel universaliste où tous les marocains pourraient se reconnaître.

Les femmes, l'avenir démocratique du Maroc

Premier indicateur du niveau d'avancée démocratique d'une société, la condition des femmes devrait être l'une des préoccupations majeures du Maroc. Déjà engagée par le milieu associatif depuis de nombreuses années, la « révolution féministe marocaine » a permis la réalisation de deux

8. Revue *Pouvoir*, n° 104, Seuil, janvier 2003.

réformes majeures : la réforme du code de la famille, la Moudawana, en 2004, suivie de la réforme de la Constitution de 2011 qui érige, entre autre, l'égalité des sexes au statut de principe constitutionnel confortant ainsi les acquis de la réforme de 2004. Comme le souligne l'article 19 de la constitution de 2011 :

L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'État marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.⁹

L'adoption de ce principe constitutionnel d'égalité des sexes est indéniablement une avancée loin d'être négligeable puisque la nouvelle constitution permet d'asseoir et de renforcer la réforme du code de la famille qui depuis 2004 garantit (théoriquement) aux femmes indépendance juridique, égalité au sein de la famille, droit de divorce, restriction de l'âge du mariage à 18 ans et de la polygamie, passation de la nationalité marocaine par la mère et la fin de la tutelle paternelle pour le mariage. Un code de la famille qui est à ce jour le cas exemplaire de législation fondée sur l'islam et qui met en partie en œuvre les idées de justice sociale et d'égalité des genres défendues par l'universalisme démocratique. Aboutissement d'une vingtaine d'années de débats entre les pouvoirs politique, religieux et associatif, à l'origine de réticences nombreuses et parfois même violentes, comme c'est le cas de celles exprimées par les islamistes radicaux de Ahdou el Hissan¹⁰, la mise en place de la réforme du code de la famille a permis d'illustrer les difficultés que présente l'évolution de la condition des femmes dans un environnement politico-religieux.

Imputables en grande partie au travail effectué par les très nombreuses associations qui luttent pour la défense des droits et des libertés de l'homme et de la femme, ces réformes attestent d'une volonté émanant de la sphère civile de défendre les principes démocratiques d'égalité et de liberté ; néanmoins, malgré un impact certain sur les mentalités et comportements des Marocains, l'absence des femmes du champ politique et leurs précarités économiques soulignent combien les aspects essentiels de la relation entre les genres n'ont véritablement pas été portés par ces réformes ni même fondamentalement remis en question. Du point de vue de l'égalité réelle entre les sexes, et face aux problématiques quotidiennes des Marocaines, ce principe constitutionnel tout comme le code de la famille se révèlent encore inefficaces et insuffisants, ce qui porte à croire que de nombreux chantiers restent encore à engager. Le principal frein au développement de la condition féminine est

9. Le texte de la nouvelle constitution marocaine est disponible sur le site du gouvernement du royaume du Maroc, www.maroc.ma.

10. Association marocaine tolérée mais non autorisée légalement qui revendique la mise en place d'une république islamique.

aujourd'hui le code pénal dont de nombreux articles, basés sur des référents religieux, sont porteurs de discriminations à l'égard entre autres des femmes. Totalement inadaptés, certains articles du code pénal, qui parfois datent encore de la période coloniale, vont à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité des sexes. Pour exemple, aujourd'hui, la naissance d'un enfant hors mariage est punie par la loi d'une peine d'emprisonnement, la notion de viol conjugal n'existe pas, les femmes héritent la moitié de ce qu'hérite un homme, etc. Un arsenal juridique qui limite grandement la portée des dispositions du code de la famille et que le gouvernement islamiste se refuse à modifier sous prétexte d'une défense des valeurs religieuses. Aussi, bien qu'exigée par une grande partie de la population, la réforme du code pénal est laissée sans suite par un système politique masculin, misogyne, et qui de surcroît fait appel à la religion musulmane pour conforter des inégalités qui freinent grandement le développement du pays.

Moderne dans une certaine mesure, la société marocaine l'est beaucoup moins dès qu'il s'agit de la condition des femmes, sujet sur lequel les mentalités peinent à évoluer, un peu comme si une ossification s'était opérée sur la question. Un travail colossal reste ainsi encore à faire sur les mentalités pour que la mère, l'épouse, la femme ou la fille, soient toutes considérées comme des personnes pensantes et agissantes par elles-mêmes et pour elles-mêmes. Un travail et un accompagnement qui doivent d'abord être initiés par les autorités politiques, entre autres sur le plan juridique, mais également de façon plus pratique sur les lieux de travail, à l'école et au sein du « gouvernement » de la famille. Une prise de conscience nécessaire qui ne pourra se réaliser sans une réforme du code pénal et sans que cette dernière s'accompagne sur le terrain de politiques appliquées de discrimination positives comme c'est déjà le cas pour garantir *a minima* la représentativité politique des femmes, politiques de quotas dont la mise en place a permis à 3400 femmes d'être élues en 2009 contre 126 en 2003.

Par ailleurs, et parce qu'il est établi que les religieux, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs, n'ont jamais été de grands défenseurs des libertés et des droits des femmes, le vaste chantier démocratique marocain connaît aujourd'hui une difficulté majeure : celle que présente le frein du religieux pour le développement. Pourtant, parce qu'elles peuvent être à la fois religieuses et défendre l'égalité des sexes, les Marocaines sont plus modernes et plus démocrates que les Marocains. Parce qu'elles se sentent tous les jours plus en mesure d'exprimer et de revendiquer leurs droits, d'exiger le respect de leur libre arbitre et parce qu'elles ne sont pas prêtes à céder à n'importe quel type de concession sous prétexte d'un conservatisme religieux, aucun projet de société ne pourra se construire sans les femmes. Incontournables, très présentes dans le social, il semble qu'elles doivent désormais s'organiser de façon plus efficace pour atteindre leurs objectifs, et peut-être envisager d'investir autrement que par leur absence le champ politique marocain. En effet, dans le contexte actuel d'une ouverture démocratique du champ politique, tout devient

possible, et chacun a le devoir de défendre ses droits et ses libertés. Pourquoi alors ne pas envisager la création d'un parti politique à « caractère féministe » ?

Géopolitique du Maroc : vers l'émergence ?

Mehdi Taje

Le Maroc, royaume ancré dans le temps long de l'Histoire, entend répondre aux grands défis du présent et de l'avenir. Traditions arabe, africaine et andalouse, forment une fusion harmonieuse et élégante dans le temps d'une nation singulière qui s'assume. Évoquant le Royaume, Daniel Rivet souligne « qu'il est le plus africain, le plus européen et le plus indigène des trois pays du Maghreb »¹¹. La société marocaine avec ses composantes ethniques tolérantes, modernisantes et plurielles, en fait un pays de synthèse. De ce fait, le Maroc est le laboratoire d'avant-garde du processus de modernisation dans les champs MENA¹² et sahélo-africain. Parallèlement, la vision d'un voisinage euro-méditerranéen et euro-africain en mutation s'esquisse dans l'expérience du Maroc émergent. Riche de son profil géopolitique, conscient de l'ampleur des défis, le Maroc, sans renier son identité, aspire à se tourner vers l'avenir et à renforcer son assise régionale et internationale.

Le Maroc face à une nouvelle équation géopolitique

À la chute de l'URSS, l'option de l'économie libérale et industrielle s'est imposée comme la matrice structurante de l'ordre politique international. Le triomphe de cette pensée unique a ouvert la voie à un champ de concurrence intensifié entre les anciennes et nouvelles nations industrialisées. Aujourd'hui, cet ordre est profondément bousculé par l'éclatement de la crise financière puis de la crise économique qui n'ont pas encore fini de produire leurs effets. Dans le cadre de cette nouvelle phase de fluidité de l'ordre économique et stratégique international, nous assistons à l'irrésistible émergence de différents pôles de puissance équilibrant l'hégémonie occidentale : un monde polycentrique (selon l'expression de Michel Foucher) où de nouveaux acteurs (Chine, Inde, Russie, Brésil, etc.) revendiquent « leur place au soleil »¹³, terminologie empruntée à la diplomatie de la fin du XIX^e siècle, afin de peser sur la future configuration de l'échiquier planétaire. Le Maroc est ainsi confronté à de nouveaux défis et à des opportunités auxquels il entend répondre en s'appuyant sur ses atouts tant géographiques qu'historiques, stratégiques, culturels et humains. En ce sens, le roi Mohammed VI met en exergue les spécificités du Royaume qui évolue selon sa propre temporalité,

11. BENNAFLA (K.) et SENIGUER (H.), « Le Maroc à l'épreuve du printemps arabe : une contestation désamorcée ? », *Outre-terre*, n° 29, 3^e trimestre 2011, p. 143.

12. MENA : Middle East, North Africa.

13. FOUCHER (M.), *La bataille des cartes : analyse critique des visions du monde*, François Bourin Éditeur, 2011.

indépendamment des vicissitudes inhérentes aux bouleversements secouant le monde arabe. Le cap est fixé : l'émergence sur la scène internationale.

Le profil géopolitique du Maroc

Le Royaume marocain est l'un des plus anciens États de l'espace méditerranéen et africain. Le terme Maroc apparaît pour la première fois sous la dynastie des Saadiens ayant régné de 1554 à 1659. « Carrefour géographique, historique, culturel et “civilisationnel”, le Maroc constitue un exemple unique au Maghreb car il est limité par de véritables frontières naturelles qui en font un tout original et cohérent. Au Nord, la Méditerranée, à l'Ouest l'Atlantique érigeant le Royaume en puissance bi-océanique, à l'Est la steppe et le désert ; au Sud la mer de sable ou de cailloux, le sépare de l'Afrique Noire. »¹⁴ Pont entre l'Orient et l'Occident, référentiel permanent de la civilisation de l'islam en son ère d'influence, le Royaume chérifien est à la croisée de quatre espaces : le monde euroméditerranéen, l'Atlantique et les Amériques, l'Afrique et le monde arabe et islamique. « Le Maroc est une vieille nation chargée d'histoire : rares sont les États ayant une profondeur historique comparable. Ainsi, en 987, quand Hugues Capet fut élu roi de France, la Monarchie marocaine avait déjà 199 ans d'existence »¹⁵. À la veille de la colonisation, Lyautey évoquait le Maroc en ces termes : « Alors que nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de choses inorganique, où le seul pouvoir constitué était celui du Dey turc effondré dès notre venue, au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui jusqu'à ces dernières années faisait encore figure d'État constitué avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours, malgré la défaillance récente du pouvoir central [...] hommes de culture qui ont traité d'égal à égal avec les hommes d'État européens, qui ont le sens des choses politiques. »¹⁶ Il constatait ainsi qu'il était face à un peuple au passé riche et une nation authentique, un empire aux structures originales édifiées durant des siècles.

Aujourd'hui, le Maroc aspire à l'émergence. Trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, et tout en se positionnant en partenaire privilégié du Nord, le Maroc élargit le champ de ses partenariats afin d'asseoir son assise internationale. Se hisser au rang de métropole économique, c'est anticiper les forces de l'avenir, c'est dépasser le statut d'espace de transit lié à la profondeur africaine, c'est renouer avec un passé riche de gloire, c'est se prémunir contre les stratégies hostiles du voisinage. Parce qu'elle est sa meilleure défense, le Maroc opte pour une stratégie multivectorielle offensive

14. LUGAN (B.), *Histoire du Maroc : des origines à nos jours*, Ellipses, 2011, p. 9.

15. *Ibid.*

16. *Histoire du Maroc : des origines à nos jours, op. cit.*

destinée à lui ouvrir de nouveaux horizons.

La part de la géographie

La rémanence historique, la nécessité d'inscrire les événements dans le temps long de l'histoire, est une clef d'analyse précieuse afin de mieux comprendre la personnalité stratégique du Royaume. Le Maroc est composé de quatre ensembles géographiques aux singularités marquées : la façade maritime avoisinant 3500 kms, les plaines, la montagne et le Sahara. Ces particularismes géographiques conjugués à sa position géostratégique constituent des atouts que le Royaume s'emploie à valoriser sur la scène internationale. Selon les époques, ils s'avèrent également source de vulnérabilités et de fragilités structurelles menaçant la stabilité du pays. À titre illustratif, « le paradigme de la montagne » fut longtemps la clé de l'explication de toutes les réalités marocaines. En 1938, le géographe Jean Célérier écrivait ainsi que tout le pays était subordonné à la montagne car selon lui existaient trois ou quatre Maroc qui, « au lieu de regarder vers un centre commun, se tournent le dos pour obéir à leurs affinités respectives [...] la montagne n'a cessé de dominer la plaine »¹⁷. Comme le souligne Gérard-François Dumont, « la chaîne atlassique, avec son orientation sud-ouest nord-est, divise le Maroc en deux ensembles inégalement peuplés [...] les neuf dixièmes de la population vivent au nord-ouest de la diagonale concrétisée par l'Atlas. Le Maroc se caractérise donc, aujourd'hui comme hier, par un peuplement contrasté et dissymétrique »¹⁸. La synergie de la montagne et de la plaine fait néanmoins l'unité et la force de la société moderne depuis le tournant de l'indépendance en 1956. Cette synergie, valorisée par un exceptionnel réseau hydraulique, a permis au Maroc de développer son potentiel agricole et dans une moindre mesure énergétique.

Le relief détermine ainsi un morcellement du territoire lourd de conséquences dans un pays qui n'a jamais disposé d'un centre politique clairement déterminé par la géographie. En 1662 et 1693, Moulay Ismaïl fut dans l'obligation, afin de redonner toute son unité politique au Royaume, de constituer une puissante armée en mesure de prendre d'assaut et de neutraliser le réduit montagnard abritant des tribus berbères entrées en rébellion. Plus globalement, l'histoire du Maroc est construite sur l'opposition centre-périphérie confrontant le Bilad el Makhzen, obéissant au gouvernement central, et le Bilad-es-Sibâ, pays de la dissidence. Contrairement à une idée reçue, cette dissidence fut tout autant « arabe » que « berbère », l'espace d'indécision politique oscillant selon les rapports de force. Comme le souligne Méraud, « Le territoire du Bilad es Sibâ est mouvant [...] telle fraction du Bilad el Makhzen passe en Sibâ (dissidence) puis renoue avec le Makhzen, un accommodement trouvé. Entre les confins du Bilad el Makhzen et ceux du Bilad es Sibâ, il y a une sorte de *no man's land* où le sultan n'exerce qu'une autorité limitée et précaire et dont la largeur varie selon l'humeur

17. *Ibid.*, p. 11.

18. DUMONT (G.-F.), « Le Maghreb, une géopolitique éclatée », *Géostratégiques*, n°32, 3^e trimestre 2011, p. 43.

des tribus. Cette zone sert d'écran entre la plaine, qui est à peu près le domaine du Makhzen et la montagne qui est essentiellement le Bilad es Sibâ [...] La dissidence étant, dans l'espace et dans le temps, mouvante selon les événements du moment car le Bilad el Makhzen est fait d'îlots mouvants. »¹⁹ Aujourd'hui, le processus de recentrage de l'État a donné à la société marocaine toutes les vertus de l'unité nationale.

Certes, historiquement, la dialectique interne est la résultante d'une oscillation entre provincialisation et centralisation, entre velléités de morcellement et volonté d'unification. Aujourd'hui, la problématique se pose en termes de risque social, de pauvreté et de chômage affectant les régions déshéritées du pays et menaçant, à la faveur de la vague des révolutions arabes, la stabilité du pays. Pour autant, ces risques sont pleinement intégrés au sein d'une vaste stratégie de réforme et de modernisation socioéconomique fondée sur la généralisation de l'enseignement, la construction d'infrastructures modernes visant le développement et le désenclavement des régions défavorisées, la lutte contre la pauvreté et le chômage, la diffusion des TIC, etc. En se saisissant ainsi des problèmes de fond, l'État moderne marocain s'affirme sur la scène nationale et internationale.

La part de l'histoire

Ce sont ces mêmes forces centrifuges qui ont engendré dans le passé l'affaiblissement du Maroc, ouvrant la voie à la pénétration coloniale et au démembrement du Royaume. À la fin du XIX^e, le Maroc, seul État d'Afrique du Nord hors de l'empire Ottoman, est convoité par les puissances européennes. L'Espagne qui détient Ceuta et Melilla depuis le XV^e siècle, la Grande-Bretagne qui domine Gibraltar depuis 1710, la France qui a conquis l'Algérie en 1830, aspirent à s'emparer du Royaume alaouite. L'Allemagne et l'Italie à leur tour se mettent sur les rangs. En dépit des accords de neutralité signés avec la France en 1832, le Maroc apporta son soutien, notamment sur le plan militaire, à l'Émir Abd el-Kader entré en rébellion contre Paris en Algérie. Dans une certaine mesure, cet appui ayant échoué contribua à souligner les faiblesses militaires du Royaume convoité par les puissances occidentales. Le Maroc opposa une farouche résistance, la plus longue au Maghreb, aboutissant toutefois à la mise en coupe du Royaume en sphères d'influence entre puissances occupantes : le Nord et plusieurs provinces du Sud sont occupés par l'Espagne, la ville de Tanger placée sous mandat international et le reste du Maroc sous protectorat français suite à la signature du traité de Fès le 30 mars 1912. Lors de l'indépendance le 2 mars 1956, le Maroc hérite d'un territoire largement amputé. Dès l'indépendance, outre l'ancrage au bloc occidental et aux États arabes et africains inscrits dans ce champ, le rétablissement du Maroc dans ses droits historiques est la ligne directrice initiée par Mohammed V et ardemment poursuivie par Hassan II.

19. MÉRAUD (M.), « Histoire des Goums marocains », Service des Affaires indigènes du Maroc, Arcueil, 1990, pp. 31-32, tome III.

Dans sa volonté de restaurer l'intégrité du pays et de mettre un terme aux amputations territoriales issues de la décolonisation, Rabat s'oppose à l'expansionnisme algérien. Le terme de « Grand Maroc » retrouvant sa dimension historique est formulé par Allal El Fassi, leader du parti de l'Istiqlal, dans un texte devenu célèbre : « Nous ne serons vraiment indépendants, déclarait-il, que lorsque nous aurons reconquis les terres de nos pères glorieux. Ces terres vont de Tanger, où je vous parle, jusqu'au fleuve Sénégal, jusqu'à la ville de Saint-Louis qui est marocaine, comme sont marocains aussi et appartiennent à notre maître le roi, Tindouf, Colomb-Béchar, les terres du Rio de Oro et du Soudan jusqu'à Tombouctou, jusqu'au fleuve Niger. »²⁰ Ce cycle géopolitique est inauguré en octobre 1963 par la guerre des sables opposant le Maroc à l'Algérie, opération visant à récupérer la région de Tindouf. Cette tentative échoue et les accords d'Ifrane de 1969 donnent à l'Algérie le gisement de Tindouf²¹. Rabat, en dépit de sa victoire militaire en 1963, perd de nombreux territoires à sa frontière est au profit de l'Algérie. Ce concept de « Grand Maroc », tout en reflétant la profondeur historique marocaine, fut perçu par Alger comme une menace. Pourtant, « les rois du Maroc ont fait du respect des frontières un axe central de leur relation avec l'Algérie et ont régulièrement insisté sur la nécessité de construire des liens régionaux »²².

L'occupation espagnole des régions sahariennes coupait le Maroc de ses racines africaines d'où ont émergé de nombreuses dynasties et des grands axes nord-sud reliant le cœur du Royaume à la vallée du fleuve Sénégal et jusqu'à la boucle du Niger. La récupération des espaces sous contrôle espagnol s'échelonne en plusieurs étapes dans un processus visant le parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume :

- le 7 avril 1956, la zone Nord du Maroc est restituée à l'exception des présides de Ceuta et Melilla et d'un chapelet d'îlots sur le rivage nord ;
- les provinces Sud de Tarfaya et Tan Tan sont rétrocédées par l'Espagne en 1958 ;
- la province d'Ifni, au sud, sera restituée par l'Espagne en 1969 ;
- les provinces du Sud, de Saguia al Hamra et Ouad Ad-Dahab, seront récupérées en 1975 et en 1979 suite à la spectaculaire marche verte organisée par Hassan II et mobilisant 350 000 personnes²³.

Le conflit du Sahara Occidental éclate en 1975 et pose le problème de l'achèvement de l'unité territoriale du Maroc sur fond de rivalité stratégique algéro-marocaine. La patrie saharienne, érigée en « cause sacrée » par Mohammed V puis Hassan II, mobilise le peuple autour de l'inéluctable réunification.

20. MOHSEN-FINAN (K.), « Sahara Occidental : les enjeux d'un conflit régional », CNRS Histoire, 1997, pp. 25-26.

21. CHAUPRADE (A.) et THUAL (F.), *Dictionnaire de Géopolitique*, 2^e édition, Ellipses, 1999, p. 278.

22. MEKOUAR (M.), « Aux origines de la stratégie du *statu quo* : lectures dans la politique saharienne de l'Algérie », Maroc-Algérie, Analyses croisées d'un voisinage hostile, Karthala, janvier 2011, p. 33.

23. ELMADMAD (K.), « La gestion des frontières au Maroc », rapport de recherche Institut universitaire européen, RSCAS, 2007, p. 5.

Outre le Maroc aspirant à retrouver ses droits historiques, deux acteurs principaux poursuivaient des objectifs géopolitiques.

– L'Espagne, par son soutien à la cause sahraouie, aspirait à créer la fiction d'un État sahraoui de façon à créer, au sud du Maroc, une entité artificielle ne pouvant survivre qu'en se tournant vers Madrid. Les Espagnols comptaient ainsi perpétuer leur influence dans la zone par le biais d'un État artificiel et fantoche.

– L'Algérie, accrochée au littoral méditerranéen et s'enfonçant vers le sud par un large appendice saharien qui l'écrase, est littéralement coincée en Méditerranée alors que le Maroc, État bi-océanique, est tourné vers le grand large et les Amériques à travers sa façade atlantique. L'accès à l'élément liquide est la source de toutes les richesses et un facteur de puissance déterminant : en récupérant le Sahara Occidental, Rabat renforce son statut de puissance continentale et de puissance maritime. Ainsi, Alger, en dépit de ses richesses énergétiques, est entravée par cette géopolitique de l'enfermement et apporte son soutien à la RASD afin d'accéder à la façade atlantique. Par ailleurs, il s'agit pour l'Algérie, visant le *leadership* régional, de nourrir un abcès de fixation handicapant le Maroc contraint alors à des dépenses militaires et économiques considérables.

Cette mémoire traumatique est à la base d'un profond sentiment d'appartenance nationale, véritable ciment du Royaume autour du roi, contribuant à prémunir la Monarchie des effets pervers des impérialismes du futur. Doté d'atouts géopolitiques décisifs lui octroyant les moyens de jouer un rôle déterminant quant au présent et à l'avenir de la région, le Maroc aspire à briser les chaînes du passé et à transcender les querelles et tensions du voisinage dans un esprit de fraternité et de solidarité. L'ancrage à la modernité dicté par les impératifs de son temps constitue sa priorité.

Ancrages historiques et rayonnement

Dimension islamique : Occident extrême de la civilisation de l'islam, foyer de l'islam en Afrique de l'Ouest, le Royaume, notamment à travers les confréries musulmanes, telle que la Tijaniya, s'affirme comme un pôle de l'islam tolérant dans sa région. « L'islam est indissociable de l'identité marocaine ; il est le socle des valeurs partagées par tous et d'une civilisation brillante. »²⁴ Conjuguant subtilement tradition et modernité, l'islam marocain se réforme et s'attache à la promotion des valeurs d'ouverture, d'humanisme, de respect de l'autre et de dialogue des religions dans un environnement international marqué par la montée en puissance des tensions et crispations religieuses. Fort, serein, confiant, cet islam a permis au Maroc d'être une terre d'accueil et d'admettre des populations de confessions religieuses diverses sans se sentir menacé dans son identité ou son existence. La tradition de tolérance à l'égard des juifs et des chrétiens est issue de cette philosophie de l'islam faisant toute la singularité marocaine. L'islam a trouvé au Maroc un

24. SAINT-PROT (C.), « Le Commandeur des Croyants et la réforme du champ religieux. L'Islam du juste milieu », dans *Le Maroc en marche*, CNRS Éditions, Paris, 2009, p. 130.

cadre où il s'est, au fil du temps, africanisé et européenisé dans une fusion élégante et typique, érigeant le Royaume en centre de civilisation.

Par ailleurs, trois principes structurent la nation marocaine : « Dieu, Patrie, Roi ». Ainsi, la présence à sa tête d'un roi, Commandeur des croyants et descendant direct du Prophète, lui confère une aura et un poids singulier au sein de l'espace arabo-islamique. Lorsque le Royaume était affaibli, il s'arc-boutait sur le ciment national de l'islam : « Dans ces moments dramatiques, le sultan n'était plus totalement un chef d'État au sens où l'entendaient les Européens, mais quoi qu'il puisse advenir, il demeurait envers et contre tout un chef spirituel incontesté. »²⁵ Ainsi, tout en consolidant l'influence du Royaume sur la scène internationale, le statut du roi était également habilement utilisé afin de contrer par le passé les rébellions et plus récemment l'influence des partis socialistes et islamistes. Le monarque, tenant son pouvoir de l'investiture reçue de Dieu, se positionne en rempart contre l'extrémisme religieux et le djihadisme menaçant la sécurité du Maroc et du Maghreb.

Dimension africaine : durant des siècles, la boucle du Niger et la vallée du fleuve Sénégal étaient tournés vers le Maroc, Sijilmasa étant le port du nord du Sahara. Au XVI^e siècle, suite à la conquête de l'empire Songhaï par le Pacha Djouder, Tombouctou était considérée comme une ville marocaine, la prière y étant prononcée au nom du Sultan marocain. Les grandes routes transsahariennes mettant en relation le monde Ouest africain et le monde méditerranéen étaient contrôlées par le Maroc. Hassan II par une belle image résumait les liens entre le Maroc et l'Afrique en ces termes : « Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique et qui respire grâce à son feuillage bruissant aux vents de l'Europe. » L'interaction du Maroc avec le monde africain ne fut pas simplement économique et de civilisation, elle fut humaine : il y a un sang africain qui coule dans les veines du Marocain. Autant d'éléments témoignant de l'enracinement historique du Maroc en Afrique et lui offrant aujourd'hui de précieux leviers afin de construire une politique africaine innovante et performante, mettant en avant une communauté de race et de religion.

Dimension européenne : du fait de la géographie, 13 kms le séparant du continent européen, le Maroc a toujours entretenu des liens étroits avec les États européens. À travers les conquêtes Almoravides, l'empire marocain a porté l'Andalousie dans toute sa grandeur et sa gloire. Cet épisode le distingue à ce jour des autres pays du Maghreb. Empreints de coopération ou de rivalités aboutissant à la colonisation et au démembrement du Maroc, ces liens sont ancrés dans le temps long de l'Histoire et participent aujourd'hui au positionnement particulier du Maroc à l'égard de l'Union européenne matérialisé par son obtention le 13 octobre 2008 du statut avancé.

Cet ancrage historique est un puissant catalyseur permettant au Maroc de se projeter aujourd'hui vers ces espaces, afin d'y renforcer son influence et de s'ériger progressivement en carrefour entre

25. *Histoire du Maroc : des origines à nos jours*, op. cit.

l'Europe, les Amériques, l'Afrique, le monde arabo-islamique et les puissances asiatiques. Rabat œuvre ainsi activement à se positionner en interface, dans le cadre de relations triangulaires, entre ces différents espaces. L'environnement géopolitique du Royaume chérifien est caractérisé par une multiplicité de jeux d'acteurs, dont les finalités en termes de pouvoir et de puissance sont de plus en plus divergentes. De ce fait, le Maroc déploie une politique empreinte de pragmatisme et de *realpolitik* afin de se positionner en puissance responsable et d'équilibre. Le pari du modernisme est en passe d'être gagné au Maroc car « les assises nationales sont millénaires et rien n'a été abandonné de ce qui constitue l'âme de la nation »²⁶.

Un environnement géopolitique reconfiguré

Le Maroc, sûr de son identité, fort de sa permanence et de sa profondeur historique, s'inscrit dans une logique d'appropriation des outils de la modernité et de la compétitivité par la construction d'un modèle singulier et attrayant. Projets structurants, mise en place d'infrastructures modernes, réformes politiques, économiques et sociales menées de front, politique d'attraction des IDE, développement industriel, plan de développement des énergies renouvelables, sont autant d'orientations soulignant l'exception marocaine, qui tranche avec un voisinage secoué par les révolutions et les vulnérabilités politiques, économiques et sociales.

Certes, le Royaume chérifien est confronté à de multiples défis et menaces pouvant entraver son élan, notamment les difficultés sociales, les déséquilibres régionaux, la dépendance énergétique, le chômage, la pauvreté, la corruption, la santé, l'éducation, l'administration des régions du Sud étroitement liée à l'épineuse problématique du Sahara Occidental, l'islamisme radical, l'instabilité endémique du voisinage conjuguée à l'hostilité algérienne induisant un coûteux effort de défense, la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et l'immigration clandestine, etc.

Néanmoins, le Maroc a su anticiper et gérer les évolutions qui restructurent son environnement. En effet, conscient des nouveaux leviers de l'histoire, le Royaume alaouite s'est résolument engagé dans une politique d'ouverture et d'équilibre, de sorte qu'il est en mesure de préserver la stabilité et la continuité de l'État tout en se prémunissant contre les effets des révolutions fragilisant des pays comme la Tunisie ou la Libye. Il aspire plus que jamais à s'ériger en interface entre l'Orient et l'Occident et sa position géostratégique pourrait s'avérer son meilleur atout.

Le Maroc et le choc des révolutions arabes

En dépit des réformes et de l'ouverture amorcée dès 2000 par SM Mohammed VI, le Maroc a dû

26. *Ibid.*, p. 14.

s'adapter aux profonds bouleversements induits par les révolutions arabes. Le monde arabe en profonde mutation écrit une nouvelle page de son histoire et le Maroc en est pleinement parti prenant.

À l'avant-garde, proactif, le Maroc a valeur d'exemple et de modèle pour de nombreuses sociétés arabes en quête de nouveaux repères.

Enfin, la renaissance arabe requiert l'édification d'une puissance stratégique en mesure de forcer le respect des droits politiques et territoriaux de la nation et, plus au fond, de contribuer aux équilibres stratégiques dans le monde et notamment dans le champ méditerranéen. Du fait de ses singularités, le Maroc est en mesure de se positionner en pôle assumant une part active dans cette relance de la civilisation arabe et islamique.

La démocratisation en cours du monde arabe pose le problème général de la cohérence de l'ordre régional. Les monarchies et les républiques pétrolières, mises en alerte, s'empressent d'élever leur niveau de défense intérieure. C'est la réponse à court terme. Mais la réforme démocratique peut se matérialiser graduellement, en une transition maîtrisée, par le moyen de la réforme et de la loi. C'est la voie résolument empruntée par le Maroc. L'ouverture politique annoncée par SM Mohammed VI le 9 mars 2011 témoigne d'une stratégie de libéralisation conséquente initiée en l'an 2000, dès le début de son règne. Face aux manifestations conduites par le mouvement du 20 février et aux bouleversements de la scène régionale, la promulgation de la Constitution par référendum en juillet 2011, les élections législatives du 25 novembre 2011 remportées par le parti islamiste PJD et l'élargissement des prérogatives du chef du Gouvernement, ont marqué un tournant décisif matérialisant l'évolution vers une Monarchie constitutionnelle. Quand les dirigeants politiques témoignent d'une culture politique supérieure, la transition démocratique progresse paisiblement. Sinon, elle s'impose par la violence, par la montée en puissance du facteur populaire et l'appropriation par la jeunesse des outils de mobilisation moderne.

Le pilotage des changements induits par le choc des révolutions arabes peut donc s'avérer décisif relativement à l'avenir du Royaume sur l'échiquier régional et international. En effet, les changements restructurant la scène arabe interpellent le Maroc sur le plan de la géopolitique interne et pèsent significativement sur ses orientations stratégiques.

Aggravation des déséquilibres au Maghreb, éclatement d'un foyer d'instabilité au Sahel menaçant la stabilité et la sécurité des pays du Maghreb sur le long terme, course à l'armement initiée par l'Algérie depuis 2006, gel du Grand Maghreb aggravant sa dépendance économique et stratégique, et restructuration en cours de la scène moyen-orientale sur fond de tensions croissantes, constituent autant de défis pour le Royaume chérifien.

Certes, le Maroc a tiré avantage des bouleversements intervenus dans la région relativement à la question du Sahara Occidental : l'affaiblissement de l'Algérie, la guerre au Mali et les menaces de

balkanisation dans la région, provoquent une prise de conscience générale quant au danger de multiplier des États fantoches, nécessairement faibles, dans l'espace saharien. La communauté internationale prend la mesure du danger que constituerait le détricotage de la région saharienne. Il est par ailleurs envisageable que les puissances occidentales accordent au Maroc un soutien ferme afin de faire face aux menaces projetées par le théâtre sahélien. En ce sens, Rabat s'érige en pôle régulateur qu'il convient de conforter et d'appuyer.

Les monarchies du Golfe ont pris la mesure du choc des révolutions qui, par le seul fait populaire, ont renversé des régimes solidement établis dans deux États arabes aux traditions étatiques très anciennes, la Tunisie et l'Égypte, et déclenché des révoltes aussi radicales au Yémen, en Libye et en Syrie. Dans les monarchies hachémite et alaouite – la Jordanie et le Maroc – l'alerte fut grande. Le sommet de Riadh du 10 mai 2011 a pris des mesures radicales : la lame de fond qui submerge les régimes alentour doit être stoppée ; les monarchies arabes font corps pour assurer leur intégrité et leur stabilité. La Jordanie et le Maroc sont invités à rallier le CCG. Contrastant avec l'effacement prolongé de l'UMA et le malaise qui mine la Ligue arabe, l'offensive du CCG est appelée à renouveler la géopolitique de la région et à affirmer une centralité politique qui tienne à distance la menace révolutionnaire. Par cette invitation, le Maroc s'affirme comme un référentiel et un modèle dont il convient de s'inspirer. Ce rapprochement avec le CCG, sans toutefois l'intégrer, est également vecteur de précieuses retombées économiques.

Néanmoins, ces succès ne doivent pas masquer la montée en puissance des risques : crispation de l'Algérie, exacerbation des trafics en tous genres, fragmentation de l'ordre maghrébin, risque terroriste et migratoire, montée de l'extrémisme islamiste, etc.

Ce contexte, vecteur de tensions, de menaces et d'opportunités, nous amène à nous interroger sur les options stratégiques déployées par le Royaume chérifien à l'échelle régionale et internationale.

Le Maroc, interface entre l'Orient et l'Occident

« La dette d'une nation envers son passé n'est acquittée que par la construction de l'avenir. »²⁷ Le Maroc, interface entre l'Orient et l'Occident, pris dans le tumulte des révolutions arabes et des chocs restructurant les rapports de puissance mondiaux, aspire à se donner un nouveau destin et à renforcer ses positions sur la scène internationale.

Le Maroc dans son environnement maghrébin

« Chibh jazira al-Maghrib », la presqu'île du couchant des géographes arabes, présente une

27. VEDEL (G.), « Royaume du Maroc et république française », dans *Trente années de vie constitutionnelle au Maroc*, collectif LGDJ/Montchrestien, 1993.

personnalité stratégique singulière. L'identité maghrébine a été façonnée par une histoire aux apports multiples. L'enlisement du projet de Grand Maghreb, paralysé par des ambitions géopolitiques inconciliables et des conflits non surmontés, ouvre la voie à d'autres acteurs décidés à peser sur les équilibres stratégiques du théâtre maghrébin : forte présence des États-Unis avec des projets empiétant sur le champ d'influence traditionnel des pays européens de l'arc latin ; percée géopolitique de la Chine avec pour objectif de se positionner en acteur significatif en Méditerranée ; et retour de la Russie. À terme, une redéfinition de la carte des influences et des ambitions au Maghreb est à prévoir.

Un Maghreb fragmenté

Le Maghreb se posant en non-acteur dans sa propre région laisse flotter la conviction que les pays concernés se perçoivent comme la périphérie d'un centre qui se situe hors d'eux-mêmes et dont ils attendent la stratégie organisatrice, qu'il s'agisse de l'Europe, des États-Unis, de l'Afrique, du monde arabe ou de toute autre entité. La menace, dans ce contexte, est la dilapidation du Maghreb dans son essence géopolitique, c'est-à-dire la régression de l'entité politique et historique en simple contiguïté géographique dont la régulation géopolitique est subordonnée à l'initiative des puissances extérieures. La centralité maghrébine est aujourd'hui menacée.

Cette dynamique est fortement accentuée par la vague de révolutions ayant secoué le théâtre maghrébin et bouleversé les repères traditionnels : cet ébranlement fera date et changera l'identité et la personnalité stratégique du Maghreb. Conscient de l'immobilisme et de l'archaïsme politique limitant son action et son rayonnement sur le plan régional et international, cet espace est traversé par une crise politique majeure introduisant une nouvelle fracture entre pays en transition démocratique (Tunisie et Maroc), pays en crise de régime et pays conservateurs. « Les sociétés d'Afrique du Nord sont entrées dans une période de remise en cause de l'équilibre instable entre les trois pôles qui l'organisaient jusqu'alors, le politique, le social et le religieux. »²⁸

Par ailleurs, le trait dominant du Maghreb est que, sans être en guerre, il n'est pas en paix. Sur un fond de rivalité stratégique entre l'Algérie et le Maroc, des conflits inter-étatiques et intra-étatiques ainsi que l'impact de l'extrémisme islamique entraînent une militarisation persistante²⁹ et un état

28. DUFOURCQ (J.), « L'enjeu méditerranéen », *Méditerranée*, 2012, p. 7.

29. L'Algérie n'a cessé d'élever son budget militaire, poussant à une course aux armements dans le Maghreb. Étant déjà le premier budget militaire de l'Afrique du Nord, Alger devient en 2011 le premier budget d'Afrique (à hauteur de 8,17 milliards de dollars) et le troisième dans le monde arabe après l'Arabie Saoudite (46,21 milliards de dollars) et les Émirats arabes unis (16,06 milliards de dollars en 2010), le Maroc étant classé huitième (3,18 milliards de dollars). Depuis 2002, Alger a augmenté ses dépenses militaires de 170 % avec un pic en 2011 de 44 %, passant de 5,67 milliards de dollars en 2010 à 8,17 milliards de dollars en 2011, soit une augmentation de 2,5 milliards de dollars. D'autres commandes s'ajoutent en 2012 auprès de l'Allemagne (pour un montant évalué à 2,2 milliards de dollars : deux corvettes classe MEKO équipées de 6 hélicoptères Super Lynx et de missiles suédois), auprès de la Chine (3 corvettes lourdes de type 056 chinoises) et auprès de l'Italie (1 patrouilleur lourd océanique et 1 bâtiment de débarquement et de soutien logistique de 8800 tonnes). Ces commandes développent la composante maritime déjà équipée par la Russie (notamment 4 sous-marins classe Kilo), l'armée de terre et l'armée de l'air ayant été développées et modernisées depuis 2006 suite à d'importantes commandes passées essentiellement auprès de Moscou. Le volume

d'alerte antiterroriste permanent. La persistance du conflit saharien, les séquelles de la guerre civile algérienne et les revendications ethniques, créent un climat d'instabilité, sans déterminer à ce jour ni un règlement négocié entre les parties ni un compromis ménagé dans un cadre maghrébin ou arabe. Travaillé par ces forces centrifuges, cet espace ne parvient pas à trouver son point d'équilibre.

En effet, les visions des pays maghrébins sont dispersées et marquées par des tensions intérieures, des problèmes de stabilité, de modernité et de voisinage : ils ne se perçoivent pas à travers un ensemble régional stabilisé et demeurent otages de rivalités et de conflits gelés, larvés ou potentiels non encore surmontés. Une véritable myopie relativement aux menaces stratégiques globales caractérise les politiques de ces États. Prisonniers des schémas du passé, ils ne parviennent pas à s'élever à une vision commune et globale des enjeux sécuritaires. Chaque pays, en fonction de ses intérêts stratégiques, joue son propre jeu : les trajectoires stratégiques ne se complètent pas, elles se croisent, voire se neutralisent.

Ainsi, le Maroc est confronté à court terme à un ordre régional déphasé, fragmenté, marqué par des inégalités relativement aux étapes du processus démocratique et susceptible, selon l'évolution de la situation, d'aboutir à une reconfiguration de la carte régionale.

– La Tunisie, en transition démocratique, oscille entre un progrès démocratique et laïc et une régression obscurantiste et dogmatique. Les lendemains sont incertains tant la lutte est encore vive entre ces deux horizons.

– La Libye, travaillée par des forces centrifuges, est engagée dans un processus de refondation de l'État avec toutes les incertitudes relativement à son avenir en tant qu'entité souveraine. À ce stade, prévaut une situation à l'irakienne opposant divers acteurs : une élite porteuse d'une vision et d'un projet d'État centralisé, islamique et tourné vers la modernité, et des séparatistes, des islamistes et des groupes prédateurs et criminels jouant leur partition selon une base provinciale et tribale. La problématique de la partition du pays est d'autant plus posée que la polarisation Sahel-Libye donne

des livraisons d'armes vers l'Algérie a enregistré une hausse de 277 % entre 2003-2007 et 2008-2012 plaçant Alger au 6^e rang des pays importateurs d'armements. En détaillant, selon le SIPRI 2012, « la Russie a fourni 93 % des importations algériennes d'armes, dont 44 avions de combat Su-30 MKA, 2 sous-marins classe Kilo Project-636, 3 systèmes de défense antiaérien S-300 PMU-2 (SA-20B) à longue portée sol-air missiles (SAM) et 185 chars T-90S. Le même rapport a noté cependant que l'Algérie s'est tournée en 2011-2012 vers l'Allemagne pour acquérir 2 frégates MEKO A200 et un premier lot de 54 blindés de transports de troupes de type Fuchs sur un contrat de 1200 blindés. La Chine est également fournisseur d'armes de l'Algérie avec 3 frégates F-22A ». Enfin, le budget militaire algérien enregistre à nouveau en 2013 une nette augmentation pour franchir la barre des 10 milliards de dollars, soit 10,4 milliards de dollars correspondant à environ 7 % du PIB. Il est clair que cet arsenal dépasse l'impératif de la lutte contre le terrorisme. Avec un budget d'environ 3,5 milliards de dollars, le Maroc a enregistré selon le SIPRI une augmentation des livraisons d'armes de 1460 % entre 2003-2007 et 2008-2012. Au cours de la période 2008-2012, les principales acquisitions marocaines comprenaient : 24 avions de combat de type F-16C en provenance des États-Unis, la modernisation de 27 Mirages F1 aux standards MF2000 pour un coût estimé entre 518 et 542 millions de dollars, 3 frégates SIGMA des Pays-Bas, la frégate Fremm Mohammed VI commandée à la France en 2008, des négociations avec l'Allemagne et la Russie pour l'achat d'un sous-marin pour un coût d'environ 500 millions de dollars et 54 chars Type 90-2 en provenance de Chine s'ajoutant aux 200 M1A1SA américains, aux 150 VT-1A, aux 90 AIFV-B-C25 et 333 M113. Enfin, relativement à la Libye, sur un budget total estimé à 52 milliards de dollars pour l'année 2013, Tripoli consacre 7,4 milliards de dollars à la défense afin de renouveler l'équipement de ses forces armées totalement anéanti suite à la guerre de 2011.

de la résonance aux forces centrifuges travaillant l'État libyen³⁰.

– L'Algérie préserve apparemment le *statu quo* prétendu démocratique. Tout en introduisant tardivement des réformes politiques et sociales, le régime s'est empressé d'élever son niveau de défense intérieur afin de se prémunir contre un effet de contagion pouvant déstabiliser le système. Confronté à des troubles sociaux dans le sud du pays, le régime, réfractaire au changement, multiplie les discours nationalistes et souverainistes³¹ pour mieux justifier son inertie et la persistance de sa rigidité. Le glacis algérien intrigue et pèse sur la dynamique d'intégration régionale.

– En Mauritanie, l'élan démocratique initié le 3 août 2005³² s'est brisé sur le coup d'État militaire mené par le général Mohammed Ould Abdel Aziz le 6 août 2008. Nous assistons ainsi à un retour en arrière assimilant le régime mauritanien aux régimes pseudo-civils qui prévalaient en Tunisie et en Égypte sur fond de modèle sociétal tribal et d'antagonisme opposant Maures et populations négro-africaines. La multiplication depuis le mois de janvier 2012 de manifestations réclamant le départ du président mauritanien met en lumière la nécessaire démocratisation du pays et la lutte contre la corruption. En définitive, la Mauritanie est engagée dans un processus instable de recherche de son équilibre démocratique.

Le Maroc fait figure d'exception à travers l'accélération des réformes politiques et économiques, la transition démocratique étant néanmoins contrariée par la persistance des aspirations sociales et de la corruption qui soulèvent des vagues de mécontentement menaçant la stabilité du pays.

Les développements inégaux au sein du Maghreb et les nouvelles tensions affaiblissent l'ensemble de la région et aggravent sa dépendance économique et sécuritaire. En effet, lorsque les pays construisent leur sécurité et leur économie hors du Maghreb, le berceau commun cesse d'être le garant d'une prospérité et d'une sécurité partagée.

Vers une relance de l'UMA ?

30. La Libye, célébrant le deuxième anniversaire de sa révolution, s'érige en foyer de déstabilisation doublé d'un sanctuaire pour des jihadistes susceptibles de menacer la sécurité des pays du Maghreb et du Sahel. Elle offre un refuge aux groupes terroristes ou mafieux qui bénéficient d'appuis au sein du nouveau pouvoir central, peinant lui-même à affirmer son autorité sur les vastes étendues du sud livrées au chaos. En effet, outre un possible repli de jihadistes du nord du Mali vers le sud libyen, l'attaque d'In Amenas du 16 janvier 2013 a d'ores et déjà révélé l'existence de connexions avec des groupes libyens essentiellement composés de vétérans du GICL fortement enracinés en Cyrénaïque. Par ailleurs, de nombreuses sources révèlent la multiplication de camps d'entraînement dans le sud du pays. Cette situation menace directement la sécurité des pays du Maghreb, le Niger et le Tchad. L'avenir de la Libye, proche des foyers de tension et de vulnérabilité que sont le Darfour, l'espace Toubou et le fondamentalisme islamiste de Boko Haram, sera ainsi au cœur de la future équation sahélo-maghrébine.

31. La presse algérienne soutient avec insistance la thèse du ciblage du régime algérien en se prévalant de l'expansion irrésistible des révolutions du printemps arabe et des pressions qui l'assaillent de toute part (à l'Est, les révolutions tunisienne et libyenne, à l'ouest la pression marocaine du fait du conflit saharien et au sud le conflit malien induisant une militarisation croissante impliquant les puissances occidentales). De ce fait, l'Algérie se perçoit telle une citadelle assiégée.

32. L'armée prend le pouvoir avec la mise en place du Conseil militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD), mettant fin à une dictature de 21 ans (1984-2005) exercée par Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya.

De toute évidence, les effets induits par les révolutions arabes, l'exacerbation de l'islamisme radical, les vulnérabilités économiques et sociales, le risque de constitution à sa périphérie sud d'un foyer jihadiste³³ sur fond d'instabilité durable, la montée en puissance des trafics en tous genres et l'enracinement du crime organisé, la résonance du risque terroriste et migratoire, les rivalités et les méfiances entre États, posent en des termes renouvelés la problématique de la relance de l'intégration maghrébine.

Le grand mérite du traité de Marrakech qui remonte au 17 février 1989 est d'avoir levé les incertitudes qui pesaient alors sur l'avenir du Grand Maghreb : le processus maghrébin était gelé depuis la 7^e session de la Conférence des ministres de l'Économie (Alger, 21 mai 1975). Quinze ans plus tard, l'UMA renouait avec l'espoir : elle promettait l'entente politique, l'intégration économique et, à terme, la promotion d'un pôle stratégique. Ces promesses ne se sont pas réalisées : le conflit du Sahara n'est toujours pas réglé ; les pays membres ont entrepris depuis quinze ans de construire leur sécurité et leur économie dans une logique de non-intégration du Maghreb.

Par ailleurs, l'éclatement d'un foyer d'instabilité au Sahel menace la stabilité et la sécurité des pays du Maghreb sur le long terme. Cette tendance interpelle le Maroc. Une concertation permanente s'impose entre les pays du Maghreb sur le présent et l'avenir de la scène sahélienne. Or, les initiatives et positions divergentes des uns et des autres ternissent l'image d'un Maghreb désuni et distant de ses obligations stratégiques communes. L'édification du Grand Maghreb est une nécessité régionale et une nécessité également dans le contexte de la mondialisation et de la multiplication des initiatives d'intégration dans le monde.

L'affirmation du Grand Maghreb comblerait un vide stratégique tout en forçant une plus grande responsabilité internationale dans le présent et l'avenir de la zone Maghreb-Sahel. Plus globalement, Méditerranée, Maghreb et Sahel, constituent une matrice travaillée par des forces et des logiques communes. C'est ainsi que « la Méditerranée connaît aujourd'hui une vraie question nord-africaine connectée étroitement à une vraie question sahélienne »³⁴. Le Maroc, exclu du CEMOC³⁵, a saisi l'opportunité de l'intervention française au Mali³⁶ afin de reprendre la main au Sahel. Il s'est distingué en étant le seul pays du Maghreb à apporter son soutien à cette opération. En effet, outre les menaces que cette crise projette à son égard, elle vient, au regard de la communauté internationale, conforter la thèse nationale marocaine relative au respect des nations

33. Le Maroc, ayant déjà démantelé deux cellules terroristes, doit faire preuve de la plus grande vigilance. Hormis la montée en puissance des trafics, l'enracinement d'un foyer jihadiste au nord du Mali se surajoutant à la Libye, risque, à l'image de l'Irak et de la Syrie, d'attirer de nombreux jeunes marocains désœuvrés, imprégnés par la doctrine salafiste et jihadiste et aspirant à défendre une terre d'islam agressée par les mécréants. Ces éléments sont susceptibles de revenir dans le Royaume encore plus radicalisés et aguerris après leur expérience de la guerre asymétrique.

34. « L'enjeu méditerranéen », *op. cit.*, p. 9.

35. Comité d'État-Major opérationnel conjoint créé le 21 avril 2010 à Tamanrasset afin de coordonner la lutte contre le terrorisme et le crime organisé au Sahel entre les pays dits du champ (Algérie, Mauritanie, Mali et Niger).

36. Opération Serval lancée le 11 janvier 2013.

historiques et à la limitation de la prolifération dans l'espace saharien d'États fantoches source d'instabilité croissante. Enfin, il est vraisemblable que Rabat ne manquera pas de s'associer à l'opération de maintien de la paix de l'ONU, en cours de préparation, afin de prendre la relève de la Misma au Mali, par souci de restaurer ses droits historiques dans la région et de prendre une option sur l'avenir en damant le pion à l'offensive algérienne qui n'a jamais désarmé à son égard, relativement à la cause nationale du Sahara marocain. D'ores et déjà, l'armée marocaine apporterait un important soutien humanitaire et participerait de manière discrète à des opérations armées. En outre, tout en renforçant ses relations avec la CEDEAO³⁷, le Maroc s'attache à relancer suivant de nouvelles orientations plus en phase avec ses intérêts stratégiques la CEN-SAD³⁸, organisation centrée sur les intérêts de la Libye jusqu'à la révolution de février 2011. La tenue d'une réunion extraordinaire à Rabat en juin 2012 marque l'amorce de ce processus. Enfin, la restructuration de l'ordre régional et l'instabilité endémique du Sahel dictent de tracer les contours de règlements politiques globaux incluant le contentieux du Sahara Occidental. Le couplage des deux problématiques élève indéniablement le poids stratégique du Royaume alaouite.

La réalisation du Grand Maghreb affirmerait la centralité de la région tout en entraînant des bénéfices économiques directs et un taux de croissance supérieur de 1 à 2 points par an alors que le commerce interrégional plafonne à 4 % des échanges. Plus que jamais, la fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie pose la question d'un Maghreb cloisonné dans un monde où l'ouverture économique est la règle : « Il est inconcevable au XXI^e siècle qu'une telle frontière reste fermée entre deux pays voisins. La fermeture de cette frontière bloque non seulement les échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, mais également avec la Libye et la Tunisie. »³⁹

Dans son discours du 30 août 2012 à l'occasion de la fête du Trône, le roi Mohammed VI a insisté sur la nécessaire relance de l'UMA. Prenant acte des mutations ayant secoué le Grand Maghreb, le monarque établit le lien direct entre ces transformations et l'opportunité historique pour l'UMA de s'affranchir de son immobilisme.

Il suggère deux étapes : mettre un terme à la forte dispersion entre les États membres de l'UMA tout en s'attachant à augmenter les échanges économiques entre ces pays.

Dans l'attente, le roi opte pour le renforcement des relations bilatérales entre le Maroc et les pays de l'UMA, y compris l'Algérie, « répondant ainsi aux aspirations pressantes et légitimes des peuples de la région, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services »⁴⁰.

37. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest fondée le 28 mai 1975 et regroupant 15 États membres.

38. Communauté des États Sahélo-Sahariens créée à l'initiative de la Libye le 4 février 1998 et regroupant 28 États.

39. KERDAOUI (J.), « Le partenariat Maghreb-Union européenne : quelles perspectives ? », Revue *Défense Nationale*, n° 756, janvier 2013, p. 121.

40. Discours du roi Mohammed VI adressé, lundi 30 juillet, à la Nation à l'occasion de la fête du Trône consultable au lien suivant : <http://www.bladi.net/discours-du-roi-mohammed-vi-du-30-juillet-2012.html>.

Le projet d'un sommet maghrébin (Tabarka, 10 octobre 2012), précédé par deux réunions des ministres des Affaires étrangères (Rabat 18 février 2012 et Alger 9 juillet 2012), est compromis en raison de la persistance de la rigidité algérienne et d'une série de maladresses politiques et diplomatiques de la partie tunisienne. En dépit des déclarations de principe des uns et des autres, le gel du Grand Maghreb assombrit l'horizon stratégique.

Or, le projet du Grand Maghreb est plus qu'économique dans la mesure où la paix, la stabilité et la prospérité des voisins, sont garantes de la paix et de la stabilité du Maroc. À ce titre, « plus qu'une logique de coopération, c'est une logique de communauté qui doit prévaloir »⁴¹.

Le futur ordre maghrébin

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés.

Scénario 1 : En cas de non-convergence sociétale et de persistance de la rigidité algérienne⁴², nous voyons, dans une première hypothèse, une évolution de l'ensemble maghrébin sous trois axes.

– À l'Ouest, une intégration progressive entre le Maroc et la Mauritanie, avec un développement important en direction de l'Afrique de l'Ouest dans le but de renforcer la façade atlantique et de promouvoir les courants d'échange avec l'Amérique Latine. À la faveur des révolutions, nous assisterons à une modernisation progressive de la Mauritanie entraînée à surmonter le modèle sociétal tribal ainsi que l'antagonisme Maures-populations négro-africaines. Les complémentarités objectives entre le Maroc et la Mauritanie sont contrariées par l'Algérie qui tient toujours à imposer l'obstacle du Sahara Occidental.

– À l'Est, la configuration dépendra de la future Libye *post*-Kadhafi. À ce jour, la situation demeure confuse et porteuse de risques importants relativement à la région. Relativement à l'ordre régional, si l'orientation de la future Libye est compatible avec les intérêts stratégiques tunisiens, nous assisterons à terme à un processus d'intégration à l'Est entre la Tunisie et la Libye (compte tenu des facteurs de complémentarité historiques, économiques et culturels), avec un développement accru des courants d'échange avec les pays du Sahel africain. L'Algérie s'efforcera d'entraver ce processus mais l'émergence de l'axe « démocratique » s'imposera.

– Enfin, en réponse à la promotion des deux ensembles à l'Ouest et à l'Est, la rigidité algérienne pourrait connaître un durcissement politique, avec le maintien d'un taux d'armement élevé. L'avenir immédiat de la société algérienne bloquée et sur la défensive demeure une inconnue.

Dans ce premier scénario, le gel du processus maghrébin n'empêche pas les pays concernés de promouvoir des dynamiques intermédiaires afin de surmonter le cloisonnement et la taille réduite du marché. Dans ce cas, les trois axes (Est, Ouest et Centre) entretiennent des rapports de bon

41. OUNAIES (A.), « Parler d'une seule voix, éviter la disparité et l'improvisation et valoriser la compétence de nos diplomates », *Leaders*, n° 9, février 2012, p. 35.

42. L'État Boumediène qui pose la centralité de l'Algérie et le caractère autoritaire du pouvoir persiste sans nuance durant 50 ans en dépit des évolutions de l'environnement national et régional.

voisinage et maintiennent, là où les frontières sont ouvertes, la fluidité des échanges touristiques et commerciaux, mais à l'ombre de politiques concurrentes et de menaces de crises ; les relations économiques sont marginales, les politiques extérieures divergentes, le taux d'armement oscillant pour l'ensemble entre moyen supérieur et élevé ; les rapports de sécurité sont tournés vers l'extérieur.

Scénario 2 : L'autre hypothèse se base sur l'ouverture politique de l'Algérie. À la faveur de la réussite des révolutions tunisienne et libyenne, l'effet tache d'huile opère et aboutit à un assainissement de la scène algérienne propice à une ouverture démocratique. Le système, gangrené, s'effondre sur lui-même, accélérant alors le rythme des rapprochements intermaghrébins. Nous prévoyons alors une revitalisation du traité de Marrakech, c'est-à-dire la convergence progressive entre les cinq pays dans le sens de l'intégration régionale graduelle incluant le processus de sécularisation. Le libre-échange entre les cinq pays est avancé, les produits industriels et agricoles circulent sans restriction, des entreprises privées mixtes fournissent le marché maghrébin, les marchés extérieurs et la zone arabe de libre-échange.

Dans l'hypothèse de l'intégration globale, le développement du Grand Maghreb s'accompagne d'un progrès général de la sécularisation, de l'amélioration de la gouvernance, d'un accroissement des échanges culturels et universitaires et d'une nette diminution du taux d'armement. De même, les décisions d'ordre stratégique sont prises d'un commun accord.

Une étape qualitative supérieure, s'élevant jusqu'au marché commun, suppose une conceptualisation politique et stratégique plus avancée, fondée sur des institutions communes aux attributions supranationales (le secrétariat de l'UMA installé à Rabat en octobre 1991 avec des attributions restreintes serait doté de compétences plus larges) et sur des réalisations intermaghrébines qui sont loin d'être mûres à ce stade (par exemple : intégration des banques ; des compagnies de transport aérien et maritime ; des grandes unités industrielles ; des chaînes hôtelières et touristiques ; des agences de communication et de téléphonie mobile ; des instituts de recherches hydrauliques, agronomiques, climatologiques, etc. ; des systèmes universitaires tels que les instituts de Technologie, les écoles d'ingénieurs et les facultés de Médecine ; création d'un Haut-Commissariat commun pour l'énergie solaire, l'environnement, etc.).

Enfin, si les révolutions secouant les pays du Maghreb et du monde arabe réussissent, nous assisterons progressivement à l'émergence d'une force d'avenir développant une posture diplomatique rompant avec la docilité et le clientélisme et relativisant l'hégémonie occidentale⁴³.

Scénario intermédiaire : Progressivement, s'affirme sur la scène maghrébine un temps nouveau exigeant un progrès démocratique, un contrôle du gouvernement, une pratique d'élections transparentes, une lutte contre la corruption, un avènement des libertés individuelles et publiques,

43. OUNAIES (A.) et al., *Tunisie 2040 : le renouvellement du projet moderniste tunisien*, ACMACO et CEMAREF, Sud Éditions, Tunis, 2012.

une presse libre, des hommes d'affaires actifs, etc. Une nouvelle fluidité historique portée par ces nouvelles catégories émerge. Dans ce cadre, le scénario du Maghreb entravé et captif des catégories du passé nous semble condamné à terme.

De ce fait, le Maroc émergent devra œuvrer au rétablissement de la confiance et concevoir des dynamiques intermédiaires et des réalisations qui constitueront autant de jalons sur la voie du Grand Maghreb. Il suffira de prendre garde que les évolutions intermédiaires ne constituent pas une alternative au grand dessein mais des étapes permettant de paver la voie vers l'édification du destin commun.

En outre, Rabat devra s'attacher à la promotion d'une « conscience maghrébine » permettant d'entretenir l'espoir et de stimuler le concours de la société civile. Dans ce cadre, les dynamiques intermédiaires devront s'appuyer à la fois sur une coopération intergouvernementale, sur les acteurs économiques et sur la société civile.

Rabat pourrait, à titre intermédiaire, encourager le développement d'une coopération bilatérale renforcée entre la Tunisie et la Libye à l'Est et le Maroc et la Mauritanie à l'Ouest. Ces développements permettraient d'élargir les marchés exigus des uns et des autres, d'exploiter les synergies et les complémentarités, de réduire les risques d'insécurité et d'élever les capacités de négociation respectives. En outre, le tableau du Grand Maghreb serait mieux équilibré en termes économiques, volume de marché et capacité stratégique.

Il est clair que l'Algérie s'empressera de briser ces efforts, y compris en essayant de s'ingérer dans ces projets bilatéraux. Des ajustements sont toujours possibles pour l'admettre pourvu que la finalité de la démarche n'aboutisse pas à l'exclusion du Maroc ou de tout autre État maghrébin.

En tout état de cause, un immense champ de coopération s'ouvrirait au titre des coopérations bilatérales renforcées pour des projets structurants, justifiés par ailleurs par des synergies et des complémentarités. Des intégrations pourraient être réalisées en permettant des participations réciproques au capital des principales compagnies dans des proportions définies (transport aérien et maritime, électricité, eau, téléphonie, banques, etc.). Les opérateurs économiques pourraient bénéficier de facilités financières pour constituer des entités intégrées plus fortes et plus compétitives. Par ailleurs, les libertés de circulation des personnes, des biens et des capitaux, permettront de stimuler des projets communs dans divers secteurs (tourisme, santé, éducation, agriculture, etc.).

Ces évolutions devront être encadrées par des structures de concertation adéquates à tous les niveaux, couronnées par une coopération stratégique relativement à la sécurité, aux enjeux régionaux et à la politique extérieure. À l'instar de l'Europe d'après-guerre, ce que des régimes non démocratiques n'avaient jamais permis, des gouvernements démocratiques peuvent le réaliser par étapes. Les élites dans les pays concernés sont en mesure de réaliser et d'apprécier ces enjeux.

Enfin, l'ampleur de la menace terroriste au Sahel et le sens du bon voisinage stratégique dictent une collaboration étroite entre les différents acteurs de la région. La sécurité de l'océan sahélien doit relever d'un effort concerté des riverains afin de dissiper des stratégies qui, pour le moment, ne convergent pas.

Dans ce cadre, à l'image du Dialogue 5+5 en Méditerranée occidentale, et compte tenu des menaces soulignant l'interdépendance accrue entre le Maghreb et le Sahel, le Maroc pourrait œuvrer à la mise en place d'un 5+5 sahélien intégrant les cinq pays du Maghreb et le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso et le Sénégal. Un *continuum* sécuritaire serait ainsi établi entre les deux espaces en miroir que sont la Méditerranée occidentale et l'océan sahélien.

Il est clair que le Maroc, riche de ses atouts et de son ancrage historique, est en mesure de se positionner en moteur de l'intégration régionale et de la nouvelle fluidité maghrébine. À court terme, le blocage stratégique du Grand Maghreb pousse le Maroc à explorer de nouvelles alternatives.

Le Maroc et l'Union européenne

L'ancrage à l'Europe

Le bassin méditerranéen, espace de concentration des échanges économiques marocains, reflète les bouleversements politiques et stratégiques de la configuration des rapports de puissance mondiaux. L'Union européenne, principal partenaire économique du Maroc, semble s'enfoncer un peu plus chaque jour dans la crise économique et la récession, risquant à terme la marginalisation au rang de péninsule occidentale du continent asiatique. Cette perspective ne manquerait pas d'impacter le Maroc dans son essor sur la scène internationale.

Selon la logique du « Double Track »⁴⁴, l'ancrage du Maroc à l'Europe se décline suivant un axe multilatéral à travers la signature de l'Accord d'Association le 26 février 1996⁴⁵, la PEV⁴⁶ initiée en 2003 et l'Union pour la Méditerranée (2008) et un axe bilatéral à travers des relations privilégiées avec la France, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, etc. Premier pays de la rive sud de la Méditerranée à obtenir le statut avancé le 13 octobre 2008, Rabat s'attache à faire de la coopération euroméditerranéenne un puissant levier d'intégration économique. Ce statut lui confère une position intermédiaire entre l'association et l'intégration à l'Union européenne. Le Maroc poursuit ainsi le renforcement de ses relations avec l'Union européenne en aspirant à s'imposer progressivement en *hub* commercial régional et en carrefour incontournable à la croisée de

44. Stratégie se déclinant suivant deux axes parallèles.

45. Entré en vigueur en mars 2000.

46. Politique européenne de voisinage.

l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique Latine. Le Maroc valorise ainsi ses atouts de puissance continentale et de puissance maritime.

Classé au premier rang des pays bénéficiaires des fonds de voisinage de l'Union européenne, le Maroc a bénéficié d'une enveloppe de 1,2 milliard d'euros couvrant la période 2007-2013 et visant cinq secteurs jugés prioritaires : les politiques sociales, la bonne gouvernance, la modernisation économique, l'appui institutionnel et la protection de l'environnement. Parallèlement, un accent particulier a été mis sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'alphabétisation, révélant les vulnérabilités du pays quant au champ social⁴⁷. Parallèlement, l'Union européenne souligne les carences marocaines dans divers domaines : le climat des affaires, le social, la corruption, l'administration, la justice, la jeunesse et le chômage, la pauvreté et les disparités régionales, etc.

Enfin, le Maroc se positionne en acteur central dans la lutte contre l'immigration clandestine en plaidant pour une approche intégrée.

Après la guerre de Gaza de 2008-2009 et les révolutions arabes ayant bouleversé la donne depuis janvier 2011, le Maroc aspire à donner une nouvelle orientation à l'Union pour la Méditerranée. Le marocain Fathallah Sijelmasi, nommé en février 2012 au poste de secrétaire général, a adopté une approche axée sur la jeunesse et sur des projets concrets de coopération régionale. Citons à titre illustratif la construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer à Gaza, l'autoroute trans Maghreb et l'université euroméditerranéenne de Fès. Reste à donner à ces projets un contenu dans un contexte méditerranéen difficile et tourmenté.

Il convient à ce stade de souligner la constante volonté de l'Union européenne de sécuriser ses marges Sud et Est, volonté toujours au cœur du projet européen : l'intérêt européen est dans la stabilité géopolitique et la modernisation économique et juridique d'un ensemble allant du Maroc à la Russie. En effet, relativement à son voisinage, l'Europe tient à manifester fermement sa capacité de pôle organisateur grâce à la pénétration des normes économiques et juridiques, au potentiel d'intervention financière et aux garanties d'ordre sécuritaire. La persistance de cette vision nourrit une crise de confiance à l'égard de ses partenaires de la rive sud de la Méditerranée, désireux d'être traités d'égal à égal et non comme le siège de menaces à pacifier. Le Maroc n'échappe pas à cette réalité et aspire à rompre avec ce statut. Comme le souligne l'amiral Jean Dufourcq, « l'Union européenne, dans sa politique de voisinage, a en général pensé l'Euro-méditerranée comme une entreprise de contrôle d'un Sud fragile par un Nord vertueux »⁴⁸.

Le Maroc face à une nouvelle Europe

47. AMOURAG (A.), « Les coulisses de la coopération entre le Maroc et l'Europe », *Maroc Hebdo International*, n° 1009, 25 au 31 janvier 2013.

48. « L'enjeu méditerranéen », *op. cit.*

L'Union européenne avec les États-Unis constitue, dans les conditions présentes du gel de l'UMA, les ouvertures géopolitiques les plus prometteuses pour le présent et l'avenir du Maroc. Les liens d'interdépendance sont forts :

- pour le Maroc, l'Europe est un catalyseur de son développement économique et sa voie principale d'accès à la mondialisation ;
- l'Europe apporte également à Rabat une garantie majeure de sécurité face au voisinage algérien ; pour l'Europe, le Maroc est l'un des partenaires les plus importants en Méditerranée et dans le monde arabe ;
- le Maroc est également la porte d'entrée pour de nombreuses entreprises européennes vers l'Afrique ;
- enfin, le Maroc s'érige en *hub* pour une relation triangulaire avec les pays du CCG.

Néanmoins, trois aspects majeurs s'imposent d'ores et déjà relativement aux pays du Maghreb et donc au Maroc.

– Compte tenu des contraintes économiques, l'Union européenne sera amenée à alléger les servitudes budgétaires. Les programmes du partenariat euroméditerranéen connaîtront des ajustements impliquant le rééquilibrage des charges. Les ressources dévolues à l'assistance, si elles se maintiennent, seront vraisemblablement symboliques et limitées à des secteurs ciblés.

– Le format ultime de partenariat s'établirait plus étroitement avec les pays latins dans le cadre des 5+5. Ce maillon prendra une forme plus structurée, potentiellement élargie, et des compétences plus étendues.

– Outre le cercle latin, certains États membres tiendront à affirmer leur présence dans le bassin occidental de la Méditerranée, notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède et la Turquie. À court ou moyen terme, l'Union européenne poursuivra vraisemblablement le processus d'élargissement et prendra les mesures d'adaptation induites par les nouveaux équilibres et les charges consécutives. Deux phases de développement sont concevables pour la restructuration de l'Union, élargie à plus de trente États.

D'une part, le fait même de l'élargissement à cette échelle peut déterminer des recentrages sous régionaux autour d'États pivots. D'autre part, en raison de l'évolution de l'ordre mondial dans un sens polycentrique où les principaux pôles de puissance (États-Unis, Chine, Russie, Inde, Brésil, etc.) auront l'avantage de l'unité de décision, il est vraisemblable que l'Union européenne s'efforce de combler cette lacune par des mécanismes institutionnels centraux qui réduisent la lenteur et la dispersion de la décision politique en évoluant vers une entité de nature supranationale.

D'autre part, dans le cadre d'une deuxième hypothèse, la crise profonde que traverse l'Europe pourrait l'amener à se restructurer autour d'un noyau dur et d'entités différenciées évoluant à des rythmes inégaux. Trop élargie, frappée par une crise inédite, l'Europe se contracterait sur elle-

même. « Si la crise perdure, elle incitera les entités politiques bien au-delà du vieux continent au repliement sur soi. Et si ce repliement n'est pas technico-économique, il aura de bonnes chances d'être politique ou idéologique. Avec un cocktail inédit, celui d'une ouverture maintenue au moins par les nouvelles technologies et d'une crispation sur des références identitaires qui pourraient emprunter de multiples visages. »⁴⁹ Émergerait ainsi une Europe à plusieurs foyers, marquée par de fortes différenciations où s'affirmeraient des logiques différentes mais néanmoins complémentaires. Les prémisses de cette hypothèse apparaissent peu à peu à la faveur de la crise économique menaçant la zone Euro : « une ligne invisible sépare en fait l'Europe et révèle une Europe méridionale en crise, un "club Méditerranée" européen qui serait futile et inconséquent et qu'il faudrait mettre au pas. Cette tension-là qui affecte la stabilité interne de l'Union européenne à 27 pourrait jouer à court terme un rôle décisif dans la survie de l'Eurozone »⁵⁰.

Le Maroc émergent s'affirmera dans ces dynamiques renouvelées en tant que prolongement de l'Europe où les intérêts des uns et des autres seront valorisés. Rabat met d'ores et déjà en avant ses spécificités historiques, ses acquis, sa position géographique de carrefour et sa relation privilégiée avec les pays du CCG⁵¹ afin de définir les contours d'une relation spécifique d'intérêt réciproque avec cette nouvelle Europe. Dans le cadre de cette logique de reconfiguration de l'Union européenne, le Maroc pourrait aspirer à revendiquer un statut de *post*-partenariat fondé sur une logique de coopération où la parité serait la règle.

Le Maroc, l'Atlantique et les Amériques

Des liens étroits ancrés dans le temps long de l'Histoire unissent le Maroc aux États-Unis et à l'Amérique Latine.

« Le 20 décembre 1777, le sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah, connu sous le nom de Mohammed III, fit du Maroc le premier État souverain à reconnaître *de facto* l'indépendance des États-Unis en octroyant aux navigateurs des colonies américaines le droit d'arrimage dans les ports de son Royaume [...] un traité d'amitié et d'alliance fut signé par le Sultan en juillet 1786 et ratifié par le Congrès américain le 18 juillet 1787, formalisant ainsi la première relation diplomatique des États-Unis avec un État africain arabe ou musulman. »⁵²

Rabat, dotée d'une longue façade atlantique, renforce ses relations avec les États-Unis et les pays d'Amérique Latine, notamment le Brésil. En effet, dans un monde en profonde reconfiguration

49. DAVID (D.), « Transition, disent-ils. », Revue *Défense Nationale*, n° 756, janvier 2013, p. 29.

50. « L'enjeu méditerranéen », *op. cit.*

51. Conseil de coopération du Golfe créé sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite le 25 mai 1981 et regroupant 6 États : l'Arabie saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.

52. VLOEBERGHES (W.), « Quand le Royaume rayonne ; la géopolitique marocaine au prisme du commerce extérieur », *Confluence Méditerranée*, mars 2011, n° 79 [L'Harmattan, pp. 157-158].

engendrant un reclassement des puissances, le Maroc aspire, par le biais de ses relations privilégiées avec les États-Unis et les grands États d'Amérique Latine, à élargir le spectre de ses partenariats afin de surmonter le gel de l'UMA et de relativiser le face-à-face contraignant avec l'Union européenne. Sa position géographique, l'héritage de la guerre froide, ses orientations diplomatiques mesurées, la stabilité du pays en dépit des secousses induites par les révolutions arabes, son ancrage à l'Afrique, ses liens étroits avec les pays du CCG, son engagement dans la lutte contre le terrorisme, notamment suite aux attentats de Casablanca en mai 2003⁵³, sont autant de facteurs valorisant le Maroc auprès des États-Unis.

Deux initiatives distinguent le Maroc des autres pays du Maghreb quant aux relations avec Washington.

1) La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis le 15 juin 2004. Pour Washington, c'est le premier accord de ce genre avec un pays africain, et le second avec un pays arabe après celui signé avec la Jordanie en octobre 2000. Avec 5,7 % des échanges du Maroc, soit un volume de 2,12 milliards d'euros en 2010, les États-Unis sont le troisième partenaire commercial du Maroc⁵⁴ derrière l'Union européenne et la Chine.

2) L'accession du Maroc au statut d'allié préférentiel (majeur) non-membre de l'OTAN. Le Maroc, membre du dialogue méditerranéen de l'OTAN, participe également, depuis mars 2004, à l'opération navale de l'OTAN Active Endeavour de sécurisation de la Méditerranée et de lutte contre le terrorisme.

Capitalisant sur ce statut d'allié sûr, Rabat, face à la course aux armements initiée par l'Algérie en 2006, a bénéficié du soutien des États-Unis à travers la livraison d'armements sophistiqués, notamment 24 avions de combat de type F-16C et des chars ABRAMS M1A1SA. Par ailleurs, la coopération militaire, renforcée, se matérialise également par l'organisation chaque année des exercices militaires African Lion.

En outre, l'année 2012 a été marquée par la tenue de la première session du dialogue stratégique traçant une feuille de route ambitieuse axée autour de divers domaines : politique, économique, sécuritaire, culturel et éducatif.

À la différence des Européens, les États-Unis développent une vision spécifique du Maghreb, l'inscrivant dans un ensemble géopolitique plus vaste, la zone MENA. En ce sens, le Maghreb constitue une périphérie de deux champs géopolitiques distincts relevant de la zone MENA et constituant des priorités pour les États-Unis : le Machrek central du fait de leur politique à l'égard d'Israël et du conflit israélo palestinien ; les pays du Golfe arabo-persique, occupant la place intermédiaire, du fait de leur importance quant à la sécurisation des sources d'approvisionnement en énergie des États-Unis.

53. L'expertise des pays du Maghreb dans la lutte contre le terrorisme est sollicitée et valorisée par les États-Unis.

54. « Quand le Royaume rayonne ; la géopolitique marocaine au prisme du commerce extérieur », *op. cit.*, p. 161.

Plus globalement, la stratégie américaine s'inscrit dans la logique d'une évaluation des nouvelles forces mondiales qui menacent les positions acquises par les puissances occidentales. Trois facteurs déterminent la nécessité de la nouvelle stratégie : l'irrésistible montée en puissance de la Chine ; l'émergence d'un groupe de puissances de second rang promises à des développements potentiellement hostiles et l'usure du modèle économique occidental révélé par les charges de la dette et les crises économiques et financières.

Cette stratégie vise à repositionner les États-Unis et à évincer les puissances concurrentes dans les zones jugées stratégiques, notamment la zone Moyen-Orient-Afrique du Nord.

Il est clair que le Maroc, compte tenu de la convergence de ses positions avec les États-Unis à l'égard de l'instabilité sahélienne, de la guerre en Syrie et de la problématique du nucléaire iranien, s'érige en acteur incontournable au Maghreb et en allié précieux quant à l'avenir de la scène moyen-orientale.

Sur le plan prospectif, le Maroc est appelé à développer des relations de plus en plus étroites avec les Amériques à mesure que les déséquilibres se réduiront. Rabat, sans nier son identité, pourrait se positionner à terme comme le relais d'une plus grande intégration de la « civilisation américaine » dans l'ensemble maghrébin et arabe.

Le Maroc et sa profondeur africaine

L'Afrique, certes minée par des conflits récurrents et des vulnérabilités structurelles, connaît un essor sur la scène internationale sur fond de redistribution des cartes de la puissance. Depuis les années 2000, le continent affiche une croissance moyenne de l'ordre de 5,5 % qui devrait franchir la barre des 6 % en 2013. Le continent se tourne vers les Amériques, l'Asie, et s'ouvre aux investissements en provenance des pays du CCG, rompant progressivement le cordon ombilical avec les anciennes puissances coloniales entrées en récession économique. Au centre des rivalités planétaires, dotée de réserves énergétiques et minérales considérables, l'Afrique est convoitée et courtisée par les différents pôles de puissance, soucieux notamment de diversifier et sécuriser leurs approvisionnements en ressources stratégiques.

Depuis dix ans, le Maroc a décidé de renforcer sa coopération avec l'Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'une dynamisation des relations Sud-Sud. Depuis son intronisation, le roi Mohammed VI a multiplié les visites en Afrique, témoignant de l'étroitesse des liens, ancrés dans le temps long, unissant le Royaume à sa profondeur africaine.

Du 15 au 23 mars 2013, le roi, accompagné d'une importante délégation, entame une tournée au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon, visant à donner une nouvelle impulsion aux relations avec le continent. En valorisant son *soft power*, le Maroc se veut le symbole d'une coopération Sud-Sud

« au service du progrès et du bien-être des peuples » fondée sur un partenariat gagnant-gagnant »⁵⁵. À cette occasion, des accords ont été signés dans les domaines suivants : tourisme, transport, mines et énergie, enseignement, police et sécurité, coopération militaire, entraide judiciaire, commerce, etc. Depuis l'année 2000, les échanges commerciaux ont enregistré, tout en demeurant limités, une nette augmentation, passant de 334 millions de dollars à 1193 millions de dollars en 2010. Ces échanges sont accompagnés par des investissements dans des secteurs clefs pour les pays ciblés, consolidant l'enracinement du Maroc : banque, télécommunications, transport aérien, mines, eau, etc.

Cette orientation traduit l'ambition marocaine de s'ériger en *hub* de la coopération interafricaine. Fort de ses liens historiques unissant le Royaume à l'Afrique, le Maroc se positionne comme voie privilégiée de pénétration vers le continent. Il capitalise ainsi sur ses relations étroites avec les États-Unis, l'Union européenne et les pays du CCG, tout en surmontant les difficultés induites par le blocage de l'UMA. « Conscient de sa position stratégique entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc ambitionne de jouer un rôle de plateforme d'échange et de vecteur d'une coopération tripartite dans le cadre d'un partenariat renforcé entre le Nord et le Sud. »⁵⁶ « De fait, les patrons français passent de plus en plus par le réseau marocain pour leurs affaires africaines. Ils y trouvent un intérêt certain en sous-traitant leur stratégie continentale à moindres frais. »⁵⁷ La multiplication des lignes aériennes au départ de Casablanca vers l'Afrique, le développement d'infrastructures modernes reliant le nord au sud du pays (autoroutes, projet de TGV, etc.), la constitution du deuxième réseau consulaire d'Afrique⁵⁸, la priorité accordée à la diplomatie et à l'intelligence économique, constituent autant d'éléments érigeant le Royaume en pont entre l'Europe et l'Afrique.

Par ailleurs, le Maroc consolide sa pénétration vers l'Afrique de l'Ouest en développant un axe Casablanca-Nouakchott-Dakar afin de renforcer ses relations avec l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), correspondant à un marché d'environ 70 millions d'habitants. Rabat est aujourd'hui le premier investisseur en Afrique de l'Ouest et le deuxième en Afrique après l'Afrique du Sud.

Néanmoins, tout en enregistrant des avancées notables en Afrique de l'Ouest et francophone, l'offensive marocaine vers l'Afrique se heurte à des obstacles que Rabat devra surmonter : les échanges peinent à décoller, les entrepreneurs marocains font preuve d'une certaine méfiance et frilosité, les difficultés logistiques d'accès aux marchés africains persistent, etc. Comme le souligne Alain Antil, « le coût de transport d'un container entre Tanger et Dakar est aussi important qu'entre

55. « Maroc, Mohammed VI fait cap au Sud », *Jeune Afrique*, n° 2724, 24 au 30 mars 2013, p. 18.

56. « Maroc : document de stratégie pays 2012-2016 », Banque africaine de Développement (BAD), 2012, p. 7.

57. BAYAHYA (N.), « Visite de François Hollande : pourquoi le Maroc est un allié dont la France n'a pas les moyens de se passer », *Atlantico*, 4 avril 2013, consultable au lien suivant : <http://www.atlantico.fr/decryptage/visite-francois-hollande-pourquoi-maroc-est-allie-dont-france-pas-moyens-se-passer>.

58. 24 représentations diplomatiques marocaines en Afrique dont 20 au sud du Sahara.

Tanger et un port d'Asie du Nord-Est »⁵⁹.

Le Maroc, en renforçant ses liens avec l'Afrique, aspire à s'attirer de précieux soutiens relativement à la problématique du Sahara Occidental, l'un des avatars de la rivalité stratégique l'opposant à l'Algérie. Par ailleurs, il développe une nouvelle stratégie obéissant à des considérations économiques et sécuritaires à l'égard du flanc sud sahélien en profonde reconfiguration. En mettant en avant l'interdépendance entre l'insécurité croissante au Sahel et la persistance du conflit du Sahara Occidental, Rabat souligne la nécessité d'un règlement global. Pour le Royaume chérifien, il convient de consolider les États dans la mesure où une plus grande balkanisation multipliant des États fantoches incapables d'assumer leurs obligations de souveraineté ne ferait que perpétuer le désordre régional. Cependant, les États doivent admettre une large autonomie au bénéfice des communautés qui sont autant de composantes de l'État. La solution marocaine d'autonomie pour le Sahara Occidental pourrait s'étendre au Nord du Mali au profit des communautés enracinées dans le territoire.

Le Maroc, le monde arabe et islamique

À l'égard de cet espace, le Maroc, compte tenu de ses singularités, se positionne comme un des États d'avant-garde dans la relance de la civilisation islamique. L'avènement de la société arabe démocratique de demain tient à l'accomplissement de la triple révolution philosophique, civile et politique, qui s'appuie nécessairement sur des forces sociales de progrès et qui pose que les valeurs universelles sont assimilables dans le génie de l'islam. Telle est précisément la posture que le Maroc aspire à porter, synthèse d'une histoire multiséculaire.

S'appuyant sur son statut de Commandeur des croyants, le roi Hassan II développa une politique audacieuse suivant quatre axes.

– Le développement d'une politique de coopération avec les pays sunnites, notamment l'Arabie Saoudite. En réponse à l'incendie de la mosquée Al-Aqsa en août 1969, Hassan II est à l'initiative de la création, le 25 septembre 1969, de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), ciment de l'unité de civilisation de l'islam. Cette orientation visait, tout en affirmant l'attachement du Maroc à la cause islamique, à compenser son absence de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) devenue UA (Union africaine) et sa marginalisation au sein de la Ligue arabe.

– Le Maroc assume la présidence du Comité Al-Qods depuis 1979. Créé en 1975 au sein de l'OCI, ce Comité regroupe 15 pays arabes et musulmans et a pour mission de veiller à la sauvegarde du patrimoine religieux et urbanistique de la ville sainte.

– Le Maroc a su se positionner en interlocuteur de premier plan dans le conflit israélo-palestinien. Il

59. ANTIL (A.), « Le Maghreb dans son environnement régional et international : le Maroc et sa nouvelle frontière », note de l'IFRI, 2010, p. 11.

a toujours veillé à favoriser son règlement par le moyen de la négociation en encourageant toutes les tentatives de règlement en coopération étroite avec la direction palestinienne. Il ne s'est ainsi jamais dérobé dans ses obligations historiques à l'égard de la cause palestinienne. En 1979, le Maroc fut l'un des artisans de la paix entre l'Égypte et Israël. En 1982, constatant l'impasse du conflit israélo-palestinien, le roi Hassan II intervint auprès de l'Arabie saoudite afin d'ouvrir le dialogue avec l'État hébreu. Ultérieurement, il se présenta comme un acteur central (incontournable) à l'occasion des négociations de paix de Madrid en 1991 et ouvrit ainsi la voie aux Accords d'Oslo de 1993. Sa diaspora juive constitua un levier précieux que le roi utilisa habilement.

Politique de médiation active et constructive lors des crises secouant le monde arabe.

Rabat a ainsi toujours veillé à affirmer sa centralité relativement à l'espace arabo-islamique.

Les révolutions arabes marquent une rupture. Elles mettent en question les États établis ou restaurés au cours du XX^e siècle et qui ont échoué à se hisser au rang des États modernes, n'ayant pu affranchir le citoyen de la misère et de la peur, assurer le progrès social et politique, ni garantir la sécurité et l'intégrité des territoires arabes. Ces révolutions expriment l'exigence d'un sursaut de civilisation dans un sens à la fois politique, économique et éthique.

À ce stade, elles n'ont pas inspiré une commune vision et n'ont pas sonné l'heure du grand *aggiornamento*. Sous l'angle géopolitique, la dispersion des Arabes signifie que la révolution arabe est fragile et fragmentée, risquant d'ouvrir la voie à des convoitises masquées et à des calculs d'opportunisme.

Face à cette poussée révolutionnaire risquant de les déstabiliser, les pays du CCG resserrent les rangs et élèvent leur niveau de défense intérieure. L'expérience marocaine de démocratisation par la réforme intrigue, interpelle et a valeur d'exemple (de modèle). Dans ce contexte, les monarchies du Golfe proposent en mai 2011 au Maroc et à la Jordanie de rejoindre le CCG. C'est une formidable opportunité pour le Royaume désireux de diversifier ses partenariats. Pourtant, tout en affichant sa solidarité avec les monarchies du Golfe, Rabat met en avant son attachement à l'édification du Grand Maghreb. L'impulsion est néanmoins donnée et le Maroc fait bloc avec les pays du CCG. Il se positionne ainsi progressivement au centre d'un axe Europe-pays du Golfe et Afrique⁶⁰. En décembre 2011, le Royaume chérifien signe un partenariat stratégique avec les pays du CCG, prévoyant notamment le financement de projets de développement à hauteur de 5 milliards de dollars répartis sur 5 ans. Dans ce contexte, le roi Mohammed VI effectue du 15 au 24 octobre 2012 une tournée dans la région afin de présenter les projets retenus et d'élargir le champ de la coopération. Enfin, Rabat apporte à ses partenaires du CCG une expertise reconnue en matière de formation des forces de sécurité, des équipes assurant la protection des hautes personnalités et dans la lutte contre le terrorisme.

60. Voir Bulletin de l'observatoire d'Études géopolitiques, n° 23, novembre-décembre 2012.

Un Moyen-Orient durablement sous-tension

Le théâtre moyen-oriental représente un système de conflits interdépendants qui l'expose à des menaces d'explosion en chaîne sans perspective de règlement, ni particulier ni global. La région concentre également une série de sanctions internationales qui exacerbent les tensions sans favoriser une évolution pacifique ni une base de conciliation et de paix.

Il est clair que la région recèle des ressources stratégiques convoitées par les grandes puissances inspirant des projets géopolitiques concurrents qui instrumentalisent les divers conflits. Cette situation n'est pas amenée à s'apaiser dans l'avenir immédiat, compte tenu de la volonté dominante des puissances occidentales de remodeler la région et de la contre-stratégie russe et chinoise.

Les principaux axes de la conflictualité peuvent être définis ainsi :

- le processus de démocratisation contrarié en Syrie, point de départ d'une stratégie occidentale de destruction de l'axe stratégique Iran-Syrie et Hezbollah visant à affaiblir la résistance palestinienne ;
- le nucléaire iranien qui met en lumière la réalité de la puissance nucléaire israélienne mais qui est délibérément individualisé et diabolisé, éclipsant la dimension israélienne ;
- la lutte d'influence entre chiites et sunnites compliquée par la montée en puissance de l'aspiration kurde ;
- le conflit israélo-palestinien qui constitue le substrat de l'ensemble des conflits révélés et non révélés de la région.

Sur fond d'accusation de prosélytisme chiite en territoire marocain, le Maroc a rompu depuis mars 2009 ses relations diplomatiques avec l'Iran. Compte tenu du tableau moyen-oriental, tout en demeurant fidèle à la cause palestinienne, Rabat apporte son soutien à l'axe Occident-puissance du CCG et Turquie afin de s'ériger en puissance responsable et d'équilibre. Il est clair que le Maroc ne peut « antagoniser » l'Occident et les pays du CCG compte tenu de ses aspirations à se positionner en tant que carrefour à la croisée de ces espaces.

Le Maroc et les Grands Émergents

Il est admis que le centre de gravité stratégique se déplace de l'Atlantique vers le Pacifique conférant une place prépondérante à l'Asie sur l'échiquier international. Le Japon et la Chine ont tenté, chacun à sa manière et selon son propre agenda, de tendre la main au Printemps arabe afin de sauvegarder leurs positions économiques. La Chine en particulier prend acte de la part active prise par les États-Unis dans la chaîne des révolutions arabes et du calcul des puissances occidentales

visant à l'évincer de la zone. Le durcissement de la Chine et de la Russie relativement au conflit syrien exprime une contre-stratégie appelée à se développer sur tous les autres plans. Il est clair qu'une stratégie de repositionnement est en cours visant l'ensemble du monde arabe.

Union européenne, États-Unis, pays du CCG, sont autant de jalons destinés à préparer l'émergence du Maroc sur la scène internationale et autant d'atouts devant lui permettre de renforcer ses relations avec les futurs pôles de puissance.

La Chine est d'ores et déjà le second partenaire commercial du Maroc devant les États-Unis.

« En 2010, la Chine est le deuxième fournisseur du Royaume (8,8 % de ses importations totales, soit plus de 2 milliards d'euros) alors que la Chine est le cinquième destinataire des exportations marocaines pour un total de 309,36 milliards d'euros en 2010, soit 2,6 % des exportations. D'autre part, le groupe pétrolier chinois CNOOC collabore avec l'ONHYM (Office national marocain des hydrocarbures et des mines) sur la prospection pétrolière au large d'Agadir tandis que des sociétés chinoises sont impliquées dans la réalisation d'infrastructures (tunnels, barrages, autoroutes, voies ferroviaires, etc.). Enfin, les Chinois ont investi dans le secteur halieutique marocain et dans la construction automobile, alors que l'entreprise chinoise Lenovo, leader dans la fabrication de PC, a installé un bureau régional au Maroc. »⁶¹

La Chine, le Japon et d'autres puissances asiatiques émergentes, constituent des points d'appui significatifs soit sur le plan de la coopération internationale (notamment relativement à la problématique du Sahara Occidental), soit pour le règlement des conflits du Moyen-Orient.

La Chine se distingue, ayant entretenu des rapports positifs constants avec le Maroc et du fait des stratégies d'évincement dont elle fait l'objet dans la région. Dans ce cadre, Rabat pourrait manifester un intérêt privilégié pour Pékin aussi bien sur le plan du développement économique et commercial que pour la mobilisation d'investissements et pour le règlement des conflits majeurs telle la question palestinienne. Cette même démarche ajustée doit également s'étendre à la Russie.

Enfin, la position géostratégique du Maroc conjuguée aux accords de libre-échange la liant à l'Union européenne et aux États-Unis, constitue des facteurs attractifs pour les puissances asiatiques, notamment la Chine : Rabat devra œuvrer à multiplier les initiatives visant à positionner le Royaume en interface entre les continents européens, africain, américain et asiatique. Tanger Med et Casablanca Finance City sont les premiers jalons de cette grande stratégie.

Les relations du Maroc avec l'Inde sont fondées essentiellement sur deux secteurs vitaux pour l'économie marocaine : les phosphates et le textile. Le volume des échanges commerciaux s'élevait en 2010-2011 à 1,1 milliard de dollars, soit 0,2 % du commerce extérieur indien. Rabat œuvre progressivement à élargir la coopération entre les deux pays à d'autres secteurs tels que l'automobile, les machines agricoles et l'industrie agroalimentaire, l'énergie et le tourisme, les

61. « Quand le Royaume rayonne ; la géopolitique marocaine au prisme du commerce extérieur », *op. cit.*, p. 162.

NTIC et l'industrie pharmaceutique. Ces secteurs constituent des gisements d'opportunités de nature à permettre aux deux pays d'élargir le champ de leur coopération.

À travers la consolidation de ses relations avec le Brésil, le Maroc élargit son ouverture sur les Amériques : Rabat regarde vers le grand large. Les relations avec le Brésil sont anciennes, le Maroc étant le premier pays d'Afrique avec lequel le Brésil établit des relations diplomatiques en 1884. Cinquième partenaire commercial du Maroc à l'échelle planétaire, Brasilia est le sixième fournisseur du Maroc, le volume total des échanges s'élevant en 2010 à 1,08 milliard d'euros⁶². Le Maroc importe essentiellement du bois, du sucre, de la canne à sucre, du caoutchouc, du fer, de l'acier, du soja, du café et des tracteurs, tandis que le Brésil importe des phosphates et dérivés ainsi que du sel, des sardines et conserves de poissons, des circuits intégrés et des huiles. Rabat s'appuie sur son importante diaspora juive au Brésil afin de renforcer ses liens avec ce pays. Par ailleurs, le Brésil a apporté un précieux soutien au Maroc relativement à la problématique du Sahara Occidental et Rabat pourrait être un partenaire de poids pour Brasilia quant à l'obtention d'un siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le Maroc est perçu par le Brésil comme un État pivot dans sa stratégie de positionnement à l'égard de l'Afrique et du monde arabe. Les accords de libre-échange signés avec l'Union européenne et les États-Unis sont des atouts distinguant le Maroc des autres pays du Maghreb. Rabat s'appuie sur le Brésil afin de dynamiser son ancrage au sein des regroupements régionaux sud-américains, notamment le Mercosur⁶³. Enfin, le Maroc et le Brésil contribueront efficacement, par le renforcement des liens Sud-Sud, à l'émergence d'un monde multipolaire.

Progressivement, la Russie opère un retour en force en Méditerranée. De tout temps, y compris durant la guerre froide, le Maroc a entretenu des relations de confiance et de coopération avec Moscou. Aujourd'hui, Rabat œuvre à consolider et à dynamiser cet acquis traditionnel afin d'équilibrer la relation stratégique vis-à-vis de l'Algérie.

Le Maroc, en tirant parti de la reconfiguration en cours des rapports de puissance à l'échelle planétaire, amplifie sa marge de manœuvre stratégique en élargissant le spectre de ses coopérations tout en mettant en compétition les différents pôles de puissance. Une coopération enrichie et centrée sur des secteurs à forte valeur ajoutée avec ces puissances d'envergure mondiale est une condition de l'émergence.

Conclusion

62. *Ibid.*, p. 160.

63. Marché commun du Sud fondé le 26 mars 1991 et regroupant le Brésil, l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et depuis 2012 le Venezuela. Cet ensemble constitue le troisième marché intégré au monde après l'Union européenne et l'ALENA.

En définitive, pour le Maroc, il ne s'agit pas de s'inscrire dans une logique d'affrontement Nord-Sud et de victimisation à travers un discours revendicatif et accusateur, il s'agit d'accéder au rang des créateurs et des producteurs qui s'élèvent sans jamais oublier leurs racines. Le rythme et le modèle de développement priment sur toute autre considération, y compris les rivalités et les stratégies provocatrices du voisinage visant à l'entraver dans sa course à l'émergence. Conscient de ses atouts et de ses faiblesses structurelles, le Maroc œuvre à créer une synergie décisive en mesure d'insuffler une nouvelle portée à l'élan modernisateur initié par Mohammed VI en 2000. Face à l'imprévisible, le Maroc pense, innove et intègre de la cohérence. Telle est la philosophie de l'émergence portée par le Royaume chérifien. Les pesanteurs géopolitiques régionales et internationales pèseront lourdement sur la réussite ou l'échec de cette orientation capitale quant à l'avenir du Maroc.

En effet, tout en consolidant et dynamisant ses partenariats classiques dictés par l'histoire et la géographie, Rabat, à l'instar de l'Afrique du Sud relativement aux réseaux indiens et chinois en Afrique, aspire à élaborer une stratégie intelligente visant à mettre en avant la singularité de son positionnement géographique et stratégique. L'enjeu est de tirer parti du reclassement en cours des puissances et de l'importance croissante des puissances émergentes, afin de renforcer ses positions sur l'échiquier international. Par le passé, des partenariats transversaux n'ont-ils pas été mis en œuvre avec la Chine *via* la route de la soie et bien plus récemment avec le Japon relativement à l'intelligence artificielle. En ce sens, l'audace est une condition de l'émergence !

L'émergence économique du Maroc : état des lieux et perspectives

Alexandre Kateb

En 2006, le rapport du cinquantenaire (1956-2006) sur le développement humain, réalisé par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), soulignait la rapidité et l'ampleur des transformations démographiques, économiques et sociales, que le Maroc a traversées en l'espace d'un demi-siècle. À l'instar des autres pays du Maghreb, la transition démographique que le pays a connue au cours des dernières décennies a été caractérisée par une chute rapide de la mortalité, suivie par celle plus tardive de la natalité. Le taux de fécondité est passé de 7 enfants par femme dans les années soixante à 2,2 enfants par femme en 2011, un niveau proche du seuil de renouvellement des générations. Dans l'intervalle, le triplement de la population, qui est passée de 11 millions en 1960 à 32 millions en 2011, a pesé fortement sur la capacité de l'État à fournir des biens sociaux (éducation, santé, logement, emploi) et à financer les infrastructures nécessaires à la croissance et au développement économique.

Les résultats des cinquante premières années d'indépendance, en termes de progression du revenu par habitant et de développement humain peuvent paraître mitigés, notamment si on les compare aux succès obtenus par les dragons asiatiques et autres jaguars latino-américains, partis d'un niveau de développement équivalent. Mais ce constat ne doit pas masquer l'ampleur des transformations effectuées depuis le début des années quatre-vingt-dix, date à laquelle le choix de l'ouverture économique et de la libéralisation politique a été clairement acté. Ces réformes de structure, conçues et mises en œuvre au cours de la dernière décennie du règne du roi Hassan II, avaient pour but de moderniser la gouvernance politique et d'assainir les fondamentaux macroéconomiques afin de préparer le terrain à une nouvelle génération de réformes, plus inclusives, initiées par le roi Mohammed VI au début des années 2000.

Si l'on en juge par l'amélioration sensible du taux d'investissement privé (+10 points entre 1999 et 2008), ainsi que par le recul de la pauvreté en milieu rural (-10 points sur la même période), ces réformes semblent avoir porté leurs fruits. Toutefois, de grands chantiers restent encore inachevés tels que la croissance de la productivité agricole, la hausse de la qualification professionnelle et le développement de l'emploi dans l'industrie. Au-delà des évolutions conjoncturelles et de l'impact de la crise économique et financière mondiale, ce qui est en jeu c'est l'accélération de la croissance potentielle à un niveau qui permettrait d'inscrire le Maroc sur une trajectoire d'émergence et de réaliser une convergence avec des économies plus avancées.

Après avoir présenté les caractéristiques de l'économie marocaine sur une longue période, nous

concentrerons donc notre attention sur l'identification des obstacles qui freinent cette émergence, avant de suggérer quelques axes de réformes pour y remédier.

Pourquoi le Maroc a moins émergé que d'autres ?

Mise en perspective des performances de l'économie marocaine sur la période 1960-2010

Le signe le plus patent de l'enclenchement d'une dynamique d'émergence économique est l'accélération de la croissance du PIB par habitant, sur une période suffisamment longue pour engager une convergence, sans que cela ne se traduise par l'apparition de déséquilibres macroéconomiques internes et externes (inflation, endettement public et privé vis-à-vis des agents domestiques et extérieurs, surappréciation du taux de change). Autrement dit, c'est la capacité d'un pays à faire croître le revenu de ses habitants de sorte que l'écart se réduise avec les économies plus avancées, tout en assurant le caractère soutenable de cette croissance, tant au niveau macroéconomique (maîtrise des comptes internes et externes), que microéconomique (hausse de revenus fondées sur des gains de productivité), et environnemental (non-déplétion des ressources naturelles). Peut-on, au vu de cette définition et des critères qui s'y rattachent, affirmer que le Maroc est entré dans une dynamique d'émergence économique ?

Pour y répondre, il faut d'abord analyser la performance de l'économie marocaine sur une longue période, afin de déceler d'éventuelles ruptures et de discuter de la soutenabilité de la croissance sur le moyen et long terme. Si on observe la progression du revenu par habitant au Maroc au cours des cinquante dernières années (1960-2010), on remarque une alternance de phases d'accélération et de décélération de la croissance. C'est également le cas pour beaucoup d'autres pays développés ou en développement, en fonction de leur exposition au cycle de croissance mondiale et de leur dynamique démographique. Sur l'ensemble de la période étudiée, la performance du Maroc apparaît modeste si on la compare avec celle de quelques pays émergents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique du Nord. Elle est plus faible que celle de la Tunisie et *a fortiori* de la Malaisie, deux pays au revenu par habitant comparable avec celui du Maroc en 1960. En outre, en termes relatifs, l'écart ne s'est pas réduit avec l'Europe Occidentale (UE-15), principal partenaire économique et commercial du Royaume. Le revenu par habitant au Maroc ne représentait en 2010 que 10 % du revenu par habitant moyen dans l'UE-15, soit autant qu'en 1970.

On constate bien une accélération de la croissance du PIB par habitant durant les deux dernières décennies (1990-2010) par rapport aux trois décennies précédentes (1960-1990). Ce qui pourrait laisser penser que le Maroc est bien entré dans une dynamique d'émergence. Mais une analyse plus fine de cette sous-période est nécessaire avant d'en tirer des conclusions (voir ci-dessous). De plus,

avec 4 % par an de croissance du revenu par habitant, le niveau atteint reste encore insuffisant par rapport aux 6 %-7 % par ans observés sur longue période dans les pays qui ont réussi leur émergence économique (Corée du Sud, Taïwan).

Croissance du PIB par habitant (en prix constants de 2000)						
Pays	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2010	1960-2010
Pérou	2,3 %	0,9 %	-3 %	6,7 %	4,4 %	1,3 %
Philippines	1,7 %	3 %	-1 %	3,4 %	2,8 %	1,4 %
Maroc	2 %	2,6 %	1,4 %	4,6 %	3,8 %	2,1 %
Turquie	3 %	1,8 %	3,1 %	4,5 %	2,5 %	2,5 %
Tunisie	2,8 %	5 %	1,1 %	6,6 %	3,4 %	3,1 %
Égypte	2,8 %	4,2 %	3 %	2,5 %	3 %	3,1 %
Indonésie	1,5 %	5,3 %	4,3 %	6,8 %	4 %	3,5 %
Malaisie	3,4 %	5,3 %	3,1 %	7,1 %	2,6 %	3,8 %
Thaïlande	4,9 %	4,2 %	5,9 %	7,9 %	3,4 %	4,4 %
Corée du Sud	5,6 %	5,4 %	7,5 %	8,9 %	3,6 %	5,4 %

Source : données Banque mondiale, calculs de l'auteur.

Analyse approfondie des deux dernières décennies de croissance (1990-2010)

Si la comparaison de la croissance du PIB par habitant entre différents pays permet de remettre en perspective la performance de l'économie marocaine dans un contexte régional et mondial, une analyse plus approfondie doit reposer sur la valeur ajoutée (VA) produite par habitant et sur ses différentes composantes. Le PIB agrège en effet à la VA *stricto sensu*, mesurée au prix des facteurs de production, des éléments non productifs qui altèrent l'analyse (taxes et impôts). En analysant la progression de la VA par habitant par décennie au Maroc et en la décomposant selon ses différentes composantes, on obtient une vision sensiblement moins favorable de la performance économique obtenue au cours de la période 1990-2010.

Avec une progression de la VA par habitant de +0,8 % par an seulement sur la période 1990-2000, cette décennie apparaît comme la pire contre-performance économique des quarante dernières années (1970-2010). L'explication tient à la forte baisse de la production agricole au cours de cette décennie (-3,3 % par an) en raison de conditions climatiques défavorables (recrudescence de sécheresses), compensée par l'augmentation modérée de la production non agricole (+1,8 % par an). Quant à la décennie 2000-2010, si on constate effectivement une progression importante de la valeur ajoutée totale par habitant (+3,8 % par an), cette performance est à la fois due à un fort rebond dans le secteur agricole (+6,3 % par an, mais à partir d'une base faible) et à une accélération dans le secteur non agricole (+3,3 % par an). Mais au sein de ce dernier c'est surtout le *boom* des

services (+3,6 % par an), l'extraction minière et la construction (+3,5 % par an) qui tirent la croissance, dans un contexte de liquidité mondiale abondante et d'envol des prix des matières premières.

On retrouve donc dans les années 2000-2010 une performance comparable à celle réalisée au cours de la décennie 1970-1980, avec une hausse similaire du taux d'investissement qui passe de 20 % à 30 % du PIB, à la différence près que la croissance de l'industrie manufacturière a été plus forte dans les années soixante-dix – période de l'industrialisation par substitution aux importations – que dans les années 2000. De plus, si la croissance des années soixante-dix a été obtenue grâce à un *boom* – non soutenable – de l'investissement public, financé à travers le recours à l'endettement extérieur, la croissance des années 2000 résulte d'un *boom* de l'investissement privé, fondé sur une épargne domestique certes plus élevée, mais qui a essentiellement porté sur des activités non manufacturières : mines, énergie, construction et services (télécommunications, tourisme, services bancaires).

Source : données HCP, calculs de l'auteur

Une économie à la fois encore dépendante du secteur primaire et en voie rapide de tertiarisation

L'analyse de la croissance économique sur les deux dernières décennies, qui coïncident avec le lancement de réformes structurelles, montre donc que l'économie marocaine reste encore tributaire des performances du secteur primaire agricole tout en connaissant une tertiarisation rapide, si ce n'est précoce.

La valeur ajoutée agricole représentait encore en 2008 autour de 15 % de la valeur ajoutée totale, et le secteur de l'agriculture et de la pêche employait encore près de 40 % de la population active à cette date. Son influence sur la croissance totale du PIB reste déterminante, à la fois directement, en raison de son poids dans la valeur ajoutée totale, et indirectement, à travers les effets d'entraînement que la production agricole génère sur la demande adressée aux autres secteurs, *via* les dépenses des ménages ruraux (40 % des ménages marocains), ainsi que sur le niveau de production de l'industrie agroalimentaire – en tant qu'intrant principal de cette industrie, et par voie de conséquence sur les recettes d'exportations.

Or, la croissance de la production agricole, notamment pour sa composante vivrière-céréalière qui représente l'essentiel de la production et de l'emploi agricole, reste largement déterminée par les

conditions climatiques. Les rendements à l'hectare pour les céréales n'ont connu qu'une augmentation tendancielle relativement modeste sur un demi-siècle (+50 %), et restent faibles si on les compare avec ceux d'autres pays de la région (cf. tableau ci-dessous). Cela est d'autant plus pénalisant que dans beaucoup de pays qualifiés aujourd'hui d'émergents, c'est la forte hausse de la productivité agricole qui a permis de dégager les ressources nécessaires pour investir dans l'industrie et qui a accompagné le déversement de la main-d'œuvre du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire.

Rendements céréaliers en kg/hectare

Source : données FAO, calculs de l'auteur.

Quant à la production manufacturière, sa part stagne au Maroc autour de 15 % du PIB (17 % de la valeur ajoutée) depuis quarante ans, contrairement à des pays comme l'Égypte où elle est passée de 15 % à 20 % du PIB, ou *a fortiori* de la Malaisie où elle a atteint 30 % du PIB dans les années 2000, alors qu'elle pesait moins de 15 % du PIB en 1960. En outre, elle est caractérisée par sa faible sophistication technologique, les activités de transformation de produits de base (chimie/parachimie et agroalimentaire) représentant plus de 70 % de la valeur ajoutée du secteur en 2010. De plus, l'industrie manufacturière n'emploie que 13 % de la population active marocaine. Ainsi, selon le HCP, sur 1,375 million d'emplois nets créés sur la période 1998-2008, seuls 72 000 l'ont été dans l'industrie au sens large (soit 5 % du total), contre 850 000 dans les services et 350 000 dans le BTP. Cela constitue un signe de la stagnation de ce secteur, voire d'une désindustrialisation rampante, au moment où l'industrie manufacturière connaît de grands bouleversements au niveau mondial.

Face à ce constat, il faut souligner que le Plan Émergence lancé en 2005 et le Pacte national d'émergence industrielle (PNEI) qui lui a succédé sur la période 2009-2015 témoignent d'une réelle volonté d'infléchir la situation, même s'ils n'ont pas encore eu le temps de produire tous leurs effets, près de 25 000 nouveaux emplois industriels ont ainsi été créés entre 2004 et 2010 dans le sillage de ces plans, dont 20 000 dans le secteur automobile (en lien avec l'implantation de l'usine Renault à Tanger). L'objectif affiché est d'attirer des producteurs étrangers afin de constituer de véritables filières compétitives aux niveaux internationaux dans l'automobile, l'aéronautique et l'électronique.

Néanmoins, à ce stade, et contrairement à des pays comme la Malaisie ou la Thaïlande, le Maroc n'a pas connu les bénéfices associés à une industrialisation soutenue, se traduisant par une forte hausse de la productivité du travail, une accumulation de capital physique et une croissance auto entretenue de la productivité totale des facteurs (TFP). Ce paradoxe n'est pas propre au Maroc, on

le retrouve aussi dans d'autres pays fortement ruraux comme l'Inde et, dans une moindre mesure, l'Indonésie. Si la situation n'est pas corrigée, le pays ne pourra pas espérer une dynamique rapide de convergence avec le « premier monde ». La théorie économique⁶⁴ et l'expérience du Japon et de la Corée du Sud enseignent en effet qu'à une phase initiale de croissance extensive, fondée sur l'accumulation des facteurs (physique et humain), doit succéder une phase de croissance beaucoup plus intensive, fondée sur des gains de productivité et sur l'innovation. Or, l'industrie manufacturière est la source principale des gains de productivité⁶⁵ et donc de l'élévation du revenu par habitant à long terme⁶⁶.

À défaut d'une industrialisation réussie, le pays risque de tomber dans une « trappe à revenu intermédiaire » (*middle income trap*) se traduisant par un ralentissement de la croissance et un blocage des indicateurs de développement humain (espérance de vie, mortalité infantile, taux de pauvreté, accès aux biens de base), voire à une régression de ces indicateurs (cf. la situation de l'Argentine au début des années 2000 ou de la Grèce aujourd'hui). Sur ce plan, des études conduites sur le Maroc⁶⁷ montrent un inquiétant décrochage de la productivité du travail et de la productivité totale des facteurs (TFP) dans les années 1980-2000 (cf. tableau ci-dessous). La situation n'est guère meilleure dans les années 2000 où c'est l'investissement dans l'immobilier qui expliquerait en grande partie l'amélioration des statistiques du PIB.

Growth of labour productivity, capital intensity and TFP (%)				
	1960-2000	1960-1980	1981-1990	1991-2000
Labour productivity	2,57	4,43	1,42	0
Capital intensity	3,08	5,37	1,25	0,32
Total Factor Productivity-GA	1,49	2,54	1	-0,12
Total Factor Productivity-DEA	1	1,85	0,49	-0,19
Note : GA and DEA, respectively, stand for growth accounting and data envelopment analysis.				
Source : Chemingui & Isaksson (2008).				

Que manque-t-il au Maroc pour émerger ?

Une capacité de production contrainte par l'insuffisance du capital humain et par l'inadéquation de la formation aux besoins des entreprises

Bien que des progrès aient été accomplis depuis l'indépendance, le Maroc possède encore un faible

64. Cf. les travaux des économistes Simon Kuznets et Jean Fourastié.

65. Voir les travaux de Nicholas Kaldor à ce sujet. Cette vérité commence à être redécouverte y compris aux États-Unis où le gouvernement fédéral encourage une relocalisation des usines sur le sol américain.

66. Hall & Jones (1999).

67. Chemingui & Isaksson (2008), Loko & Astou Diouf (2009).

indice de développement humain (IDH) de 0,582 qui le plaçait au 130^e rang mondial sur 186 pays en 2011. Sur les trois indicateurs principaux qui entrent dans la composition de l'IDH (espérance de vie, nombre effectif d'années de scolarisation, revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat), c'est la scolarisation effective qui a connu les plus faibles progrès relativement à ses voisins arabes et aux autres pays en développement et qui tire toujours le Maroc vers le bas (en particulier la scolarisation secondaire en milieu rural). En outre, du fait de l'inertie générationnelle et malgré les progrès accomplis récemment, les travailleurs sans diplôme représentaient encore près des deux tiers de la population active en 2008. Quant aux diplômés du supérieur, ils ne représentaient qu'un dixième de la population active, une part nettement en deçà d'autres pays de la région (Tunisie, Égypte), sans parler des pays émergents asiatiques.

Les insuffisances en capital humain reflètent également les inégalités d'accès à la formation et à l'emploi entre les hommes et les femmes. Ces dernières ne participent en moyenne qu'à hauteur de 26 % au marché du travail, contre 80 % pour les hommes, et ne disposent que pour 20 % d'entre elles d'une éducation secondaire, contre 36 % pour les hommes. Là encore, une partie de l'explication est liée à l'inertie générationnelle, les statistiques du HCP montrent en effet que le taux d'activité des femmes de 25 à 45 ans est de 35 % en 2011 (contre seulement 20 % pour celles de plus de 45 ans). Mais il reste beaucoup de progrès à accomplir pour arriver à une situation plus équilibrée.

En plus d'une insuffisance avérée de capital humain, le Maroc souffre aussi d'un taux élevé de chômage des jeunes diplômés du supérieur. Même si ce dernier a baissé en l'espace d'une décennie, passant de 25 % à 20 % entre 2001 et 2011, il reste important. En tenant compte des jeunes diplômés qui, faute de mieux, rejoignent le secteur informel et sont expurgés des statistiques officielles de chômage, on arriverait à un taux de chômage beaucoup plus important pour cette catégorie des 25-34 ans, de l'ordre de 30 % à 40 %. Il faut aussi tenir compte du déclassement vécu par une partie de ces diplômés, obligés d'accepter des emplois ne correspondant pas à leurs compétences (opérateurs dans des centres d'appel ou agents de service). L'explication communément avancée à cette situation est la mauvaise qualité de la formation et l'inadéquation des compétences aux postes de travail. Ces caractéristiques microéconomiques sont régulièrement citées par les entreprises comme des freins à l'embauche des jeunes diplômés, alors même que le secteur privé marocain souffre d'un déficit d'encadrement croissant.

L'université continuerait ainsi de former des cadres pour le secteur public, alors même que la part de ce dernier n'a cessé de se réduire dans l'emploi national et qu'il n'est pas en capacité d'absorber les flux croissants de jeunes diplômés qui entrent sur le marché du travail. Mais selon nous, l'explication la plus plausible est d'ordre macroéconomique. Le problème principal est en effet le nombre insuffisant de créations d'emplois qualifiés au regard d'une offre de travail croissante

portée par la dynamique démographique. Selon nos estimations, pour accueillir les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire de manière significative le chômage des jeunes, il faudrait créer environ 200 000 emplois qualifiés chaque année au cours des vingt prochaines années. Or, dans les années 2000, seulement 100 000 emplois par an ont pu être créés dans le secteur urbain formel.

Le développement d'une trappe à productivité et à revenu en raison de la prévalence de l'économie informelle

L'informalité est un phénomène aux multiples ramifications et aux causes parfois difficiles à cerner. Il tire néanmoins son existence de deux grands phénomènes. D'un côté, l'informalité a des racines microéconomiques, liées au caractère dissuasif – ou perçu comme tel – des charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises et de la lourdeur des procédures administratives dans le secteur formel. Un tel constat peut pousser de nombreuses petites entreprises, opérant notamment dans le commerce et les services mais aussi dans la petite industrie, à ne pas déclarer leur activité. D'un autre côté, l'informalité peut aussi avoir des causes macroéconomiques, liées à l'insuffisance des créations d'emplois dans le secteur formel, qui pousse de nombreux demandeurs d'emploi vers le secteur informel, provoquant au passage une baisse en trompe-l'œil du taux de chômage officiel, à travers une réduction du taux d'activité « facial ».

Les études économiques montrent qu'une forte prévalence de l'informalité et l'existence d'une réserve de main-d'œuvre sous-employée se traduisent par l'apparition et la persistance d'une « trappe à productivité » car, hormis pour les emplois de service de proximité (vendeurs ambulants, agents de nettoyage, services domestiques) où les gains de productivité sont intrinsèquement limités, dans les entités plus conséquentes les employeurs ne sont pas incités à augmenter la qualification professionnelle des employés, en raison de taux de rotation élevés de ces derniers, dans un secteur considéré comme un pis-aller avant de trouver un emploi dans le secteur formel. De plus, le taux de rendement des diplômés est très limité dans le secteur informel⁶⁸, notamment au niveau du supérieur, contrairement au secteur formel où il a été démontré que chaque année supplémentaire de formation supérieure diplômante génère une augmentation de revenu de 30 % à 40 %. Enfin, il est généralement impossible d'obtenir un crédit à l'équipement ou à la consommation en étant dans le secteur informel, sauf à présenter des sûretés élevées.

La prévalence de l'informalité à un niveau élevé constitue donc un frein important qui empêche l'élévation des revenus et l'enclenchement d'une dynamique d'émergence auto entretenue fondée sur une boucle vertueuse entre gains de productivité, hausses salariales et élargissement de la

68. Angel-Urdinola & Tanabe (2012).

demande intérieure pour les biens de consommation durables et le logement notamment. Or, d'après la dernière enquête conduite en 2007 par le HCP, 2,2 millions d'actifs travaillaient dans le secteur informel au Maroc (essentiellement sous la forme d'entités mono-personnelles ou bi personnelles), générant 14 % du PIB. Cela représentait 37 % de l'emploi non agricole total (contre 39 % en 1999). Le commerce constituait le secteur qui recourait le plus à l'emploi informel, avec 1,2 million d'actifs représentant 8 emplois sur dix dans ce secteur (9 sur 10 en 1999). Dans l'industrie, le tiers des effectifs totaux étaient employés dans le secteur informel, soit près d'un demi-million d'actifs selon ces mêmes sources. D'après une enquête de la Banque mondiale, le taux d'informalité au Maroc serait en réalité bien supérieur, représentant près de 80 % de l'emploi non agricole. D'une définition à l'autre (déclaration auprès du fisc ou accès des travailleurs à une couverture sociale) ce taux peut beaucoup varier, ce qui rend le phénomène d'autant plus difficile à appréhender, mais on ne peut nier le caractère structurel et massif de cette réalité au Maroc et dans d'autres pays de la région MENA.

Des coûts d'exploitation élevés et des difficultés d'accès au financement

Enfin, il faut souligner les obstacles au développement des affaires régulièrement cités dans les enquêtes conduites auprès des chefs d'entreprise. Ces obstacles sont connus : lourdeurs bureaucratiques et corruption endémique, difficulté d'accès au foncier industriel et coût excessif de ce dernier (ce qui pénalise le ROI des projets industriels par rapport à des projets immobiliers par exemple), coût élevé de l'énergie (en très grande partie importée), surévaluation du taux de change réel qui pèse sur la compétitivité des produits marocains, tant sur le marché domestique qu'à l'export, et enfin, difficulté d'accès au financement, tant bancaire – à court et à long terme, que non bancaire (avec des marchés de capitaux insuffisamment développés).

Ces points mériteraient tous d'être développés. L'accès insuffisant des entreprises au financement est un problème récurrent rencontré dans de nombreux pays en développement, et même développés. Il repose essentiellement sur une asymétrie d'information entre les emprunteurs et les prêteurs et l'incapacité de ces derniers à évaluer le risque réel associé aux projets soumis par les emprunteurs⁶⁹. Quant au taux de change, son ancrage fixe sur des devises d'économies beaucoup plus avancées (euro, dollar) pénalise de manière évidente l'industrie du Maroc. Il encourage l'importation de biens industriels, au détriment de la production nationale, et décourage l'exportation. *A contrario*, il faut souligner que presque tous les pays d'Asie de l'Est, Chine et Japon compris, ont fondé leur industrialisation sur une sous-évaluation massive de leur taux de change pendant des décennies.

69. Ce problème a été mis en évidence en 1970 par l'économiste George Akerlof dans un article considéré comme un classique de la science économique.

De manière générale, ces obstacles sont renforcés par le positionnement de l'industrie marocaine sur une logique de compétitivité prix, par sa spécialisation trop étroite (chimie/parachimie, agroalimentaire, textiles, assemblage mécanique et électronique) et son insuffisant investissement dans la R & D qui la rendent vulnérables aux chocs externes et qui augurent mal de la capacité des acteurs locaux à résister à des concurrents étrangers dans un contexte d'ouverture totale à la concurrence avec des pays plus avancés (Union européenne, États-Unis), ou avec des pays émergents comme la Chine qui présentent un coût de main-d'œuvre comparable.

Que faire pour y remédier ?

Il n'existe pas de « recette miracle » pour accélérer le développement d'un pays. Les travaux de Douglass North (1990) montrent par exemple que les facteurs institutionnels pèsent lourdement dans les trajectoires suivies par les différents pays en développement, dans la mesure où ils conditionnent en grande partie la réussite des réformes mises en œuvre et leur appropriation par les élites et les populations concernées. Néanmoins, l'importance des politiques mises en œuvre et leur capacité à transformer les institutions ne doivent pas être négligées. Ainsi, le « miracle coréen » est souvent mis en avant pour illustrer le cas d'un pays passé en l'espace de trente années d'une économie rurale traditionnelle à celui d'une puissance industrielle et technologique rivalisant en termes d'innovation avec les économies les plus avancées. Mais plus que de miracle (1991) il faut y voir le résultat d'un effort constant et continu des dirigeants politiques pour adapter l'économie aux évolutions changeantes sur le plan interne et sur le plan international, et d'une politique de développement cohérente sur le long terme, conjuguant l'intervention d'un État stratège, à travers une politique industrielle volontariste, et un soutien appuyé aux acteurs privés, par le biais d'une politique commerciale agressive. Le maintien d'un consensus politique et social favorable aux réformes, avec une redistribution progressive des fruits de la croissance à la population, a également constitué un élément déterminant dans la réussite de cette expérience.

Le Maroc peut-il s'inspirer de cette expérience pour accélérer son développement et enclencher une dynamique d'émergence économique ? Il est en tout cas possible de mettre en œuvre une stratégie cohérente qui associe un tel État stratège avec une politique d'incitations et de soutiens ciblés au développement du secteur productif, notamment dans l'industrie manufacturière. Sous l'impulsion du roi Mohammed VI, les autorités marocaines se sont engagées dans cette voie au cours de la dernière décennie à travers le déploiement d'un ensemble de plans sectoriels dont il faut aujourd'hui renforcer la coordination intersectorielle, à travers un processus continu d'évaluation et d'adaptation au changement, et la construction d'un large consensus politique, avalisé par la population, autour de cette stratégie de moyen et long terme. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous retiendrons pour

notre part trois grands axes de réformes qui se recoupent et forment les parties indissociables d'une vision d'ensemble.

Accélérer la diversification de l'emploi rural hors de l'agriculture, parallèlement à la consolidation d'un secteur agro-industriel moderne

L'agriculture marocaine est caractérisée par son dualisme. D'un côté, il y a un secteur agro-industriel concurrentiel à forte intensité capitalistique et à forte concentration foncière, exploitant la majeure partie des terres irriguées (20 % des surfaces cultivées), bénéficiant d'un encadrement technique et administratif de qualité et dont les produits sont essentiellement destinés à l'export, sous forme primaire ou transformée. Les 11 000 grandes exploitations (supérieures à 50 hectares) ne représentent que 0,7 % du total d'exploitations mais détiennent 15 % de la SAU (Surface agricole utile) et 18,6 % de la surface irriguée. Avec les exploitations de plus de 20 hectares (3,9 % du total des exploitations), elles détiennent 42 % de la SAU. D'un autre côté, près de 80 % de la population rurale (soit 11 millions de personnes sur un total de 14 millions de ruraux en 2011) dépend d'une agriculture de subsistance très faiblement productive, avec des exploitations fragmentées dont la production est soumise aux aléas climatiques et qui dispose d'un très faible niveau de formation et d'accès au financement bancaire (les agriculteurs ne reçoivent que 10 % du total des crédits bancaires, et ce essentiellement à travers le Crédit Agricole du Maroc), en raison de l'incapacité à valoriser le foncier agricole (l'inscription au cadastre n'étant pas encore la norme en milieu rural et le crédit hypothécaire n'étant pas très développé).

Or, l'expérience d'autres pays émergents (Chine, Indonésie, Turquie) et la théorie économique depuis Adam Smith montrent qu'aucune stratégie d'industrialisation ne peut réussir sans une modernisation préalable du secteur agricole encourageant la réalisation de gains de productivité et la consolidation des exploitations agricoles, prélude à l'utilisation de techniques de production plus intensives en capital (mécanisation et traitement phytosanitaire). Cette modernisation permet à son tour de libérer une main-d'œuvre jusque-là sous-employée, à production inchangée ou même croissante, et de constituer une épargne excédentaire prête à être investie hors du secteur agricole dans l'aval agro-industriel et dans les services.

Dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV) lancé par les pouvoirs publics sur la période 2009-2015, le principe de l'agrégation entre l'amont agricole et l'aval industriel a été retenu pour lever l'hypothèque qui pèse sur ce secteur, du fait de sa fragmentation. Ce système soutenu par l'État à travers un Fonds de développement agricole (FDA) repose sur l'intégration d'un certain nombre d'agriculteurs (agrégés) autour d'un acteur (agrégateur) disposant d'une forte capacité managériale, financière et technique, lui permettant d'optimiser le processus de production. Au total, ce sont plus

de 147 milliards MAD qui sont budgétisés pour le PMV dans le cadre de partenariats public-privé, et gérés à travers une contractualisation des objectifs et des moyens. Deux types de projets sont distingués selon qu'ils conservent les zones favorables et s'inscrivent dans le développement de grandes filières modernes à forte valeur ajoutée (projets de type I auxquels sont consacrés 75 milliards MAD visant 562 000 exploitants), ou qu'ils visent à soutenir le revenu d'agriculteurs situés dans des zones défavorisées (projets de type II auxquels sont alloués 20 milliards MAD visant 855 000 exploitants).

À l'horizon 2020, le PMV qui cible 1,4 million d'agriculteurs vise une multiplication par 2,5 de la valeur ajoutée agricole, la création de 1,5 million d'emplois agricoles et agro-industriels et une augmentation des exportations de 1,35 à 4,6 millions de tonnes (soit +254 %). Ce plan présente l'avantage de développer simultanément le secteur primaire (l'agriculture), secondaire (l'industrie agroalimentaire) et tertiaire (distribution de produits agroalimentaires). Il faudra le juger à l'aune de ses réalisations, mais il est clair que la capacité à offrir aux populations rurales des opportunités de développement économique et social plus diversifiées et plus attractives constituera un test déterminant de l'aptitude des autorités à accélérer la modernisation de l'économie, tout en créant les conditions d'une croissance inclusive et redistributive.

Accélérer la résorption de l'économie informelle et investir dans la formation

Ainsi que cela a été évoqué précédemment, la présence d'un secteur informel très important constitue un frein puissant pour le développement économique, à travers ses effets négatifs sur la productivité du travail, le rendement de la formation et les revenus des travailleurs, tout en privant l'État et les organismes sociaux de ressources qui leur manquent cruellement. La résorption de l'économie informelle et la lutte contre l'évasion fiscale et sociale doivent donc constituer des objectifs prioritaires de toute stratégie de développement sur le long terme. L'exemple du Brésil, qui a réussi en dix ans à faire passer 20 millions de travailleurs du secteur informel vers le secteur formel, montre qu'une politique volontariste peut réussir dans ce domaine. Une telle politique doit reposer sur une combinaison de sanctions pécuniaire – pour les employeurs qui ne déclarent pas leurs entreprises et leurs salariés – et d'incitations, à travers des subventions pour la formation et pour la prise en charge sociale des salariés déclarés, ainsi que par une simplification et un allègement de la fiscalité et des obligations administratives qui pèsent sur les entreprises en deçà d'un certain seuil.

En raison de l'inertie générationnelle, seul un développement de la formation continue et professionnelle *in situ*, associant l'État, les collectivités territoriales et les entreprises, marocaines ou étrangères, permettrait de combler rapidement le déficit de main-d'œuvre qualifiée et

d'encadrement rencontré dans le secteur privé. Des expériences pilotes telles que celle conduite par Renault sur son site de production de Tanger doivent être soutenues par les autorités car elles bénéficient non seulement aux entreprises qui les ont initiées mais aussi, par effet de diffusion, à l'ensemble des filières industrielles et aux services associés.

À cet égard, le Maroc pourrait s'inspirer du système original de formation technique développé au Brésil, aujourd'hui cité en exemple dans le monde entier. Ce système, appelé SENAI (Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial) a été créé dans l'État de Sao Paulo en 1942, pendant la seconde guerre mondiale, sur la base des modèles suisse et allemand. Généralisé à l'ensemble du pays sous une forme décentralisée (un SENAI par État fédéré) et étendu au secteur des services (commerce, transports) et aux PME, il est entièrement géré par les associations patronales et financé sur la base d'une contribution des entreprises, à hauteur de 1 % de leur masse salariale. Sa proximité vis-à-vis des entreprises (le système n'étant pas sous la tutelle d'un ministère mais de fédérations patronales), la qualité de ses programmes et la diversification de son offre de services en font l'un des meilleurs systèmes de formation professionnelle au monde, à concurrence avec ses sources d'inspiration suisse et allemande.

Quant aux problèmes d'adéquation à l'emploi de la formation initiale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, régulièrement dénoncés par les entreprises, ils devront être résolus de manière concomitante avec le problème de la massification de l'enseignement supérieur qui se posera dans les prochaines années. En effet, le taux brut d'accès au supérieur n'est encore que de 12 % au Maroc, contre plus de 30 % en Tunisie et en Égypte. Or, pour assurer la montée en gamme de son industrie, en prévision du renforcement de la concurrence internationale sur les activités à faible valeur ajoutée (sous-traitance passive et *offshoring* en particulier), le Maroc devra réussir cette massification. Ce défi se posera avec d'autant plus d'acuité que les progrès de la scolarisation dans le secondaire augurent d'une forte augmentation du nombre d'étudiants dans le supérieur dans les années à venir (un doublement des effectifs est prévu d'ici 2020). Il faudra alors augmenter en conséquence les dépenses publiques consacrées à l'éducation supérieure, tout en assurant une meilleure régulation de l'offre privée qui permet de compenser les carences du système public mais dont la qualité est hétérogène et dont l'accès est coûteux en l'absence d'un système efficace de bourses, de subventions aux établissements et de prêts étudiants.

Accroître la compétitivité-coût de l'industrie tout en développant sa compétitivité-produit

En lien avec la diversification hors de l'agriculture et le développement de la formation et du capital humain, le troisième axe de réformes consiste, dans un contexte d'ouverture économique, à accélérer le développement de l'industrie nationale, à la fois en soutenant sa compétitivité-coût, afin

de faire face aux concurrents étrangers sur ses spécialisations actuelles, et en développant sa compétitivité-produit, afin d'assurer une montée en gamme progressive de cette industrie et d'améliorer la qualité perçue du "Made in Morocco".

Pour des raisons historiques (marocanisation de 1973, industrialisation par substitution aux importations), l'industrie marocaine a longtemps été caractérisée par une structure duale dans laquelle coexistaient de grandes sociétés publiques faiblement concurrentielles (transformation des phosphates), des groupes privés oligopolistiques à actionnariat restreint (industrie agroalimentaire, matériel électrique), et des kyrielles de PME familiales tournées vers l'export dans le textile-habillement. L'installation au Maroc d'industries d'assemblage et de sous-traitance à capitaux étrangers (automobile, aéronautique, électronique) est beaucoup plus récente, puisqu'elle date des années 1990-2000. Elle est motivée essentiellement par le coût horaire attractif de la main-d'œuvre, pour des tâches ne nécessitant pas de savoir-faire particulier ou de formation initiale. Or, face à la concurrence de zones émergentes comme la Chine et l'Asie du Sud (Inde, Bangladesh) mais aussi l'Égypte, la compétitivité-prix du Maroc s'est érodée avec le temps sur ses spécialisations traditionnelles, telles le textile-habillement qui a subi de plein fouet la fin de l'accord multifibres en 2005. Sur ce plan, seule une action résolue en faveur de la hausse de la productivité du travail – synonyme de réduction du coût unitaire de production, à coût horaire inchangé – à travers l'investissement dans la formation, l'automatisation des chaînes de production (investissement physique) et la réalisation d'économies d'échelle par la hausse des cadences et des volumes, permettrait de résister à la concurrence internationale.

Par ailleurs, la compétitivité-prix n'est pas seulement tributaire du coût de la main-d'œuvre. Elle dépend aussi d'autres facteurs que l'on a tendance à agréger sous l'expression de « climat des affaires » dont la qualité est mesurée par le classement *Doing Business* de la Banque mondiale, ou par le *Global Competitiveness Report* du World Economic Forum (WEF). À cet égard, le Maroc gagne 20 places dans le classement *Doing Business* de 2012, passant de la 115^e à la 94^e place sur 183 pays, et se classe à la 73^e place sur 142 pays dans le classement du WEF. L'amélioration du climat des affaires et la lutte contre la corruption, à travers la mise à niveau du système judiciaire notamment, doivent continuer à constituer des priorités pour les autorités marocaines (voir le chapitre consacré à la gouvernance), afin de renforcer l'attractivité du pays. Il reste en effet encore du chemin à parcourir avant d'atteindre le rang d'un pays comme la Malaisie, qui figurait dans le top 20 mondial du classement *Doing Business* en 2012, ou même de la Tunisie, classée à la 45^e place mondiale.

Quant à la compétitivité-produit, liée à la différenciation des produits et à la montée en gamme et en qualité, elle nécessite un effort accru d'investissement dans l'innovation, tant technologique que commerciale, afin d'augmenter la qualité perçue du produit "Made in Morocco" vis-à-vis de ses

concurrents, et de franchir progressivement de nouveaux paliers en matière de compétitivité et d'innovation. C'est sur ce terrain que se jouera le futur de l'économie marocaine, à travers la capacité qu'auront les entreprises nationales à anticiper les évolutions internes et externes, et à s'insérer de manière harmonieuse dans les chaînes de conception et de production mondiale, tout en utilisant les atouts du Royaume sur les plans géographiques (proximité des grands marchés d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord et du Sud) et humains (population jeune et dynamique).

Politique commerciale, échanges extérieurs et compétitivité

Quelles opportunités et contraintes pour le Maroc sur la voie de l'émergence ?

Lahsen Abdelmalki

Une politique commerciale bien ajustée peut-elle conditionner l'ascension du Maroc vers l'émergence ? C'est la question qui structure ce texte. Avant d'aller plus loin, il convient par conséquent de se donner une bonne compréhension de ses termes centraux. Par politique commerciale, on désigne communément l'ensemble des objectifs, des instruments et des actions qu'un pays peut mettre en œuvre pour que les échanges commerciaux de biens et de services, avec le reste du monde, contribuent à l'amélioration du bien-être global de sa population. Les politiques commerciales opèrent simultanément à court et à long terme. Elles utilisent des moyens à la fois directs, comme la protection douanière (*versus* désarmement douanier), et indirects, comme la politique fiscale et de change, ou encore la politique industrielle (Abdelmalki et Sandretto, 2011).

De son côté, l'émergence se réfère, dans son sens premier, au fait « de venir à l'existence ». Depuis son apparition au début des années quatre-vingt, la notion sert à caractériser les progrès économiques et technologiques de certains pays du Sud qui les distinguent du reste des pays en développement. De façon usuelle, le label est aujourd'hui synonyme de croissance économique soutenue et d'essor commercial rapide conduisant les pays concernés à jouer les tout premiers rôles à leur échelle régionale, voire à l'échelle planétaire (Delannoy, 2012).

Partant de ces deux définitions, la présente contribution tentera de vérifier dans quelle mesure les dispositifs de la nouvelle politique commerciale du Maroc, mise en place depuis une quinzaine d'années, sont susceptibles, par leurs effets sur les performances du commerce extérieur, de placer le pays sur la trajectoire vertueuse de son émergence.

La politique commerciale du Maroc au tournant des années 2000

La singularité principale du Maroc est dans sa géographie qui conditionne fortement ses relations commerciales. Le pays est ancré dans l'ensemble méditerranéen. Toutefois, desservi durablement par des relations de voisinage, peu à son avantage au sein d'un Maghreb en mal de construction, il a constamment recherché dans des relations plus lointaines les compléments indispensables à l'affirmation du rôle censé lui revenir naturellement de ses alliances passées et de sa position stratégique aux portes de la Méditerranée et de l'Europe. Il a, de ce fait, multiplié les gestes d'ouverture en direction aussi bien des puissances tutélaires lointaines (États-Unis, Inde et Chine)

que de puissances (Union européenne) et semi-puissances (Turquie) plus proches. Cette situation éclaire en partie la dynamique de la politique commerciale du Maroc. Elle justifie également la complexité des organes et des institutions qui veillent sur son animation.

La doctrine de la politique commerciale

L'ouverture comme stratégie d'inscription dans les mutations du marché mondial

Si les relations économiques et commerciales du Maroc avec le voisinage européen sont denses et protéiformes depuis très longtemps, c'est par son adhésion au GATT (Accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce), en 1987, que le Maroc officialise sa volonté de s'intégrer plus amplement au sein de l'espace multilatéral. Le Maroc a considéré que cette adhésion était le moyen de conférer une plus grande crédibilité au processus de libéralisation commerciale en cours. En 1993, une nouvelle loi du commerce extérieur est promulguée. Elle traduit l'affiliation du pays aux obligations et principes généraux qui régissent l'action du GATT. En 1995, le Maroc est membre fondateur de l'OMC. La conférence de ratification de la session de négociations de l'Uruguay (1986-1994), qui a donné naissance à l'OMC, est organisée symboliquement à Marrakech, en avril 1994.

Paradoxalement, l'adhésion du Maroc au GATT est relativement récente si on doit la comparer à celle de la plupart des pays africains parvenus plus tardivement à l'indépendance politique. Ces derniers ont majoritairement paraphé le traité multilatéral entre le début des années soixante et le début des années quatre-vingt, alors que l'adhésion du Maroc a été officialisée en juin 1987 seulement. En revanche, le Maroc a été le second État de la rive Sud de la Méditerranée, derrière l'Égypte (mai 1970), à sceller son adhésion. La Tunisie a suivi en août 1990. En 2012, l'Algérie négociait toujours son adhésion à l'OMC avec le soutien actif du Maroc. La Lybie est, jusqu'à nouvel ordre, non-membre.

L'ouverture devient un véritable leitmotiv à partir de cette période. En particulier, l'adoption de la loi sur le commerce extérieur, en 1993, traduit la volonté du pays de s'engager sur la voie de l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges et le recours désormais aux seuls droits de douane pour protéger l'activité domestique. À cette date, le Maroc est définitivement, au moins sur le plan déclaratif, en conformité avec les principes canoniques de l'OMC (ministère du Commerce extérieur, 2006). De façon drastique, le plafond des droits de douane est ramené de 33,4 % en 2002 à 20,2 % en 2009, les produits agricoles restant soumis à une imposition tarifaire plus forte (44,5 % en moyenne) que les produits non agricoles (16,3 %, hors pétrole). Dans le prolongement de ces décisions, le Maroc se lance dans une réduction aussi rapide que spectaculaire des quotités de droit

d'importation applicables aux produits non agricoles à l'horizon 2012. Le taux maximum passe de 50 % (en 2002) à 25 % et la grille tarifaire passe de 7 quotités à 4 seulement.

La simplification des procédures du commerce extérieur a été l'un des soucis majeurs, sinon le noyau dur, des réformes entreprises. Elle se matérialise par la création de la Commission nationale de simplification des procédures du commerce international (CNSPCI) en juillet 1986. Cette commission a reçu pour tâche de réfléchir aux moyens susceptibles de rationaliser les procédures du commerce international et de préparer la transition vers l'utilisation des moyens de transmission électronique. Dans ce cadre, un plan de simplification des actes et de généralisation de l'Échange des données informatisées (EDI) à l'ensemble des opérateurs du commerce extérieur est adopté en 2006. Il a permis d'élaborer un projet de guichet unique virtuel pour les formalités du commerce extérieur. De fait, une Base de données automatisée des douanes en réseau (BADR) existe depuis 2009. Le taux d'informatisation des procédures douanières aurait dépassé les 90 %.

Enfin, plusieurs autres mesures complémentaires sont adoptées qui vont dans le sens d'une plus grande rapidité et transparence dans les opérations : renonciation aux licences d'importation qui ne sont désormais exigées que pour des raisons de sécurité ou pour des produits couverts par des conventions internationales, le renforcement du contrôle de la qualité par le recours aux services de l'Institut marocain de standardisation, le renforcement et la diversification des structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce, services de consulting et ingénierie, associations professionnelles, etc.).

La mutation est considérable. L'économie marocaine se trouve aujourd'hui, de l'avis même des partenaires du Maroc et des plus grandes organisations internationales (OMC, 2009 ; CCI, 2012), nettement plus ouverte sur le monde. Le taux d'ouverture, calculé comme le rapport de la moyenne des importations et des exportations de marchandises au PIB, est passé de 32,5 % en 2002 à 35,0 % en 2008, pour s'ajuster ensuite, dans le contexte de la crise économique et financière qui s'est déclenchée cette même année, à 32,4 % en 2011. Au même moment, le Maroc est le 49^e exportateur mondial avec 0,2 % du total, à presque égalité avec l'Égypte (45^e), derrière l'Algérie (avec 0,5 %, 35^e rang) mais devant la Tunisie qui est au-delà du 50^e rang. Dans le domaine des services, il fait mieux avec 0,4 % du total mondial (29^e rang), loin devant ses voisins d'Afrique du Nord à l'exclusion de l'Égypte qui atteint 0,6 % et occupe le 22^e rang mondial (OMC, 2012).

Des accords commerciaux tous azimuts

En mai 2008, une note d'appréciation de la politique commerciale du Maroc émanant de l'administration de l'économie et des finances rappelle résolument que « la libéralisation commerciale est un choix irréversible » (ministère de l'Économie et des Finances, 2008). Elle

précise également que le commerce extérieur est « un pilier central de la croissance et une source de richesse incontournable ». Cette note ne fait que réaffirmer l'activisme commercial du pays, lequel n'a cessé, depuis de nombreuses années, de multiplier les accords commerciaux avec des partenaires de toutes tailles et de toutes vocations économiques, aussi bien dans le périmètre méditerranéen que vis-à-vis de zones et pays lointains.

Le Maroc compte, en 2012, un grand nombre d'accords commerciaux dont trois l'impliquent comme pays membre dans des blocs régionaux et deux autres le lient à des arrangements de libre-échange avec des entités régionales. Les plus nombreux sont des accords de libre-échange strictement bilatéraux.

Les trois accords qui impliquent le Maroc comme pays membre sont : l'Union du Maghreb arabe (UMA, 1989), la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA, Greater Arab Free Trade Area, 2008), et l'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange, plus connu sous le nom de l'Accord d'Agadir (2007). Le Maroc a également signé des arrangements bilatéraux de libre-échange avec deux aires régionales : l'Union européenne (UE, 1996) et l'Association européenne de libre-échange (AELE, 1999). En avril 2013, l'accord avec l'Union européenne a amorcé une nouvelle étape pour un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Le nouvel accord couvre une gamme complète de domaines d'intérêt commun, tels que la facilitation des échanges, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la protection des investissements, les marchés publics et la politique de concurrence.

Le Maroc a surtout multiplié les accords de libre-échange strictement bilatéraux, notamment avec les Émirats arabes unis (2001), la Turquie (2004) et les États-Unis (2006), auxquels viennent s'ajouter des conventions de préférences tarifaires avec l'Arabie saoudite, la Guinée, la Mauritanie, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. D'autres discussions sont en cours, par exemple avec le Canada. Enfin, le pays a conclu 49 accords commerciaux, basé sur le principe de la CNPF (Clause de la nation la plus favorisée), notamment avec des États qui ne sont pas membres de l'OMC, à savoir la Guinée équatoriale, l'Iran, l'Irak, la Corée du Nord, les Seychelles, le Soudan et le Yémen.

Lors de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, en décembre 2005, le Maroc a souligné l'importance des accords commerciaux régionaux, dans sa stratégie, en vue de consolider le processus d'ouverture commerciale et de libéralisation économique. Des négociations commerciales ont suivi immédiatement cette prise de position en vue de finaliser des accords nouveaux avec la Mercosur et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces négociations devraient aboutir très prochainement.

Les complémentarités entre la politique commerciale et les autres politiques publiques

Le Maroc assortit son volontarisme commercial par des dispositions de politique générale et industrielle, sous forme de tactiques à la fois d'action et d'environnement. Ainsi, le secteur bancaire a fait l'objet d'une déréglementation progressive marquée par la libéralisation presque complète des taux d'intérêt (1991), la promulgation d'une nouvelle loi bancaire (1993) et la dépréciation du niveau du dirham (2001). Un réajustement de la composition du panier de pondération des devises a été opéré en vue de l'adapter à la répartition géographique des échanges du pays, très nettement dominés par l'Europe.

Au niveau industriel, plusieurs programmes de développement sectoriels et transsectoriels sont prévus ou déjà mis en œuvre. Les plus structurants sont : le « Plan Émergence » (2007) qui met l'accent sur le développement de plusieurs filières industrielles (*offshoring* et *nearshoring*, agroalimentaire, produits de la mer, textile, automobile, aéronautique, électronique et artisanat industriel). Les secteurs choisis correspondent à des « paris stratégiques » (Hausmann *et al.*, 2006). Le projet « Inmaa », dédié à l'amélioration de la productivité nationale. Il s'agit d'un programme du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (MICNT), conçu pour promouvoir « l'excellence opérationnelle » dans les PME industrielles ; le « Plan Maroc vert » (2008), spécifiquement orienté vers l'agriculture, se donne pour ambition de dynamiser le secteur agricole ; enfin, le Plan « Vision 2015 », est tourné vers le développement de l'artisanat.

D'autres plans ou programmes viennent renforcer ces différents dispositifs, ayant chacun leur vocation sectorielle. On retiendra principalement : le « Plan Numeris » (consacré à la promotion des activités informatiques et numériques), le « Plan Halieutis » (visant la dynamisation du secteur des pêches), la « Vision 2020 » (pour stimuler le tourisme), etc. Enfin, phénomène à la mode, le Maroc lance près de 70 zones industrielles, dont une moitié déjà opérationnelle, 2 zones de libre-échange et 7 parcs technologiques. De nouveaux parcs technologiques sont en cours de conception. Ces créations se renforcent de régimes économiques spéciaux en douane, de l'extension des bénéfices fiscaux aux « exportateurs indirects » et de l'élaboration d'un plan pour la promotion de l'exportation des services.

Parallèlement, plusieurs plans multisectoriels des infrastructures de transport sont lancés, notamment en direction du transport routier qui représente 75 % du trafic de marchandises. Ainsi, la cadence de réalisation des autoroutes est passée en moyenne de 50 kms dans les années 2000 à près de 150 kms par an depuis le début des années 2010. Le transport ferroviaire, trop longtemps à l'écart des stratégies de développement, fait lui aussi l'objet d'un plan spécifique qui prévoit la densification et la modernisation de ce réseau. Le transport aérien, qui bénéficie déjà de la stratégie de « libéralisation du ciel » engagée dans le cadre de l'Accord « Open Sky » de 2006 et relatif à la libéralisation des services aériens entre le Maroc et l'Union européenne, est englobé dans un plan

ambitieux de modernisation de l'Office national des aéroports (ONDA). Enfin, le Maroc, qui dispose d'un littoral de 3500 kms, se devait aussi d'émanciper son infrastructure et ses moyens de transport maritime. Le port de commerce de Tanger-Méditerranée, dès son entrée en activité en 2007, a pris une place prépondérante en désengorgeant le port de Casablanca. Situé à la pointe du détroit de Gibraltar, en face d'Algesiras, Tanger-Med peut prétendre capter une partie croissante de l'activité de transbordement sur le bassin méditerranéen.

L'examen de la politique commerciale du Maroc par l'OMC

Une plus grande diversification de l'économie

Le dernier examen de la politique commerciale du Maroc, réalisé par l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) de l'OMC, en mai 2009, permet de faire le point sur la portée des réformes de la politique commerciale et de mesurer leur pertinence dans un contexte conjoncturel singulièrement instable, à la fois mondial et régional. Le bilan établi, globalement positif, pointe cependant plusieurs zones d'ombre (OMC, 2009).

Ainsi, au terme des nombreuses réformes mises en œuvre cumulativement depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Maroc est perçu comme un exemple en raison de la grande profondeur des réformes économiques accomplies, mais aussi de la variété des programmes de restructuration qu'il a entrepris. Le rapport de l'OMC pointe notamment la consolidation de nombreux fondamentaux macroéconomiques et rappelle que le Maroc a atténué sa dépendance à l'égard des activités traditionnelles en diversifiant son économie dans de nombreux domaines de l'industrie et des services.

L'augmentation significative des flux d'IDE (Investissements directs étrangers) témoigne de cette maturation progressive de l'économie nationale. Le montant consolidé des IDE est passé de 6 milliards de dirhams (MDH) en 2002 à 36,4 MDH en 2007, puis à 35,1 MDH en 2010, soit une multiplication par près de 6 en 8 ans. En 2011, en dépit de la crise économique et financière, la tendance est la consolidation avec un flux global d'IDE de l'ordre de 25,7 MDH. Alors que beaucoup de pays de la région ont essuyé des reculs bien plus prononcés, le Maroc a représenté 33,0 % du total des IDE à destination de l'Afrique du Nord contre 10 % en 2010 et 6 % des IDE totaux à destination de l'Afrique.

Le Maroc, bon élève de l'ouverture

Cet objectif a été en grande partie atteint grâce à la multiplication des facilités et des mesures

dédiées aux investissements. L'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI), créée en février 2009, a joué un rôle important à cet égard. Succédant à l'ex-direction des investissements, son action engrange l'effet cumulé des efforts fournis sur le terrain par les 16 centres d'investissements régionaux (CRI). Ces derniers ont reçu pour mission de fournir l'assistance et le conseil requis pour l'implantation des investisseurs étrangers au niveau local.

L'OMC met également en exergue la politique commerciale extérieure du Maroc qui a progressivement contribué à son intégration dans le système multilatéral. La réforme tarifaire, qui vise à faire passer le tarif douanier maximal de 40 % en 2008 à 25 % en 2012, est considérée comme une étape décisive de cette intégration. La simplification des procédures du commerce extérieur, y compris les mesures destinées à rationaliser les procédures douanières telles que la liberté de transit et la simplification des formalités d'importation et d'exportation, est aussi rappelée et saluée. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMC rappelle que le Maroc a renforcé les droits de propriété. À cet égard, des modifications du cadre législatif ont été apportées afin d'adapter la législation nationale de la propriété intellectuelle aux normes internationales.

Plus généralement, le rapport de l'OMC souligne que le Maroc a forcé le pas pour consolider le processus de libéralisation de ses échanges, notamment par la poursuite de la réduction de la protection tarifaire, l'élimination des restrictions quantitatives, la simplification des procédures du commerce extérieur, l'instauration d'un environnement propice au développement des affaires, des investissements et des marchés publics, et par la contribution à la consolidation du système commercial multilatéral. Au prix de ces réformes, le Maroc est devenu l'un des pays les plus réformateurs dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Selon l'OMC, il existe une ambition évidente de projeter le Maroc à un niveau plus élevé en termes de compétitivité et de croissance.

Le maquis des accords commerciaux et de la politique tarifaire

Si l'OMC loue l'esprit des réformes accomplies, elle identifie en revanche des points d'inertie et des zones de vulnérabilité susceptibles, selon elle, de ralentir, sinon de compromettre durablement, les acquis de la nouvelle stratégie. En premier lieu, l'Organisation concentre sa critique sur le maquis des accords commerciaux et de la politique tarifaire. Elle considère que la participation à plusieurs accords commerciaux, très divers par leurs ambitions de libéralisation, la dimension de leurs partenaires et leur portée géographique, fait problème. Outre qu'elle complique la gouvernance conjointe de ces accords, elle réduit la lisibilité et la crédibilité du régime commercial du Maroc. Si la structure tarifaire a fait l'objet d'un réel effort de simplification, elle demeure en effet, selon l'OMC, complexe, avec un taux moyen jugé élevé (20,2 %) et des taux encore plus

élevés sur les produits agricoles. L'OEPC semble ignorer ici que la politique marocaine dans le domaine agricole se veut elle-même une simple riposte aux politiques protectionnistes de certains de ses partenaires, l'Europe notamment. Il est clair que le Maroc a fait ici « un choix collectif qui vise à protéger l'agriculture nationale par le biais de droits de douane. Cette politique est justifiée, d'un côté, par les besoins du développement rural et de la stabilité sociale et, d'un autre côté, par la dominance dans le marché international de produits agricoles à des prix artificiellement bas, bénéficiant de subventions à l'exportation et de soutien internes », affirme le ministère du Commerce extérieur (2006).

En outre, les taux de droits NPF (Clause de la nation la plus favorisée) appliqués au Maroc demeurent supérieurs à certains des niveaux consolidés correspondants, et le régime de TVA appliqué par le pays est jugé discriminatoire à l'égard des importations de certains produits. En effet, l'existence de deux régimes de TVA (l'un appliqué aux produits nationaux et l'autre aux produits importés) ne garantit pas pleinement le respect du principe du traitement national qui fait partie des principes canoniques de la législation commerciale internationale.

Enfin, la consultation public-privé est considérée comme insuffisamment inclusive. Malgré l'existence d'un dialogue public-privé, officialisé et institutionnalisé dans plusieurs institutions vouées au commerce, des carences demeurent. Selon l'OMC, le pays gagnerait à renforcer ce dialogue et à le rendre plus inclusif pour les PME, ce qui aurait pour effet d'atténuer l'accès disproportionné des plus grandes entreprises et des secteurs économiques les plus puissants et les mieux organisés.

Le Maroc suspendu à la résolution de la question sociale

Le Maroc est sous la pression d'une autre menace : la persistance du déficit commercial. Selon l'Organisation de Genève, le creusement du déficit de la balance commerciale est susceptible de saborder les efforts de croissance du pays, d'autant que la situation générale est altérée par la crise financière mondiale qui alimente une détérioration continue de la balance des paiements.

Enfin, malgré les progrès économiques soulignés précédemment, qui ont conféré au Maroc une meilleure stabilité macroéconomique, l'Organisation multilatérale considère que le pays demeure confronté à d'importants défis, au rang desquels figure une croissance économique instable, une vulnérabilité par rapport aux facteurs climatiques telle que la sécheresse, un fort taux de chômage et une pression croissante sur les ressources naturelles. Bien que des progrès aient été réalisés, de larges pans de la population demeurent toujours non associés à l'effort du développement et exclus des fruits de ce dernier.

À défaut d'une accélération de la croissance économique, la pauvreté et l'exclusion pourraient

s'aggraver et déboucher par la suite sur des tensions sociales susceptibles de compromettre les résultats de tant de réformes obtenues à prix coûtant au cours des dernières années.

Les tendances du commerce extérieur : des performances à géométrie variable

Il est devenu banal de dire que la croissance économique et les progrès sociaux sont étroitement corrélés avec le contenu et l'intensité des échanges. Comment passe-t-on d'un stock de ressources – naturelles, techniques et humaines – à leur mise en valeur et à leurs exportations ? Et, pour commencer, de quelles marges de manœuvre générales et sectorielles dispose une économie intermédiaire, comme celle du Maroc, qui présente la double singularité d'être insérée dans l'ensemble maghrébin, voué durablement à l'inertie, et de faire face à des partenaires régionaux souvent plus puissants, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou d'autres partenaires de la zone Méditerranée ?

Les tendances récentes du commerce extérieur

Des échanges plus importants, mais aussi des déficits plus élevés et plus persistants

Les tendances à long terme du commerce extérieur marocain montrent une augmentation soutenue des exportations et des importations. Alors que le taux d'ouverture (mesuré comme le rapport du commerce extérieur au PIB) était de 20,0 % en moyenne durant la décennie 1970, l'indicateur est passé à 28,4 % en 2000 et à 33,1 % en 2011, ce qui suggère une plus forte insertion dans le système de l'économie mondiale. Toutefois, sur l'ensemble de la période 2000-2011, les exportations ont progressé de 120,8 %, soit à un rythme moindre que la croissance économique (+126,8 %) et surtout les importations (+192,2 %). En conséquence, le pays enregistre un déficit permanent depuis une décennie, et les années les plus récentes sont marquées par une tendance plus accélérée, et semble-t-il irréversible, à l'aggravation du solde commercial.

Les exportations ont certes, au moins en partie, profité du contexte récent de l'ouverture. Elles augmentent de 97,9 % au cours de la période 2004-2011, alors que leur progression était moindre entre 1997 et 2004, avec seulement 31,2 %. Ce sont donc les importations qui expliquent l'aggravation du déséquilibre, avec +126,7 % entre 2004 et 2011 contre seulement +73,5 % au cours de la période 1997-2004. Compte tenu de ces évolutions, la contribution du commerce extérieur à la croissance économique est systématiquement négative depuis 2004.

Dans ce contexte, le taux de couverture des importations par les exportations, qui sert habituellement à mesurer l'indépendance économique et commerciale d'un pays, se détériore. Alors

qu'il était de 64,3 % en 2000, il revient à 48,6 % en 2011. À cette date, les exportations contribuent à financer pour moins de la moitié des importations. La contrepartie de l'affaissement du taux de couverture se trouve dans la détérioration de la position financière extérieure du Maroc vis-à-vis du reste du monde (Bank Al-Maghrib, 2011).

Durant toute la décennie 2000, et en dépit des aléas conjoncturels divers qui ont marqué l'économie du pays, la demande adressée au reste du monde n'a cessé ostensiblement de croître. Le déficit commercial s'est creusé à la fois en valeur absolue et en proportion du PIB. Alors que les échanges commerciaux représentaient -8,7 % du PIB en 2000, le ratio est tombé à -13,8 % en 2005, pour finir à -21,4 % en 2010 après un creux à -22,0 % en 2007 et 2008 (BAD, 2012).

Les fluctuations du taux de change du dirham non seulement n'ont pas dopé les exportations, mais ont joué comme un facteur de contrariété. En effet, l'ancrage du dirham sur l'euro a pour effet, à chaque appréciation de ce dernier par rapport au dollar, un redressement du taux de change réel par rapport à certains concurrents directs dont la monnaie est flottante comme la Tunisie, ou fortement liée au dollar comme l'Égypte, la Turquie et la Chine (OMC, 2009 ; Hidane, 2003).

La matrice des échanges par produit

La structure des échanges extérieurs du Maroc est celle d'un pays en développement traditionnel (FEMISE, 2004). Le dynamisme des exportations, malgré la progression enregistrée sur la période 2004-2011, est impacté par la sensibilité encore élevée de l'offre aux facteurs exogènes, notamment l'évolution des prix des phosphates et des autres produits primaires. En outre, les exportations restent globalement concentrées sur quelques secteurs d'activité à faible valeur ajoutée et pour lesquels les perspectives de développement sont limitées en raison, soit de l'évolution défavorable de la demande mondiale, soit de l'essor d'offres concurrentes en provenance d'autres régions du monde, l'Asie du Sud et du Sud-Est notamment.

La composition par type de produit et contenu technologique des biens industriels exportés est un autre facteur qui a ses effets propres sur les performances du commerce extérieur. Trois groupes de produits procurent 80 % environ des recettes d'exportations de marchandises. Il s'agit des produits agricoles et de la pêche, des textiles et vêtements, ainsi que les phosphates et leurs dérivés. Dans le « Top 10 » des produits les plus exportés depuis 2008, plusieurs sont *a priori* de faible teneur technologique (textile-habillement, phosphates, produits naturels ou faiblement transformés, etc.). Certes, les produits manufacturiers constituent les deux tiers des exportations du Maroc, il convient toutefois de noter l'importance des réexportations qui connaissent un essor croissant en relation avec le régime douanier spécifique de l'Admission temporaire pour perfectionnement actif (ATPA) sans paiement. Les biens concernés représentent une part moyenne de 38 % des exportations

globales.

Du côté des importations, leur progression assez rapide traduit, outre le déficit de compétitivité du pays, les effets liés au processus automatique de rattrapage économique, comme en témoigne la hausse des achats des biens d'équipement et d'intrants nécessaires à la relance de l'investissement, et les incidences du renchérissement des cours des matières premières, notamment les hydrocarbures (pétrole et gaz) et les céréales (blé). En effet, les importations pétrolières et céréalières s'inscrivent par nature à un haut niveau de demande, avec respectivement 22,3 % et 3,2 % des importations. Régulièrement, ces deux catégories de produits représentent ensemble approximativement le quart des importations nationales.

La matrice des échanges par pays

La géographie internationale du commerce extérieur témoigne de son côté d'une polarisation forte sur les relations Nord-Sud au détriment des relations Sud-Sud. Ainsi, le principal partenaire commercial du Maroc est de très loin l'Europe. Des éléments de la géographie et de l'histoire régionale expliquent cet état de fait, lequel traduit, au moins jusqu'à une période récente, une situation de quasi-inféodation. De surcroît, pendant très longtemps, l'horizon du Maroc s'arrêtait, comme par commodité ou par habitude, à l'Europe Latine.

L'Europe représente traditionnellement au moins 60 % des échanges extérieurs du Maroc. Cette part recule actuellement au rythme de la montée progressive des nouveaux partenaires commerciaux, dans ou en dehors des nombreux accords commerciaux négociés au cours de la dernière décennie. En 2011, L'Europe représente 57,9 % des importations et 62,4 % des exportations. L'Union européenne seule atteint respectivement 47,6 % et 57,5 %.

Au regard de l'importance relative des échanges avec l'Europe, le poids des transactions avec les autres régions du monde apparaît comme faible. Par ordre d'importance décroissant, l'Asie se hisse lentement et atteint, en 2011, 23,1 % des importations et 16,1 % des exportations. Le déficit avec l'Asie, avec un montant de 54,5 MDH, est le deuxième derrière celui enregistré avec l'Union européenne. Les Amériques arrivent en troisième position avec 13,5 % des importations et 11,2 % des exportations. Enfin, l'Afrique atteint 5,3 % des importations et 6,6 % des exportations. À côté des pays latins d'Europe, quatre pays hors zone méditerranéenne pèsent significativement dans les échanges extérieurs du Maroc : les États-Unis et la Chine (8,1 % et 6,5 % des importations) ainsi que l'Inde et le Brésil (6,8 % et 5,2 % des exportations).

Échanges extérieurs et compétitivité

Des liens douteux entre ouverture et croissance économique

Alors que le taux d'ouverture s'élève entre 2000 et 2011, le taux de couverture des importations par les exportations, quant à lui, diminue au cours de la même période. En d'autres termes, l'ouverture du Maroc est tendanciellement plus forte, mais elle produit des effets plus grands sur les importations que sur les exportations. Ainsi, malgré les efforts déployés par l'État, notamment sous la forme de la mise en place des instruments de politique commerciale, de financement des exportations, d'assurance et d'incitations fiscales diverses, les exportations n'ont pas pu s'ériger en moteur de la croissance économique. Cela est imputable notamment à la compétitivité limitée de l'offre exportable marocaine, à sa spécialisation dans des secteurs à forte intensité en travail, à son élasticité forte au niveau des prix mondiaux et au fait qu'elle est concentrée dans des domaines jugés globalement peu dynamiques dans la configuration actuelle du commerce international.

Ce résultat ne doit pas surprendre car il n'est pas spécifique à l'économie marocaine seule. Si l'ouverture internationale présente des avantages globaux incontestables, elle ne signifie pas qu'elle apporte des avantages uniformes à tous les protagonistes dans l'échange et à tous les secteurs d'activité. En effet, l'ouverture porte intrinsèquement en elle une dynamique de la diversification et, si elle n'est pas accompagnée par des interventions adaptées en mesure d'en contrôler efficacement les effets, elle peut produire l'effet inverse de celui qui est recherché (Abdelmalki et Sandretto, 2005). Dans l'ensemble de la zone méditerranéenne, ces « thérapies » n'ont pas produit les mêmes effets partout où elles ont été appliquées car elles sont venues s'exercer sur des économies dotées de capacités inégalement préparées à les recevoir ou à en supporter les contrecoups. La principale leçon des expériences observées est que le succès de la libéralisation commerciale passe aussi, sans doute même d'abord, par des actions simultanées et d'envergure sur la qualité des institutions, la densité des infrastructures et la modernité des structures de production (Bensidoun et Chevallier, 2002).

Commerce intra versus commerce interbranche

Un autre indicateur intéressant est celui du commerce intrabranche, c'est-à-dire la proportion du commerce extérieur qui porte sur l'échange de « produits similaires ». Plutôt que d'examiner la relation entre intensité du commerce et croissance, on s'intéresse ici au lien entre la nature même des biens échangés et la croissance. Les économistes sont unanimes pour affirmer que l'échange intrabranche exerce des effets plus dynamiques sur l'activité économique que l'échange de produits différenciés (Abdelmalki et Trotignon, 2001).

L'examen du cas marocain montre certes un accroissement du commerce intrabranche, toutefois une

part essentielle est verticale et de faible qualité (sous-traitance de second rang). Il apparaît également que l'Union européenne, principal partenaire commercial du pays, exporte paradoxalement des produits ayant des prix plus faibles que ceux des biens qu'elle importe. L'explication est liée aux régimes d'importation temporaire qui permettent aux industries légères d'importer des *inputs* et de réexporter les produits finis (FEMISE, 2004). Cette évolution révèle clairement les limites de l'intégration de l'économie marocaine à l'économie européenne, intégration restreinte à quelques secteurs seulement, comme le textile, les industries électriques et électroniques, les ouvrages en matières plastiques, etc.

Enfin, les liaisons commerce extérieur et croissance subissent l'influence, directe et indirecte, de tiers facteurs qui agissent séparément ou conjointement sur l'un et l'autre. Ce fait est important car il indique que la croissance et les échanges, tout en étant liés, font système avec d'autres facteurs économiques, sociaux et institutionnels, qui conditionnent l'efficacité d'ensemble de l'économie. Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont bénéficié d'une tendance commune à l'accroissement de leurs échanges dans un contexte général marqué par l'ouverture des économies méditerranéennes. L'impact de cette ouverture reflète cependant certaines différences au niveau de l'ampleur et de l'impact de l'ouverture. Dans le cas tunisien, le PIB a crû au rythme annuel moyen de 2,2 % entre 1970 et 2005 et les exportations ont augmenté au rythme de 4,8 % au cours de la même période. Dans le cas marocain, la hausse des deux indicateurs est respectivement de 1,6 % et 4,1 % (Abdelhafid et Haddou, 2009). Ainsi, les exportations ont varié à un rythme relativement proche alors que la hausse du PIB est plus élevée en Tunisie (Smaili, 2011).

Les limites du volontarisme industriel et commercial

Le tissu industriel porte la marque d'un autre déséquilibre permanent, celui de sa concentration spatiale. Ainsi, l'activité économique est principalement localisée dans et autour de Casablanca, en particulier dans les provinces de Casablanca, Mediouna, Mohammedia et Nouaceur. Cette zone constitue le système nerveux du système productif industriel, financier et commercial du pays. Elle jouit, entre autres, d'un ensemble portuaire relativement développé d'où est exportée une part importante de la production industrielle, notamment dans les secteurs du textile et des produits chimiques et parachimiques. Depuis peu, la région de Tanger-Tétouan figure en deuxième place des régions exportatrices de produits industriels, spécialement dans le secteur du textile et du cuir ainsi que celui des produits électriques et électroniques. L'industrie agroalimentaire se situe principalement dans les régions de Souss-Massa-Draa et Marrakech-Tensift-Alhaouz qui bénéficient de nombreuses richesses minières ainsi que d'une activité agricole et maritime importante. Les autres régions du pays restent relativement peu industrialisées, ou ont vu leur poids

décliner dans l'activité industrielle du pays, comme la région Fès-Boulmane très active dans le secteur textile avant le démantèlement des Accords multifibres (AMF) en 2005.

La maturation insuffisante du secteur privé donne à penser que les réformes de politique macroéconomique, de la politique industrielle et de la privatisation à proprement parler, qui avaient pour ambition de donner, à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, de solides fondations à la promotion de l'industrie ne sont pas allées assez loin. Ainsi, le Maroc se classe toujours loin derrière la Tunisie et l'Égypte en matière de facilitation des investissements. Il est particulièrement mal noté pour les difficultés liées à la création d'entreprises et à l'enregistrement de biens, ainsi que pour la protection offerte aux investisseurs (BAD, 2012). Illustrant cette appréciation, le « Rapport Doing Business » (2011), situe le Maroc en 114^e position (sur 183 pays) dans le classement général de la facilité à faire des affaires, gardant la même position qu'en 2010. Il est en 82^e place en ce qui concerne les formalités de création d'entreprises (76^e en 2010), perdant ainsi 6 places en une année. Il se situe en 98^e position en matière d'octroi de permis de construire (99^e en 2010), en 124^e position en matière de transfert de propriété (123^e en 2010) et, enfin, en 89^e position en matière d'octroi de prêts (87^e en 2010). C'est aussi en substance le plaidoyer critique d'un rapport très récent du Centre du commerce international (CCI, 2012) qui dresse un inventaire éloquent des obstacles au commerce que représentent les Mesures non tarifaires (MNT) dans le contexte marocain. Le Centre constate que la conclusion d'un nombre important de négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales, a permis une réduction drastique des mesures de protection tarifaire. Toutefois, dans le même temps, d'autres instruments de protection ont pris la place pour contraindre les entreprises exportatrices et importatrices. Les MNT concernent un large éventail de dispositions, dont des règlements techniques, les exigences en matière de conformité ainsi que des procédures douanières, qui varient selon les produits.

Les entreprises marocaines interrogées dans le cadre de cette étude avouent rencontrer, en moyenne, deux mesures non tarifaires contraignantes parmi les mesures auxquelles elles doivent se conformer pour exporter ou importer leurs biens. Paradoxalement, les exportateurs rencontrent relativement plus de mesures contraignantes que les importateurs. À l'exportation, les mesures rencontrées par les entreprises sont majoritairement (59 %) appliquées par les pays partenaires vers lesquels elles exportent. Les entreprises interrogées semblent particulièrement souffrir des mesures relatives aux règlements techniques (27 %), à l'évaluation de la conformité (20 %) et aux règles d'origine (10 %) imposés par les pays partenaires. Les mesures appliquées par le Maroc aux importations représentent, quant à elles, 41 % des MNT rapportées par les exportateurs étrangers. Elles concernent principalement les exigences en matière d'inspection (15 %) et d'enregistrement (14 %) à l'exportation.

Les difficultés de l'intégration régionale ou le « coût du non-Maghreb »

Le Maroc appartient à la zone MENA qui correspond, dans la terminologie de l'OMC, à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. C'est, selon l'Organisation, l'espace géographique le moins intégré de la planète. Alors que le Maghreb au sens strict possède de nombreuses ressources (pétrole, gaz, phosphates, une agriculture diversifiée, une position géographique stratégique, etc.), son commerce intra-zonale équivaut seulement à 2,4 % des échanges extérieurs. Comparativement, le taux d'intégration est de 8 % pour la Communauté andine, de 9 % pour l'Afrique, de 16 % pour le Mercosur et de 25 % pour l'ASEAN (OMC, 2011).

En 2011, le Maghreb (avec 3,8 MDH) représente, pour le Maroc, un potentiel de marché approximativement équivalent à celui du Pakistan (3,6 MDH), mais bien plus réduit que celui des Pays-Bas (5,0 MDH). Le Moyen-Orient (8,8 MDH), présente un poids plus réduit que celui du Brésil (9,0 MDH). Tous produits confondus, le Maghreb représentait 2,2 % des exportations du Maroc et 3,1 % de ses importations. Même les flux avec les pays du Golfe, importants pour l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, n'atteignaient pas le niveau du commerce avec l'Espagne (Bank Al-Maghrib, 2011). Le coût du non-Maghreb se fait sentir surtout dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, l'agroalimentaire et l'ingénierie, où des stratégies coopératives seraient potentiellement génératrices d'externalités de croissance pour tous.

Le concept de « coût du non-Maghreb », né au début des années 2000, sert à désigner les pertes économiques résultant, pour chacune de ses composantes, du déficit d'intégration du Maghreb en tant qu'entité *sui generis*. En effet, si le Maghreb représente, avec 88,2 millions d'habitants, davantage que le poids démographique de l'Allemagne (82,2) et presque 3,5 fois celui de la Scandinavie (25,6), son PIB consolidé (409,4 milliards de dollars) représente 53,2 % du PIB de Turquie (770,4 milliards de dollars) et seulement 2,3 % du PIB de l'Union européenne (17 960,1 milliards) en 2011.

L'insuffisance structurelle des échanges réciproques est en partie responsable des déficits commerciaux individuels des pays de la zone vis-à-vis du reste du monde. Ces déficits se justifient eux-mêmes souvent par les carences dans les moyens mis au service de la compétitivité, laquelle compétitivité est à son tour responsable de l'insuffisance de l'attractivité des économies concernées. Face au défi de la compétitivité, les pays maghrébins sont à la fois en situation de complémentarité (agriculture et agroalimentaire au Maroc, énergie en Algérie, textile et produits mécaniques en Tunisie etc.), et parfois en position de rivalité (similitude des situations marocaine et tunisienne en matière de tourisme, de sous-traitance industrielle et d'oléagineux ainsi que dans les industries électriques et l'industrie mécanique). La concurrence intra-maghrébine, pour attirer les investisseurs du reste du monde, peut largement être amortie dans un contexte de synergies communes. Une telle

concertation faisant défaut, ce sont les firmes multinationales qui dessinent les spécialisations de chacun des pays et, en leur sein, pour chacune des régions constitutives (Benlahrech, 2013).

En l'absence de stratégies coopératives, ce sont les investissements croisés de la zone qui se trouvent eux-mêmes découragés. Les IDE intra-maghrébins ne représentent que 1,0 % des investissements totaux de la région. Même si certaines initiatives ont le mérite d'exister – l'Union des employeurs ou encore l'Union des banques, le Maghreb est fortement inféodé à l'Europe pour la plupart de ses besoins. Ce qui rend la zone extrêmement sensible aux retournements et aux fragilités de la conjoncture européenne, comme c'est le cas depuis 2008. L'enjeu est d'autant plus important que, dans une étude récente, Millogo et Oulmane (2012) montrent que le ratio en pourcentage du commerce intrazonal rapporté au potentiel de commerce est de 23,8 % seulement pour le Maroc. C'est pour le Maroc, selon cette étude, que le potentiel de croissance du commerce intra-maghrébin est le plus prometteur. Comparativement, le même ratio est de 29,8 pour l'Algérie, 97,3 pour la Libye, 112,4 pour la Tunisie et 118,2 pour la Mauritanie. D'autres études arrivent à des résultats identiques (Ayadi, Benslimane et Rejeb, 2009).

Le déficit d'intégration du Maghreb a son coût social. Selon certains économistes, la perte de croissance annuelle pour chaque pays est d'environ 2 points. « Toute la région serait gagnante si elle s'ouvrait davantage à elle-même, en démantelant les obstacles au commerce et en ouvrant largement la porte aux gains réciproques », a déclaré Christine Lagarde, directrice générale du FMI, lors de la cinquième Conférence régionale du Maghreb, qui s'est déroulée les 8 et 9 janvier 2013 à Nouakchott. Pour relancer le dialogue, le FMI propose des disciplines partagées et incitatives, notamment à travers un code maghrébin des investissements. Mais comment l'offre du FMI peut-elle triompher de plusieurs décennies d'inerties subies mais aussi parfois de blocages voulus ?

La marche contrariée du Maroc vers l'émergence

Les facteurs d'inertie liés au contexte d'intégration régionale ne sont pas les plus faciles parmi tous ceux dont doit impérativement s'affranchir la politique commerciale du Maroc. En matière de régionalisme, la façon « d'arrimer » le Maroc à l'Union européenne est une donnée importante pour l'avenir des échanges et la gestion de l'attractivité du pays face aux investissements étrangers. Dans le dialogue avec le grand voisin européen, « il serait important de préciser les contenus d'une intégration qui soit plus qu'une association mais moins que l'adhésion » (Escribano et Lorca, 2003). En ce qui concerne la modernisation des infrastructures, l'enquête du CCI, citée précédemment, met en lumière la nécessité vitale de persévérer dans l'amélioration des infrastructures et la simplification des procédures. De leur côté, Escribano et Lorca (2003) recommandent d'accélérer la mise en place des infrastructures nouvelles, comme des laboratoires, des offices de normalisation et

de certification, ainsi que des institutions visant à surveiller et promouvoir la qualité des produits. Enfin, malgré les efforts annoncés de façon récurrente pour éradiquer la corruption, des actions concrètes et décisives doivent sanctionner les annonces. Les niveaux actuels des tarifs, malgré les fortes baisses consenties, font que les activités de détournement du trafic (contrebande) sont encore très lucratives. Le système d'admission temporaire serait la voie la plus citée par les observateurs et les entreprises marocaines elles-mêmes pour justifier la persistance de la contrebande.

Ni dragon, ni émergent, le Maroc construit les bases de son essor économique

Si les évolutions enregistrées récemment ont conduit certains à parler du Maroc comme d'un « dragon » (Leymarie et Tripier, 1992), de pays « émergent » (Kably, 1997), n'hésitant pas parfois à se référer aux modèles des réussites indienne ou chinoise (Coris et Rallet, 2009), les développements qui précèdent invitent à soumettre à un réel examen critique de telles dénominations. Les changements qui s'opèrent au Maroc s'apparentent plutôt à ce que l'on pourrait appeler, en paraphrasant Franklin F. Mendels (1969), un processus de « proto-émergence », c'est-à-dire la « toute première phase de l'émergence » au cours de laquelle sont graduellement réunis les prérequis d'une croissance soutenue et durable, tant au niveau institutionnel et politique qu'au niveau économique et social.

Le Maroc du XXI^e siècle n'est sans doute pas le bassin de Londres, les Flandres ou la Rhénanie des XVIII^e ou XIX^e siècles. La mondialisation et ses principales manifestations, notamment la formation des grands réseaux de circulation, des marchandises et des capitaux, constitue une rupture radicale qui démarque l'une de l'autre les deux époques. Il reste que l'analogie est porteuse de sens. La proto-émergence a été le fer de lance de l'industrialisation européenne, et plus récemment asiatique, par la diffusion de l'industrialisation et du salariat des villes vers les campagnes, en créant les conditions d'un arrimage des secondes aux premières. La mondialisation industrielle et commerciale crée aujourd'hui, sous des formes qui diffèrent sensiblement d'une région à une autre, les conditions d'un ancrage possible de certains pays du Sud aux systèmes de production et aux grands marchés du Nord. De l'avis de certains observateurs avertis, le Maroc est parti pour être de ceux-là (Mommen, 2002).

Conclusion

La « nouvelle » politique commerciale du Maroc est marquée par un engagement affirmé en faveur d'une ouverture plus forte de frontières. Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les autorités ont fait de l'assainissement macroéconomique une priorité stratégique et ont déployé des efforts

diversifiés afin de traduire cet assainissement dans les faits et à en optimiser les résultats. Au niveau externe, le Maroc s'est vigoureusement engagé dans l'ouverture économique à travers de multiples accords de libre-échange, bilatéraux et régionaux.

Si le Maroc a enregistré des progrès encourageants dans ses rapports commerciaux avec le reste du monde, les bénéfices attendus de l'ouverture demeurent contrariés par de nombreux obstacles commerciaux, tarifaires et non tarifaires, mais qui ont aussi trait à l'insuffisante maturité du système industriel. Au cours des dix dernières années, le Maroc a pris à bras-le-corps le traitement et la réduction de ces obstacles. Toutefois, d'autres réformes sont nécessaires qui ont trait notamment à la diversification et à la sophistication du contenu des productions destinées à l'exportation. Les gains à l'échange ne peuvent s'élever significativement que si le Maroc parvient à accompagner et, sur certains marchés stratégiques à anticiper, les variations quantitatives et les transformations qualitatives de la demande mondiale. En définitive, le Maroc a franchi, avec la libéralisation de sa politique commerciale, une étape essentielle. Cette dernière prendrait toute sa signification en étant suivie par d'autres étapes aussi décisives...

De l'émergence à la bonne gouvernance : le modèle marocain

Nabil Bayahya

Émergence ou transition ?

L'émergence est un concept apparu dans les années quatre-vingt-dix pour désigner le rattrapage économique rapide des pays en transition postcommuniste d'une part, et des pays en voie de développement d'autre part, basé sur l'ouverture des frontières et l'expansion du modèle capitaliste. Elle suppose un point de rupture, un moment de « décollage ». En décembre 1991, l'effondrement de l'Union soviétique bouleversait ainsi l'équilibre géopolitique de la planète, et marquait l'échec du marxisme-léninisme comme modèle économique et social. La surprise fut telle que beaucoup pensèrent à la fin de l'Histoire, pour reprendre la formule de Fukuyama.

Le triomphe du libéralisme était total. Victoire politique, intellectuelle, économique, culturelle, faisait de ce modèle le *one best way* de la politique économique pour les siècles à venir. Dans ce contexte où dirigisme et protectionnisme devenaient l'exemple à ne pas suivre, les pays émergents ont alors appliqué toute la panoplie des « thérapies de choc », faites de privatisation, discipline budgétaire, maîtrise des taux d'intérêt, transparence de la gestion publique, libre échange.

La transition économique s'inscrivait ainsi dans une série de décisions politiques radicales, avec des succès indéniables et fulgurants. De la Russie de Boris Eltsine à la Chine de Deng Xiaoping qui prenaient le virage libéral, en passant par l'Inde qui tournait le dos à son modèle dirigiste et planificateur, ou encore le Brésil qui redressait ses comptes dans la rigueur, les BRICS sont ainsi devenues un modèle pour toutes les nations en développement.

Le Maroc fait partie de ces pays qui ont suivi un chemin analogue aux puissances émergentes, bien que son appartenance à ce groupe soit aujourd'hui discutée. De pays « non aligné » et dès lors neutre à l'Indépendance, il n'en avait pas moins développé une économie fortement étatisée dans le cadre d'un régime autoritaire, que le roi Hassan II avait commencé à réformer dès les années quatre-vingt, sous la pression des réalités politiques et économiques internationales.

Trois décennies de changements politiques et économiques lui ont ainsi valu un taux de croissance confortable, doublé d'une confiance des investisseurs internationaux. Mais le Royaume n'en connaît pas moins des difficultés sociales, des revendications identitaires, des contestations politiques, des pressions internationales, autant de défis qui menacent toutes les grandes puissances émergentes.

Les BRICS notamment sont certes un exemple de croissance économique, mais un exemple bien

imparfait. La « thérapie de choc » a rapidement perdu sa connotation positive pour devenir le synonyme de capitalisme sauvage, de chômage de masse, de précarisation, de mal-être social et de criminalité. Si le bilan économique est impressionnant, le bilan social et environnemental est souvent catastrophique. La question n'est dès lors plus de savoir si la transition est aujourd'hui arrivée à son terme, mais si la transition elle-même reste l'exemple à suivre.

Dès 2002, le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz publie *La Grande Désillusion*, où il remet en question les croyances économiques dans la supériorité du marché et surtout dans sa capacité à assurer l'équilibre, la stabilité et la prospérité. Dix ans après, c'est la crise économique mondiale, dont l'origine réside dans le capitalisme financier, qui vient remettre en cause la supériorité ou l'unicité du modèle ultralibéral.

Les luttes idéologiques reprennent et s'expriment avec plus ou moins de violence. Les idées altermondialistes, qui s'inspirent autant du néokeynésianisme de Stiglitz que du bolivaro-castrisme de Chavez, se répandent ainsi dans les opinions publiques à la recherche d'un nouvel État-providence et alimentant les grandes manifestations anti OMC ou G20. Quant au monde arabe, l'islam politique, qui s'est lentement construit en tant qu'idéologie depuis quelques décennies, il se pose désormais dans sa frange modérée comme une alternative politique de plus en plus sérieuse au modèle occidental.

Entre libéralisme économique et revendications sociales, entre valeurs humanistes ou religieuses, entre populisme ou technocratie, l'émergence appelle chaque jour à dépasser les clivages pour trouver une synthèse juste et efficace. Le modèle marocain d'une Monarchie démocratique se trouve ainsi au cœur de ces forces centrifuges qu'elle doit rassembler et qui constituent le défi pour une nouvelle gouvernance.

Réformes et contestations : une émergence douloureuse

On a coutume de dire que le défunt roi Hassan II n'avait pas de fibre économique, et que son fils, plus moderne, aurait amorcé une décennie émergente en même temps qu'une libéralisation politique. Pourtant, Mohammed VI, qui ne manque pas, à juste titre, de rendre un hommage appuyé à son père, a surtout poursuivi une évolution entreprise dès les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Les réformes se sont en effet imposées au Maroc au fur et à mesure des difficultés économiques et des troubles sociaux, et la Monarchie s'est dans un premier temps convertie au libéralisme par la force des choses, entraînant une profonde remise en question de sa gouvernance.

Le point de départ : la crise économique

Lorsque Hassan II est monté sur le trône des Alaouites en 1962, les jeunes nations indépendantes étaient appelées en ces temps de guerre froide à choisir leur camp entre libéralisme et socialisme. Au Maroc, le roi avait choisi de confirmer les grandes familles du Royaume à la tête de l'économie, dans un « capitalisme d'État » où les pouvoirs publics encadraient étroitement le secteur privé. Quant au secteur public, une administration lourde et fortement bureaucratifiée, doublée de plus de 800 entreprises publiques à la rentabilité discutable, donnait du travail à des centaines de milliers de Marocains, alors que le commerce extérieur faisait l'objet de restrictions importantes pour préserver les entreprises nationales. Dans le même temps, d'importantes ressources étaient consacrées à subventionner les denrées de première nécessité.

Cette politique économique avait un prix : un endettement qui n'a cessé de se creuser tout au long des 38 ans d'un règne marqué par des crises financières. Dès 1964, le souverain dut faire face à une crise budgétaire et fit appel pour la première fois au Fonds monétaire international, qui inspira dans un premier temps les grands projets de développement comme les barrages, le tourisme ou encore les phosphates. Mais ces projets furent financés par des prêts à court terme, aux taux élevés, et conduisirent à la faillite en 1983, obligeant le Royaume à faire à nouveau appel au FMI, qui cette fois apporta ses solutions sous forme de plans d'austérité drastiques.

Le Plan d'ajustement structurel (PAS), négocié avec le FMI et appliqué au Maroc, comportait ainsi des mesures économiques de deux ordres : des coupes dans les budgets des administrations et un abaissement des droits de douane. Cela signifiait notamment un gel des salaires et des embauches dans le secteur public, une concurrence frontale pour de nombreux secteurs agricoles et industriels et surtout une hausse des prix des produits de première nécessité.

Entre 1980 et 1985, le Maroc traverse ainsi « cinq années de tous les dangers », pour reprendre les mots de l'historien Pierre Vermeren. Dès 1981, c'est à Casablanca que les quartiers populaires se révoltent, avant d'être durement réprimés. Comble de malchance, l'année 1983 fut également marquée par la pire sécheresse constatée depuis plusieurs siècles. En 1984, c'est à Tanger, Marrakech et Fès, que se révoltent les populations qui subissent les hausses de prix consécutives au PAS.

Ces « émeutes du pain » montrent à quel point l'économie marocaine reposait sur une injection constante de liquidités pour garder la paix sociale, sans enclencher la moindre dynamique de développement. La « thérapie de choc » appliquée au Maroc eut des effets positifs certains sur les comptes nationaux, mais elle n'en a pas moins révélé les faiblesses d'une économie fortement dépendante des bailleurs de fonds internationaux. Elle conduisit à une remise en cause profonde du consensus social marocain et mit en évidence la nécessité de réformes politiques.

Autres temps, autres mœurs : gouvernance et transparence

Liberté d'expression, égalité hommes femmes, droit à l'éducation, font partie des mesures préconisées par le FMI pour la bonne gouvernance des pays aidés. Loin de constituer une ingérence politique, ces principes sont considérés comme des impératifs économiques pour garantir la stabilité et le libre jeu de la concurrence dans l'accès aux différents marchés. Mais de même que pour le libéralisme économique, ce sont des événements internationaux qui conduisirent à la remise en cause de pratiques de plus en plus critiquées.

La lutte contre la corruption

En 1995, dix ans après le PAS, c'est la Banque mondiale qui vient pointer les insuffisances des restructurations de l'économie marocaine. Elle dénonce dans un rapport la persistance d'une administration pléthorique et inefficace, une justice inféodée et une corruption généralisée. Le roi cite ce rapport devant le Parlement avec une phrase restée célèbre : « Le Maroc est au bord de la crise cardiaque. » C'est alors son puissant ministre de l'Intérieur, Driss Basri, prit les rennes de la réforme en menant une importante campagne d'assainissement des milieux d'affaires, conduisant de nombreux industriels ou hauts fonctionnaires derrière les barreaux.

Ces mesures radicales ne sont cependant plus en phase avec une époque qui place l'État de droit au sommet des principes de bonne gouvernance et provoquent une crise au sein de l'exécutif où les technocrates s'opposent ouvertement au puissant ministre. Depuis cette époque, le Maroc a ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption en 2007 et a adopté un cadre législatif plus contraignant, notamment avec l'obligation de déclaration de patrimoine. L'Instance centrale de prévention de la corruption a été installée fin 2008 et intégrée parmi les organismes chargés de la bonne gouvernance dans la Constitution de 2011.

Le bilan de la lutte contre la corruption reste néanmoins mitigé. Selon le barème de Transparency International, le Maroc reste à la 85^e place sur 178 pays étudiés. D'après les ONG, la corruption reste répandue notamment dans le secteur public qui reste le premier investisseur du Royaume. La lutte contre la corruption ne peut en effet se décréter. Elle nécessite surtout un cadre de transparence où les marchés sont attribués suivant un processus public et où chacun peut dénoncer les manquements aux règles. En d'autres termes, elle suppose des contre-pouvoirs forts.

Transparence et liberté d'expression

Lorsque les réformes économiques ont conduit à des émeutes parfois violentes, qui mettaient le régime sous la pression constante des manifestants, le roi répondit d'abord par la fermeté pour

préserver l'ordre public. Mais en ce début des années quatre-vingt-dix, une violente campagne médiatique lancée en France contre Hassan II a considérablement terni l'image du Royaume et poussé le souverain à donner des gages de transparence. C'est dans ces circonstances que le roi se lance dans les plus importantes réformes politiques de son règne, initiant ce que l'on appelle aujourd'hui la transition marocaine. Entre laxisme et autoritarisme source d'injustice, il fait le choix de l'État de droit, que la Monarchie ne cessera de consolider, à la recherche du compromis entre ordre public et liberté individuelle.

Dès les premières années du nouveau règne, les organes de presse ont pu tester le respect de la liberté d'expression en couvrant largement les débats des commissions Équité et Réconciliation, destinées à rétablir les faits sur les événements des « années de plomb ». Dix ans avant le Printemps arabe, le Maroc était le seul pays arabo-musulman à envisager une autocritique. La publicité de ces débats a ainsi agi surtout comme un catalyseur et a marqué les esprits par son ouverture. Elle a permis de montrer que les temps avaient changé. Après une évolution progressive, le Royaume dispose aujourd'hui d'une presse libre, encadrée comme dans toute démocratie par le respect de la vie privée et les nécessités de l'ordre public.

Ce cadre moderne de la liberté d'expression a sans doute contribué à maintenir la stabilité du régime pendant les événements du Printemps arabe. Les réseaux sociaux qui contournent allègrement tous les systèmes de censure existant encore dans les régimes autoritaires ont en effet permis aux mouvements contestataires d'attiser des troubles sociaux. Dès lors que le débat public s'exprimait librement au Maroc depuis de nombreuses années dans la presse écrite et audiovisuelle, le Royaume n'a pas eu à craindre d'explosion sociale.

Les événements de l'année 2011 ont ainsi montré que le Maroc avait trouvé le bon compromis. Il dispose aujourd'hui d'un cadre libéral qui permet surtout d'être à l'écoute d'une opinion publique de plus en plus présente dans la gouvernance du Royaume. La liberté d'expression devient ainsi un pilier des réformes politiques.

L'émergence démocratique

Avec la libéralisation de l'économie, la « transition marocaine » s'est imposée pour donner des gages de démocratie dans un contexte de remise en question des fondements du régime. Elle s'est appuyée sur un double processus : la mise en place effective d'un véritable pluralisme politique avec l'arrivée d'un gouvernement d'alternance et une série de réformes constitutionnelles qui clarifient les rôles des institutions.

La solitude du pouvoir

Le système politique marocain est né d'une alliance formée à partir des années trente entre le Sultan et le Mouvement national contre la colonisation. Elle repose sur deux traditions juridiques profondément ancrées dans la culture politique du Maroc, le référentiel califal arabo-musulman d'une part et la démocratie libérale d'autre part. L'institution monarchique s'appuie sur cette double légitimité politique et religieuse. Mais au lendemain de l'Indépendance, le Mouvement national qui avait porté la Monarchie au pouvoir s'est rapidement désolidarisé du roi, pour devenir une force contestataire, d'où la difficulté qu'a eue le Maroc à adopter sa première Constitution, six ans après l'Indépendance, avec un texte qui laissait une part importante des pouvoirs au souverain.

Les premières décennies de l'Indépendance mettaient ainsi le roi systématiquement en avant dans la gestion quotidienne des politiques publiques comme dans la réponse aux troubles sociaux. Quant à l'opposition, elle se murait dans une contestation frontale qui s'exprimait dans la rue. Cette confrontation ne pouvait que fragiliser un régime aux prises avec un besoin de réformes. C'est pourquoi le roi Hassan II avait pris lui-même l'initiative d'une coopération avec l'opposition.

La cohabitation

La première initiative en ce sens fut d'ordre institutionnel. En 1992, une importante réforme de la Constitution renforçait le parlementarisme en dotant la Chambre des représentants d'un pouvoir de censure, avant d'introduire le bicamérisme en 1996. Cette réforme plaçait ainsi l'exécutif dans une sorte d'équilibre, à la fois responsable devant le Parlement et le Gouvernement. Cette première étape ne faisait pourtant pas encore du gouvernement une émanation du Parlement, mais l'important pour le roi était surtout de refaire de la Chambre un lieu de débat.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, Hassan II nommait en effet principalement des ministres technocrates, issus des « partis de l'administration ». Mais après avoir doté le Parlement de ce pouvoir de contrôle, il entreprit des négociations avec les dirigeants de la Koutla dès 1995, en vue de préparer la nomination d'un gouvernement d'alternance. Ce n'est toutefois qu'après de longues discussions que le premier gouvernement dirigé par Abderrahman Youssoufi, l'ancien compagnon de Mehdi Ben Barka, plusieurs fois emprisonné et exilé, est nommé à la tête du Gouvernement en 1998.

Le succès de cette expérience fut tel que le Premier ministre socialiste eut également le privilège d'accompagner le jeune Mohammed VI durant les deux premières années de son règne. Sur le plan de l'action, son bilan est sévèrement jugé par la postérité. Mais dans cette démarche de coopération, il a surtout voulu faire œuvre de réconciliation en laissant l'initiative des réformes au roi.

L'importance de cette alternance ne réside pas tant dans la réforme constitutionnelle que dans la

posture recherchée par une Monarchie qui souhaite sortir de toute confrontation politique pour laisser s'exprimer un débat démocratique. Elle redéfinit ainsi la règle du jeu entre la royauté et la classe politique qui partagent désormais la responsabilité de l'action publique.

L'émancipation

En 2011, le roi Mohammed VI émancipe cette fois le Gouvernement, en s'imposant la nomination d'un chef de l'exécutif issu du parti arrivé en tête aux élections. Pour la première fois, le chef de l'exécutif se retrouve investi de la légitimité du suffrage universel et non de la volonté royale.

De même que dans les années quatre-vingt-dix, c'est sur fond de crise que le roi a décidé ce qui restera comme une des grandes réformes de son règne. Mais cette fois, les choses vont beaucoup plus vite entre le mouvement du 20 février, le discours du 9 mars, la Constitution du 1^{er} juillet 2011, les élections du 25 novembre et la nomination du chef du parti islamiste à la tête du Gouvernement le 29 novembre. Si le Printemps arabe a surpris tout le monde, la réaction royale a semblé néanmoins s'inscrire dans un mouvement naturel, avec une profonde maîtrise de la situation. En effet, l'opportunité d'un gouvernement islamiste a longtemps été mûrie par le Palais, au fil des élections précédentes, qui montraient une progression constante du parti de la Justice et du Développement. Davantage que son programme relativement expurgé, c'était surtout le caractère populiste de ce parti qui faisait débat, ainsi que sa capacité à coopérer avec une institution royale soucieuse des grands équilibres de la société. La coalition gouvernementale s'est pourtant formée, la nouvelle équipe est en place, et gère les affaires avec un pragmatisme et une bonne volonté qui rassurent même ses plus farouches opposants. Il appartient désormais au suffrage universel d'en sanctionner les résultats.

Les réformes de l'année 2011 ont surtout constitué un pari gagnant pour une Monarchie soucieuse de jouer coûte que coûte le jeu démocratique et qui n'a jamais semblé aussi à l'aise que dans un monde en bouleversement. Mais surtout, en donnant une légitimité électorale au Gouvernement, le roi s'exonère définitivement de toute critique autoritariste et place la royauté au-dessus du jeu politique.

Loin de remettre en cause les pouvoirs du roi, ce système le replace au sommet de l'État, dans une position d'équilibre au sein d'une société traversée par d'importants clivages. La nouvelle Constitution va ainsi beaucoup plus loin qu'un rééquilibrage des pouvoirs. Elle donne une cohérence d'ensemble à un système qui recherche avant tout la bonne gouvernance.

À la recherche de la bonne gouvernance

Parallèlement à cette série de réponses apportées aux crises successives sur la base de la gouvernance telle qu'elle était présentée par les instances financières internationales, le Maroc s'est engagé dans un mouvement de réformes en profondeur de l'action publique, en recherchant des modes de gestion plus durables. Efficacité et transparence restent au cœur de l'action publique, qui s'attache cependant à se rapprocher des citoyens, dans un double mouvement de participation et de décentralisation. La bonne gouvernance est désormais au cœur des principes de la Monarchie, qui en a même fait un principe constitutionnel au même titre que les valeurs démocratiques et humanistes. Cette philosophie implique néanmoins des mesures concrètes, pragmatiques, efficaces, pour améliorer le service de l'État au citoyen.

La nouvelle gestion publique, une théorie imparfaite

À la différence de son père peu connu pour sa fibre économique, Mohammed VI cultive volontiers son image de bon gestionnaire. Il utilise sa position de premier homme d'affaires et premier investisseur du Royaume pour mettre en avant son sens stratégique et ses qualités managériales, qui placent ainsi son règne sous le signe d'un développement économique résolument moderne. Il s'identifie ainsi facilement aux principes du *New Public Management* qui vont lui permettre de mettre en avant une action à la fois cohérente et efficace.

Une privatisation inachevée

Au début des années quatre-vingt-dix, Hassan II s'entourait de jeunes technocrates pour faire aboutir un des points clés du Plan d'ajustement structurel, la privatisation. Une équipe de Casablancais issus des milieux d'affaires, dont certains connaîtront une brillante carrière politique à l'image de Driss Jettou, conduit ainsi la vente d'une centaine d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la finance ou des services, encourageant la nouvelle classe moyenne à investir dans ces privatisations.

La loi permettant la cession des avoirs de l'État au secteur privé a été adoptée en 1990, avec un programme initialement prévu sur cinq ans. En pratique, l'essentiel des privatisations a eu lieu entre 1993 et 2005, et a rapporté près de 80 milliards de dirhams à l'État. La majorité des acquéreurs est constituée d'étrangers, principalement d'investisseurs français à la recherche d'une implantation dans le Royaume. Le rythme des privatisations n'a cependant jamais été très élevé, et s'est même ralenti après un pic en 2001. Aujourd'hui, seules trois entreprises figurent sur la liste des sociétés privatisables. Par ailleurs, l'État privilégie les cessions partielles et garde une participation qui peut être majoritaire dans le capital des entreprises privatisées comme la Banque

Populaire ou la Royal Air Maroc qui cherche des partenariats pour lutter contre la concurrence des compagnies *low cost*. La majorité des entreprises publiques sont ainsi restées publiques.

De façon générale, il n'existe en effet pas de consensus sur l'opportunité des privatisations, qui s'apparentent à la cession des bijoux de famille. Les marchés s'intéressent en effet au rachat des entreprises en meilleure santé ou ayant des perspectives économiques intéressantes. En cédant ses fleurons industriels au secteur privé, l'État se priverait d'une source de revenus importante, tout en gardant la responsabilité des entités les moins performantes.

L'autonomisation des structures administratives

En gardant d'importantes participations dans le secteur productif, l'État garde surtout la possibilité d'avoir une véritable politique industrielle au service du développement économique. Son efficacité repose néanmoins sur la capacité des administrations à piloter l'action publique de manière efficace. Si le mouvement des privatisations a été de faible ampleur au Maroc, la réforme de l'État a eu beaucoup plus de succès. La rationalisation des services et amélioration du rapport entre administrations et administrés devient ainsi la priorité de la nouvelle gestion publique, qui s'inspire largement des techniques managériales de l'entreprise privée.

La publication du rapport de la Banque mondiale de 1995 a joué un rôle moteur dans la remise en question des modes de gouvernance administrative du Maroc postcolonial. Le Royaume chérifien a en effet hérité du Protectorat une administration pyramidale, centralisée, qui au fil des années n'a cessé d'ajouter de nouveaux services, de nouvelles branches, de nouveaux échelons. Ce type d'organisation fortement intégrée fut un temps considéré comme efficace pour mutualiser les moyens et coordonner les services. Elle présente cependant l'inconvénient de cloisonner les différents acteurs dans une bureaucratisation qui s'avère au fil du temps de moins en moins efficace. La nouvelle gestion publique préconise alors de déconcentrer les services de l'État, en remplaçant le lien hiérarchique entre un service et sa direction centrale par un lien contractuel entre une agence publique et son autorité de tutelle. À partir des années 1995-2000, la création de structures plus ou moins autonomes, aux statuts divers allant de l'agence à l'établissement public en passant par les instituts, s'est accentuée dans le Royaume pour gérer des politiques publiques comme l'audiovisuel public ou l'énergie.

Cette forme de gouvernance offre à l'agence déconcentrée une autonomie qui permet d'en responsabiliser les dirigeants par rapport à des objectifs clairs. Elle offre une souplesse de gestion dans un appareil d'État où une administration centrale n'a pas les moyens de tout contrôler et tout coordonner. Elle présente cependant l'inconvénient d'un certain flou ou d'une incohérence des objectifs, dès lors que des impératifs économiques peuvent se heurter à une logique politique. La

télévision nationale par exemple a été transférée à une société publique, avec pour mission d'assurer des programmes éducatifs, culturels et religieux, dans un environnement fortement concurrentiel. Or, cette contrainte, matérialisée par des cahiers des charges stricts, a des répercussions sur la compétitivité des chaînes publiques, oblige les pouvoirs publics à compenser la charge de service public par une subvention, dont le montant dépend paradoxalement de la contre-performance commerciale de la chaîne.

La pratique a ainsi montré les limites de ce modèle et le dialogue de gestion est parfois mal vécu tant par les services déconcentrés que par les autorités de tutelle, qui revendiquent des visions différentes de l'action publique. C'est pourquoi la Constitution désigne des « instances chargées de la bonne gouvernance », tels que la Haute autorité de la communication audiovisuelle, ou encore le Conseil supérieur de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation scientifique. Ce sont des autorités morales dont le contrôle sur les politiques publiques va du simple éclairage à la surveillance en passant par la régulation.

Toutefois, ces instances sont par nature et par statut indépendantes du pouvoir politique, de sorte qu'elles n'ont comme légitimité que les textes qui les instaurent. Leur fonctionnement ne peut être par définition ni démocratique ni participatif, ce qui pose le problème de leur propre gouvernance. Là encore, la cohérence du système vient de sa clé de voûte monarchique, car seul le roi, « garant de la pérennité et de la continuité de l'État et Arbitre suprême entre ses institutions » (article 42 de la Constitution), a la légitimité pour contrôler les régulateurs eux-mêmes. L'exemple de la BBC montre ce que pourrait être une gouvernance moderne des agences publiques dans une Monarchie éclairée. Ce fleuron du service public britannique n'a jamais été privatisé et il est loué à travers le monde pour la qualité de ses programmes. Mais pour éviter toute politisation de sa ligne éditoriale, sa structure a été émancipée des ministères pour être placée sous l'autorité d'un organe indépendant, nommé directement par la Couronne.

Le rôle des fonctionnaires

Une des clés de la bonne gouvernance réside en effet dans le mode de nomination des fonctionnaires, lequel doit garantir à la fois leur neutralité politique, leur compétence professionnelle, leur motivation et l'égalité d'accès à leurs emplois. Le statut général de la fonction publique datant de 1958 a été modernisé en 2010, avec le double objectif de renforcer l'indépendance des fonctionnaires avec le recrutement par concours et d'encourager la performance par l'introduction de la rémunération au mérite. Or, ces deux objectifs sont potentiellement contradictoires, dès lors que l'évaluation se fait par la hiérarchie elle-même.

Jusqu'aux années de la privatisation, les nominations au sein de la haute administration étaient

l'apanage du souverain. Les cadres intermédiaires étaient quant à eux nommés par les hauts fonctionnaires, en fonction de liens d'allégeance et de réseaux de pouvoir, dans le cadre du makhzen. L'administration attirait alors l'essentiel des cadres de haut niveau, formés à l'étranger dans les universités et les grandes écoles prestigieuses. Le prestige des carrières publiques permettait au Maroc d'avoir une fonction publique de qualité, présentant un profil homogène et tournée vers l'intérêt général.

Mais au fil des réformes, le roi a progressivement transféré le pouvoir des nominations au chef du Gouvernement, en n'en conservant que les postes les plus stratégiques comme le Wali de la Banque Al Maghrib, les walis, les ambassadeurs, les responsables d'administrations dans le domaine de la sécurité, ainsi qu'une quarantaine d'entreprises et établissements publics considérés comme stratégiques. Progressivement, les nominations au sein de la haute administration se sont ainsi en partie politisées et attirent de moins en moins une élite qui se tourne désormais vers le secteur privé. Cette évolution fait craindre la mise en place d'un *spoil system*, où un changement de gouvernement entraînerait *de facto* une valse de l'administration. Or, même aux États-Unis où cette règle avait été institutionnalisée au XIX^e siècle avant d'être progressivement abandonnée, l'expérience a montré le danger d'un système où le personnel est à la fois peu expérimenté et précaire. Pour éviter ces dérives, le choix qui a été fait est la publicité des candidatures, suivie d'une présélection par une commission indépendante, avant la décision du chef du Gouvernement parmi les trois noms retenus. Ce mode de nomination des hauts fonctionnaires revient cependant à imposer aux autorités politiques des collaborateurs qui peuvent avoir une vision stratégique divergente, ce qui du point de vue de la bonne gestion représente un handicap.

Dans le même temps, les moyens du Palais ont été au contraire renforcés. Après les législatives de 2011, le cabinet royal a été doublé pour balayer l'ensemble des secteurs étatiques. Surtout, des personnalités de premier plan, à l'image d'Omar Azziman, ancien ministre de la Justice, ou de Yassir Zenagui, ancien ministre du Tourisme, ont été nommées conseillers du roi pour donner du poids à ce *shadow cabinet*. Le centre de gravité de l'administration s'est déplacé vers la royauté, qui joue désormais un rôle de premier plan dans la stratégie des politiques publiques.

La coordination des politiques publiques

La responsabilité de la Monarchie dans l'action publique permet surtout au Maroc d'avoir des projets structurants à long terme, indépendants de toute alternance politique où une majorité nouvellement élue mettrait délibérément fin aux projets lancés par ses prédécesseurs. La décennie 2000-2010 est ainsi marquée par une série de « stratégies sectorielles », qui sont la version modernisée de la planification économique.

Une quinzaine de stratégies ont ainsi été formulées, avec pour point commun la définition d'objectifs chiffrés. 120 milliards de dirhams d'investissements privés et 2200 ha de plateformes industrielles intégrées pour le Pacte national pour l'émergence industrielle, 150 milliards de dirhams d'investissement dans le secteur agricole pour le Plan Maroc vert, doublement de la capacité hôtelière en 2020 dans le cadre de la Stratégie de développement du Tourisme, doublement du chiffre d'affaires de l'artisanat à fort contenu culturel en 2015, sont autant de repères clairs pour tous les services concernés. De nature transversale, les stratégies sectorielles sont ainsi de remarquables outils de coordination des politiques publiques. Surtout, elles imposent aux administrations de se rapprocher du secteur privé pour rechercher des partenariats contractuels autour de ces objectifs. En combinant habilement planification et contractualisation, les stratégies sectorielles sont surtout des politiques participatives inspirées par les principes de bonne gouvernance.

Toutefois, un reproche est régulièrement fait aux stratégies sectorielles sur la lenteur de leur exécution et le manque d'accompagnement des acteurs. De façon générale, les stratégies sectorielles souffrent d'une certaine bureaucratisation, d'une dispersion des moyens et d'un manque de réactivité de structures aux contours peu définis. L'autre reproche qui leur est fait est de ne pas être coordonnées entre elles. L'horizon temporel, les indicateurs de référence et les objectifs n'ont pas été définis dans un cadre unique, de sorte qu'il est difficile d'y voir une stratégie économique globale. Le défi est désormais d'unifier ces stratégies pour donner une vision d'ensemble de l'émergence économique.

La convergence des stratégies sectorielles suppose toutefois un pilotage centralisé, qui s'oppose à la méthode participative recherchée. C'est pourquoi toutes les initiatives visant à coordonner les politiques publiques ont échoué. La bonne gouvernance n'est pas un système donné *a priori*, ni une série de règles cohérentes. C'est surtout une synthèse à trouver entre des intérêts parfois contradictoires, en recherchant avant tout l'intérêt général. En se replaçant au-dessus des partis, des factions ou des intérêts particuliers, la Monarchie a trouvé cette posture arbitrale qui lui donne une vision à long terme. Pour donner corps à cette nouvelle gouvernance à la fois créatrice de richesses, redistributrice et participative, il dispose d'un laboratoire par excellence, la politique sociale.

L'État-providence, laboratoire de la bonne gouvernance

Sur les deux dernières décennies, le phénomène de la pauvreté s'est aggravé en même temps que l'économie a décollé. Entre 1990 et 1999, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 13 % à 19 %, mais la population « économiquement vulnérable » serait même de 25 %. Quant à l'indice de développement humain des Nations unies, le Maroc a également

reculé, passant du 117^e rang mondial en 1995 au 126^e rang en 2005.

Mohammed VI a dès son avènement pris la mesure des besoins sociaux qui lui ont valu le surnom de « Roi des Pauvres ». Aide aux démunis, prévention des risques sociaux, santé publique et éducation, sont désormais au cœur des priorités nationales. Toutefois, le recul des indices montre à quel point le problème est complexe à aborder.

Un système à plusieurs vitesses

Les prémices d'un État-providence marocain datent du Front populaire, avec les premières caisses de secours et de prévention des accidents du travail dans la fonction publique notamment. Ces systèmes ont connu de nombreux ajustements et perdurent jusqu'à aujourd'hui sans jamais avoir été unifiés. L'importance de l'emploi public fait de ce système la base de la protection sociale.

L'embauche massive dans la fonction publique agissait ainsi comme un traitement social du chômage et une garantie de stabilité sociale au prix de déficits publics considérables. Le chômage reste cependant à un niveau élevé, officiellement évalué à 9 % de la population active pour 2012, après avoir dépassé les 11 % au début des années 2000, même si ces chiffres font débat. En réduisant la part de l'emploi public dans l'économie, les privatisations ont touché surtout les jeunes diplômés, qui ne bénéficient plus de l'embauche quasi automatique dans l'administration.

Avant même le traitement du chômage, la politique sociale montre surtout une difficulté à étatiser de manière efficace un système qui puise ses fondements dans une tradition d'aide aux démunis. L'Entraide nationale, qui était à sa création en 1957 un établissement privé à caractère social avant de devenir établissement public en 1972, offre aux populations démunies un éventail de services qui vont de l'aide à l'insertion professionnelle à l'assistance directe, en passant par la scolarisation. Elle est cependant devenue une administration centralisée, avec une forte tendance à la bureaucratisation, qui en définitive ne touche qu'une mince couche de la population.

Un minimum pour tous ?

Depuis 1942, une Caisse de Compensation instaure un prix unique pour les produits alimentaires et énergétiques de première nécessité qui sont ainsi largement subventionnés. C'est un système véritablement universel, dont l'inconvénient est de disperser les moyens vers des personnes qui ne sont pas en situation de nécessité. Il est aujourd'hui structurellement déficitaire, notamment à cause de la hausse des hydrocarbures et doit être réformé à court terme pour recentrer l'aide sur les plus pauvres. Une des pistes étudiées consiste à verser des aides directes aux populations nécessiteuses. Cette proposition s'inspire de ce qui a été mis en place à partir de 2006 pour généraliser la

couverture médicale de base. Cette réforme a en effet complété les dispositifs existant au sein du secteur public par deux autres régimes : une assurance médicale obligatoire pour les salariés du secteur privé financée par des cotisations sociales (AMO), et un Régime d'assistance médicale aux personnes démunies (RAMED) financé par l'impôt. C'est ce dernier qui peut servir de base ou de modèle à un système de revenu minimum.

Cependant, l'éligibilité au RAMED se fonde sur l'absence de revenus déclarés suffisants au sein du foyer, ce qui ne peut être contrôlé de manière efficace. Son élargissement à l'aide alimentaire nécessiterait alors un recensement des personnes pauvres, avec des critères précis. Dans un pays où le secteur informel est évalué à environ 17 % du PNB, les risques de détournements ou de fraudes peuvent rapidement rendre le système inefficace.

Une nouvelle gouvernance sociale

En 2005, le roi Mohammed VI lance l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Une enveloppe de 10 milliards de dirhams a été débloquée pour la première tranche 2006-2010, destinés à financer des projets d'initiative locale comme la création de petites structures de production artisanales, des programmes d'éducation ou de formation ou des infrastructures sanitaires. Dans sa conception, l'INDH fait ainsi appel à deux concepts qui lui donnent une configuration inédite : le développement local et la bonne gouvernance.

Le développement local a été proposé par les Nations unies comme un modèle alternatif aux grands projets de développement. Il repose sur l'idée qu'il faut privilégier l'investissement local, ciblé, ponctuel, sur des projets structurants à l'échelle du village ou de la communauté, plutôt que d'encourager l'exode rural vers des grandes villes. Par nature, ces projets ne peuvent être que spécifiques à un territoire donné et supposent une large adhésion de la population locale.

La principale nouveauté de l'INDH réside ainsi dans sa gouvernance ascendante. Les projets sont sélectionnés au niveau des comités locaux, constitués des collectivités et du tissu associatif, et approuvés au niveau de la province. Quant aux niveaux régional et national, ils sont chargés respectivement de la mise en cohérence globale et des grandes orientations. C'est une organisation décentralisée, largement ouverte à la société civile.

L'INDH constitue ainsi la première expérience d'une gestion participative d'un programme national à grande échelle. Elle illustre ce que peut être sur le terrain la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance prônés par la nouvelle Constitution. Elle fonctionne ainsi comme un laboratoire de ce que peuvent être les grands projets de l'après émergence, où les politiques publiques seront initiées par la Monarchie, portés par une administration fédératrice et mis en œuvre localement en partenariat avec la société civile. Elle préfigure une ère où les inégalités laisseront la place à la

diversité.

La diversité, une stratégie

Comme de nombreux États nations, le Maroc possède une identité unifiée autour de son histoire, de sa culture et de ses valeurs. La langue arabe et la religion musulmane sont le socle de l'identité marocaine, symbolisée par la personne même du roi. La société marocaine n'en est pas moins riche d'une grande diversité culturelle, que Mohammed VI s'est attaché à promouvoir par plusieurs actions fortes, notamment la reconnaissance de la langue et la culture amazighe et le projet de régionalisation avancée.

La reconnaissance de la diversité culturelle

Durant des siècles, une rivalité avait prévalu entre tribus arabes et tribus berbères, que le Protectorat avait tenté d'utiliser pour affaiblir le sentiment national naissant. Paradoxalement, cette politique fit l'unanimité de l'élite marocaine contre elle-même, lorsqu'en 1930 le « dahir berbère » mit le feu aux poudres pour avoir donné aux tribus un pouvoir judiciaire local. Mais le revers de la médaille fut de fédérer le mouvement de l'Indépendance contre toute reconnaissance d'une diversité culturelle qui puisse l'affaiblir.

Un demi-siècle après l'Indépendance, la revendication de la composante amazighe est non seulement restée profondément ancrée dans une partie de la population, mais elle s'est renforcée par le travail d'universitaires qui ont cherché à unifier et normaliser une langue à dominante orale. Dès 2001, le roi lui-même décide la création de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM), avec notamment pour mission de codifier la langue. Dix ans après, il lui donne le statut de langue officielle du Royaume, en attendant la loi organique qui définira les modalités de son introduction dans la vie publique.

La question de l'identité et des langues du Maroc va cependant bien au-delà de la reconnaissance d'une langue minoritaire. Aux deux langues vernaculaires que sont l'arabe marocain et l'amazighe d'une part, s'ajoutent deux langues véhiculaires que sont le français et l'arabe littéraire d'autre part, sans compter l'espagnol qui reste répandu dans le Nord et le hassani qui est le dialecte arabe des provinces du Sud. Cette superposition de langues et notamment la diglossie entre l'arabe dialectal et l'arabe littéraire rend difficile l'adoption d'une langue de travail unique. Elle constitue un défi autant qu'une chance pour un pays en phase d'émergence.

Dans son discours d'Ajdir annonçant la création de l'IRCAM, le roi Mohammed VI définit l'identité marocaine comme plurielle, « bâtie autour d'affluents divers, arabe, amazighe,

subsaharien africain et andalou ». Elle exclut dès lors le français qui reste pourtant la langue de travail de nombreuses administrations et entreprises. L'arabisation d'une administration habituée à travailler en français est devenue une priorité pour le parti islamiste au pouvoir. Elle renforce le sentiment d'appartenance au monde arabe, dont l'unité culturelle peut faire un des pôles de la mondialisation, mais elle représente également une rupture avec une forte intégration européenne. Le défi linguistique du Maroc n'est donc pas d'unifier ou au contraire de diversifier les langues reconnues dans le pays, mais surtout d'en rationaliser l'usage, dans le cadre d'un choix politique complexe. Or, en matière linguistique, chacun se positionne surtout « à sa langue défendant », de sorte que la rationalité peine à s'imposer dans un débat qui déchaîne les passions. Il nécessite un arbitrage difficile entre réalisme économique et symbolique politique. Là encore, l'avantage de la Monarchie est d'incarner l'unité nationale au-delà même de la diversité culturelle, ce qui donne au souverain la légitimité pour opérer la synthèse entre les différentes composantes de son peuple.

Le Maroc des territoires

En même temps qu'elle officialise la diversité culturelle, la Constitution du 1^{er} juillet 2011 marque aussi un tournant vers la régionalisation. Elle s'inscrit ainsi dans un processus initié depuis plusieurs années par la volonté royale, qui avait instauré une Commission consultative de la régionalisation chargée de formuler des recommandations concrètes. Toujours dans le souci de bonne gouvernance, l'objectif était de trouver une forme de décentralisation réaliste, qui respecte la diversité des territoires sans créer d'inégalités et qui délègue des pouvoirs étendus aux régions sans remettre en cause l'unité nationale.

Dans son rapport remis en juin 2010, la Commission propose une décentralisation prudente. Le découpage évite soigneusement tout particularisme culturel qui puisse menacer l'intégrité d'une construction étatique encore très centralisée. Le transfert de compétences est prévu avec progressivité, afin de ne pas bousculer des habitudes bien ancrées. Surtout, c'est essentiellement la gestion des politiques publiques qui est transférée à l'échelon régional, dont les pouvoirs normatifs resteront restreints.

La décentralisation est nécessaire pour mettre en place de véritables structures participatives, en déplaçant le centre de gravité de l'action publique sur le terrain. Mais une décentralisation mal maîtrisée peut en même temps accentuer les inégalités entre les territoires et attiser ainsi les revendications identitaires ou les particularismes. Elle suppose donc au préalable un consensus national fort, incarné par la personne même du roi. Un agenda royal comportant chaque semaine des inaugurations ou des visites de terrain qui montrent à toutes les franges de la population qu'elles appartiennent au même ensemble. Cette posture d'un monarque proche de ses sujets est la meilleure

transition vers un État décentralisé.

Le Sahara, la prochaine étape

Si le Maroc s'est engagé dans la décentralisation, c'est, comme l'a souligné le roi Mohammed VI dans son discours d'installation de la Commission consultative de la régionalisation, pour « placer nos provinces du Sud récupérées parmi les premières bénéficiaires de la régionalisation avancée ». Dans ce même discours, il réaffirme sa « détermination à permettre aux loyaux fils et habitants de [notre] Sahara marocain de disposer d'une large latitude dans la gestion de leurs propres affaires locales, et ce, dans le cadre d'une régionalisation avancée que [nous] veillerons à mettre en œuvre avec une volonté nationale souveraine ».

Le projet présenté par le Maroc aux Nations unies pour le Sahara repose en effet sur une « large autonomie ». Ce plan a été reconnu par plusieurs responsables de l'ONU comme le seul viable, mais il n'a pas été formellement accepté par les autres protagonistes avec lesquels les négociations restent bloquées. Aussi, la mise en œuvre d'une régionalisation à l'échelle du Maroc tout entier a, comme l'a indiqué le roi lui-même, parmi ses objectifs de concrétiser une partie de ce plan afin de démontrer sa viabilité sur le terrain.

Le Sahara est en effet un axe stratégique pour le Maroc, qui a tout pour devenir une puissance régionale à l'échelle du continent africain. Situé au carrefour entre deux continents, ses liens avec l'Europe sont séculaires. Étant le seul pays du Maghreb à avoir traversé sans encombre le Printemps arabe, il est le partenaire privilégié d'une Union européenne qui lui a accordé le statut avancé. Il est dès lors idéalement placé pour être le pivot d'un axe Nord-Sud au cœur de la mondialisation.

En poussant ainsi le régime marocain à réformer sa gouvernance, le Sahara devient un moteur de la transition marocaine vers l'émergence.

Conclusion : l'émergence, entre certitudes et audace

En 1990, l'émergence signifiait transition. Le concept supposait que tous les pays qui n'étaient pas au niveau de prospérité des démocraties occidentales n'avaient qu'à réformer leur gouvernance considérée comme trop archaïque, ou trop étatiste, pour accéder rapidement au statut de pays développé. Or, le FMI a beau utiliser l'euphémisme d'« ajustement » structurel, le PAS des années quatre-vingt a d'abord déstabilisé le pacte social marocain. La dynamique de développement se déroule ainsi souvent dans un cadre conflictuel, où le réformateur risque à tout moment de se faire déborder par les changements qu'il a lui-même difficilement imposés.

L'émergence est donc loin d'être un long fleuve tranquille. C'est surtout le récit d'une traversée où

le navire serait ballotté tantôt à droite tantôt à gauche, au gré des courants, et qui impose des changements de cap parfois brutaux ou déstabilisateurs. Dans ce contexte, la bonne gouvernance consiste surtout à trouver le bon rythme de réformes.

Au Maroc, ces réformes ont été en grande partie accomplies. Le secteur public a été soit privatisé, soit réformé, soit recentré, à la fois dans ses missions et ses méthodes de travail. Les frontières ont été ouvertes et le système politique a été largement démocratisé. La société civile est écoutée et participe largement à l'action publique. Pourtant, vingt ans après, le bilan apparaît contrasté. Les inégalités sociales restent importantes dans un pays où les taux de pauvreté, d'analphabétisme et de manque d'accès aux soins, restent parmi les plus élevés du Globe. Les troubles sociaux demeurent et le mouvement des diplômés chômeurs témoigne d'un profond malaise d'une société qui ne sait pas intégrer sa jeunesse. Enfin, la crise mondiale fait désormais douter de l'efficacité d'un modèle capitaliste ultralibéral qui non seulement ne fait plus rêver, mais inquiète désormais. Dans un monde incertain, il ne suffit plus de suivre un modèle pour accéder à l'émergence, il faut désormais anticiper les quelques lignes de force qui feront les grandes puissances de demain.

La première condition de réussite sera certainement la stabilité politique. Le Printemps arabe illustre à quelle vitesse des régimes en apparence solides et immuables peuvent s'effondrer, en plongeant leur pays dans un chaos économique et politique. Un régime autoritaire, centralisateur et totalitaire, ne permet ni ouverture économique ni responsabilisation ni incitation économique. Le libéralisme pur et simple ne protège pas contre un populisme qui prospère sur le mécontentement social. Entre ces deux systèmes la Monarchie constitutionnelle a fait le choix de la bonne gouvernance. Transparence, déconcentration, décentralisation et participation sont désormais les mots d'ordre d'un système en profonde évolution.

La seconde ligne de force nécessitera la définition d'un nouveau pacte social. Le socialisme a échoué dans ses postulats égalitaristes, l'ultra libéralisme a paupérisé nombre de sociétés en transition et la social-démocratie européenne est structurellement déficitaire. En faisant le choix d'une politique sociale ancrée dans le territoire, décentralisée et participative, le Maroc a posé les jalons d'une nouvelle forme d'action publique.

La troisième ligne de force sera enfin la définition d'une stratégie d'ensemble. Dans les années quatre-vingt-dix et deux mille, le libéralisme des « thérapies de choc » a fourni aux pays émergents un avantage concurrentiel sous forme de compétitivité du travail. Or, le *dumping* social ne peut être qu'une stratégie à court terme, puisqu'elle génère des revendications qui poussent à leur tour à la délocalisation vers d'autres horizons. L'émergence doit désormais trouver un développement durable.

Ces trois lignes de force combinent ainsi des problématiques susceptibles de s'entrechoquer et dont chaque pays doit trouver une synthèse propre, qui s'appuie sur ses atouts tout en tenant compte de

ses faiblesses. Dans ce système concurrentiel, le Maroc dispose d'une singularité qui s'est avérée jusqu'ici être un atout déterminant dans la série de crises qui ont jalonné sa trajectoire émergente. La royauté a en effet joué un rôle central pour trouver les bonnes réponses aux crises et aux soubresauts de la vie collective. Sa réponse fut à chaque fois de se réformer elle-même, en replaçant la classe politique comme l'administration ou la société civile face à leurs responsabilités.

La Monarchie constitutionnelle a surtout permis le renforcement des élites du Royaume, tout en conservant les prérogatives respectives des autorités politiques, administratives, économiques et religieuses. Ces dernières sont restées relativement séparées, à la différence d'autres régimes où une convergence d'intérêts entre politiques et religieux comme en République Islamique d'Iran, ou entre politiques et milieux d'affaires dans le cas de la Russie Eltsinienne par exemple, a pu compromettre l'émergence. Au Maroc, seul le Commandeur des croyants reste le garant des valeurs morales tout en investissant dans l'économie du pays et impulse les réformes politiques tout en demandant des comptes à l'administration. Enfin, en tant que chef des armées, il assure l'intégrité du territoire. Les différentes élites fonctionnent ainsi comme des cercles concentriques qui viennent alimenter une société complexe à partir de sources différentes, qui ne sont coordonnées que par ce lien monarchique qui veille à l'équilibre général.

Loin d'abandonner ses pouvoirs ou ses prérogatives, la Monarchie est sortie renforcée de cette évolution vers une position arbitrale qui donne de la cohérence aux actions collectives et relève le défi d'une mondialisation où la responsabilité sociale s'impose à la croissance économique. Elle fait la spécificité identitaire et l'atout d'une Nation désormais à même d'affronter l'ouverture internationale.

Le Maroc de demain : des horizons prometteurs sous conditions

Bouchra Benhida

L'analyse de l'évolution du Maroc effectuée par les différents experts qui se sont exprimés tout au long de cet ouvrage donne à lire une réalité complexe, tout en tendant à valider l'hypothèse selon laquelle le Royaume chérifien serait sur le chemin de l'émergence.

Les changements non pas radicaux mais graduels et progressifs de la dernière décennie ont connu deux dynamiques clairement identifiables qui s'enchevêtrent désormais depuis l'adoption de la nouvelle constitution de 2011.

Dans un premier temps, l'approche réformatrice a été véritablement *Top-Down*, du haut vers le bas, c'est-à-dire émanant de l'institution monarchique pour ruisseler ensuite au sein de la Nation. Cette phase était semble-t-il nécessaire, car ni la classe politique ni les corps intermédiaires ni la société civile n'étaient en situation, au début des années 2000, d'initier un projet tel que l'Instance équité et réconciliation (IER) ou la réforme du code du statut personnel.

Beaucoup a été dit sur ces actions.

Certains les ont qualifiées d'incomplètes, tous reconnaissent cependant leur importance dans la préservation du modèle marocain lors de la tempête du Printemps arabe.

Le second mouvement est beaucoup plus *Bottom Up* et a démarré au milieu des années 2000 avec la montée de l'action revendicatrice issue des médias et de la société civile, jusqu'à l'arrivée du mouvement du 20 février suite au déclenchement des révolutions arabes.

Cette dynamique a parfois engendré des crispations des structures de pouvoir traditionnelles, mais elle a, globalement, contribué à un renforcement du chemin démocratique emprunté par le Maroc.

Au fil des textes de cet ouvrage, on relève de surcroît la volonté manifeste de recherche de la « croissance plus la transformation » telle que l'a définie Gérard M. Meir en 1995 dans son ouvrage majeur *Leading issues in Economic Development*.

De l'avis de tous, atteindre cet objectif reste cependant tributaire de l'amélioration des performances des facteurs de production, de la densification et la modernisation du réseau d'infrastructures, du développement des institutions et du changement des attitudes et des valeurs, notamment en termes d'entrepreneuriat.

À bien des égards, le Maroc semble en phase avec ces exigences dont la satisfaction absolue exige cependant un effort s'inscrivant dans les temps longs.

Ce livre, tout en retraçant les défis socio-économiques auxquelles le Maroc doit absolument faire face pour réussir son décollage, montre que le Royaume emprunte depuis une décennie un nouveau

chemin, en affichant notamment un dynamisme de croissance qui l'a placé résolument sur la voie de l'émergence.

L'accélération du processus transitionnel enclenché identifie avec clarté les défis qui restent à relever : atteindre une croissance forte de l'ordre de 7 %, tendre vers l'équilibre macroéconomique, réduire les disparités sociales, renforcer la bonne gouvernance dont les bases ont déjà été jetées, mettre l'accent sur le développement économique et l'innovation structurelle, assurer la montée en gamme dans la chaîne de valeur...

Toutefois, les réformes institutionnelles couplées aux réformes structurelles engagées jusqu'à présent ne semblent pas encore avoir renforcé de manière satisfaisante les atouts économiques et sociaux du Maroc.

Le Maroc devra donc jeter les bases d'un modèle d'émergence propre au pays fondé essentiellement sur plusieurs points.

- Une synchronisation entre la stratégie de politique nationale et la configuration de l'économie mondiale en perpétuel changement. Cette dernière privilégie actuellement la coopération Sud-Sud.
- La mise en place d'un système productif réactif, performant et innovant, qui permette de relever le défi technologique et son double, le défi éducatif. L'échec des uns (Mexique, Russie) et la réussite des autres (Corée du Sud, Taïwan) peuvent être riches d'enseignements à cet égard.
- L'élaboration d'une politique sociale ambitieuse de façon à assurer « l'inclusion sociale » et garantir une meilleure répartition des gains de la croissance. Ceci afin d'échapper à la contradiction de l'émergence que connaissent la Chine et l'Inde.
- L'attention doit se focaliser sur la géo-économie en tant que critère de comparaison, celle-ci, en tant que *soft power*, se révèle être un critère important de l'émergence économique. Cela revient à assister les entreprises domestiques pour prospecter, pénétrer et développer, des marchés étrangers par le biais de la diplomatie et de l'intelligence économique.
- De toute évidence le gouvernement marocain doit considérer la mise en place d'une stratégie nationale de globalisation des entreprises marocaines comme un élément fondamental de sa politique économique.
- Renforcer le rôle de la femme en soutenant davantage son intégration dans le processus de démocratisation et dans la participation à la vie politique et publique avec une meilleure représentativité dans des postes à responsabilité.
- Développer les capacités institutionnelles primordiales pour l'instauration de la bonne gouvernance. Cette dernière est un facteur essentiel de l'évolution à long terme des systèmes économiques et des grands équilibres sociaux. Relever ce défi suppose un important préalable, à savoir la maturité institutionnelle qui nécessite, en plus de la forme des institutions, l'émergence de valeurs telles que l'initiative entrepreneuriale, l'intégrité, le civisme, la recherche du savoir et de la

productivité... en donnant plus de sens à l'action collective et à la capacité d'évoluer ensemble.

Pour aller au-delà du court terme, il est nécessaire de synchroniser le déploiement de la politique de positionnement et la réalisation des réformes pour se créer des avantages – pays défendables à long terme.

Le plus urgent est donc la refonte de la chaîne administrative pour mettre en place des réformes structurelles.

Accélérer le décollage reviendrait ainsi à mettre en place un modèle d'émergence propre au Maroc dans lequel on s'inspirerait des bonnes pratiques des grands émergents tout en tirant des leçons de leurs échecs.

Un modèle qui serait axé davantage sur l'homme, l'institution et la région, pour assurer une émergence économique à dimension humaine et écologique avec un objectif d'égalité et de solidarité entre les territoires.

Le Maroc aurait ainsi un modèle de croissance fondé sur le développement durable et non pas seulement sur le productivisme, avec comme première exigence « un mouvement haussier de l'ensemble du système social »⁷⁰.

70. Gunnar Myrdal, 1968.

Table des matières

Introduction : Vers un Maroc au-delà des cycles circadiens ?, *Bouchra Benhida*

Le Maroc au croisement des influences : Une subtile stratégie de préservation ?, *Barah Mikail*

Le Maroc peut-il être à la fois moderne, islamiste et démocrate ? – Réflexion pour un nouveau projet de société, *Yasmina Naji*

Géopolitique du Maroc : vers l'émergence ?, *Mehdi Taje*

L'émergence économique du Maroc : état des lieux et perspectives, *Alexandre Kateb*

Politique commerciale, échanges extérieurs et compétitivité – Quelles opportunités et contraintes pour le Maroc sur la voie de l'émergence ?, *Lahsen Abdelmalki*

De l'émergence à la bonne gouvernance : le modèle marocain, *Nabil Bayahya*

Le Maroc de demain : des horizons prometteurs sous conditions, *Bouchra Benhida*

Les auteurs

Bouchra Benhida, directrice de cet ouvrage, est docteur en économie internationale et dirige l'Institut de recherche en géopolitique et géo-économie (IRGG) à ESCA, École de management de Casablanca. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles consacrés aux questions géopolitiques et géo-économiques. Elle est également membre du conseil scientifique de l'AMIE.

Lahsen Abdelmalki dirige le département des Relations internationales de l'université des Sciences économiques et de Gestion Lumière Lyon 2. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles consacrés à l'étude des relations internationales contemporaines. Il est professeur visiteur au sein de plusieurs universités étrangères.

Nabil Bayahya est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po Paris). Il est *Executive Partner* de MAZARS, cabinet international d'audit et de conseil. Spécialiste des problématiques institutionnelles et organisationnelles, il enseigne les techniques de management et d'audit dans plusieurs écoles supérieures et publie régulièrement des tribunes, notamment sur des thématiques politiques et économiques

Alexandre Kateb, diplômé de l'École centrale de Paris et de Sciences Po Paris, dirige désormais le cabinet de conseil et d'analyse COMPETENCE FINANCE après une carrière au sein de grandes institutions financières publiques et privées (Banque de France, BNP Paribas). Il a co-fondé en septembre 2011 le Club Émergences, plateforme d'échanges et de dialogue entre les grands décideurs européens ainsi que ceux des pays émergents. Il est l'auteur d'un livre sur les puissances émergentes.

Barah Mikail est docteur en Sciences politiques et directeur de recherches au sein de FRIDE (Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterio), centre européen de recherche basé à Madrid et Bruxelles. De 2002 à 2010, il a occupé le poste de directeur de recherche sur la zone MENA à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) de Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles qui traitent des problématiques relatives à la zone.

Yasmina Naji, diplômée en Philosophie éthique, morale et politique, à la Sorbonne Paris IV, poursuit des travaux de recherche sur la démocratisation de l'islam politique. Elle dirige également les éditions Kulte (art contemporain et philosophie).

Mehdi Taje, diplômé de l'université Paris V René Descartes et du Collège de défense de l'OTAN à Rome, est expert en géopolitique et en méthodologies de la prospective et de l'anticipation. Il a été pendant sept années expert auprès de l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES, présidence de la République). De janvier à juin 2010, il a été chargé des questions africaines et sahéliennes à l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'École militaire de Paris).